Cartographie & premiers éléments d'analyse autour des expériences locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Septembre 2025

Rédigé par

Let's Food

vertigo lab — Décrypter Révéler Basculer

Financé par

République Française — Liberté Égalité Fraternité

ADEME — Agence de la Transition Écologique

Banque des Territoires — Caisse des Dépôts Groupe

Fondation de France

Carasso Daniel & Nina

Sommaire

Introduction : Une étude pour cartographier les expérimentations inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Liste des 32 caisses ayant répondu au questionnaire
Glossaire
Synthèse

1.Les expérimentations inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) se multiplient sous différentes formes

A. Le périmètre des initiatives recensées
B. Un aperçu des expérimentations inspirées de la SSA en France
C. Un recentrage sur les caisses alimentaires communes, outil structurant de la démocratie alimentaire territoriale

Zoom 1 – La place des caisses alimentaires ou caisses communes dans les initiatives recensées
Zoom 2 – La notion d'expérimentation

2.Une pluralité d'objectifs, portée par une même ambition : construire une démocratie alimentaire

A. Des objectifs pluriels portés par une ambition commune de démocratie alimentaire
B. Des dispositifs structurants au service de la démocratie alimentaire
C. L'éducation populaire comme levier d'émancipation collective

3.Comment construire la démocratie alimentaire au sein des caisses ?

A. Mobiliser les habitants pour enclencher une dynamique collective
B. La capacitation : le parcours d'engagement des futurs expérimentateurs
C. Des jalons concrets pour construire la démocratie alimentaire au sein des caisses

Zoom 3 - Initiatives inspirantes de mobilisation citoyenne et démocratie alimentaire

4. La facilitation de l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous, un objectif largement partagé

A. L'accès à une alimentation durable, un objectif largement partagé
B. L'accès à une alimentation de qualité et durable, un objectif qui se traduit en actions concrètes

5. La transformation du système agricole alimentaire, une ambition à plus long terme

A. Des ambitions de transition à mettre en perspective avec l'échelle et la portée des expérimentations
B. Des premiers effets sur les systèmes alimentaires
C. La nécessité d'un passage à l'échelle
D. Le système de conventionnement, un levier efficace de la transition
E. Des objectifs de transition alimentaire à l'échelle individuelle principalement

6. La dimension santé, un axe peu traité par les initiatives

A. Des limitations à l'intégration de l'axe santé
B. Des partenariats à développer dans ce domaine

Zoom 4 - Initiatives inspirantes sur l'intégration des objectifs de transition alimentaire et agro-écologique

7. Une grande diversité d'initiatives : entre institutionnalisation et politisation

A. Entre ancrage local et plaidoyer national : formes et degrés de politisation des caisses alimentaires
B. L'engagement progressif des collectivités : institutionnalisation des caisses alimentaires dans les politiques publiques locales
C. Intégration, partenariat, financement ou portage : des visions divergentes du rôle des collectivités territoriales

Z**oom 5** - Initiatives inspirantes : Trajectoires vers une institutionnalisation de la SSA
Zoom 6 - Initiatives : Expérimentations qui s'inscrivent dans une logique nationale

8. Analyse des partenaires : vers une consolidation des écosystèmes d'acteurs sur les territoires ?

A. Des partenaires multiples dans la gouvernance des caisses
B. La nature des activités de la structure porteuse et des structures partenaires impacte les objectifs poursuivis par l'expérimentation
C. La coopération multi-acteurs : entre complexité et espaces de dialogue inédits
D. Ce que nous apprennent les formes de portage collectif

Zoom 7 - Initiatives inspirantes en termes de partenariats innovants

9. Le financement et la gouvernance des caisses : que retenir des différents dispositifs socio-éco ?

A. La mise en place d'une caisse alimentaire mobilise des ressources importantes
B. Les contributions volontaires ne suffisent pas à couvrir les besoins en ressources
C. Des expérimentations qui se financent auprès d'opérateurs externes, au gré des opportunités
D. La difficulté à mobiliser des publics à revenus plus aisés pour équilibrer les caisses
E. La difficulté des financeurs à alimenter des fonds destinés aux rétributions
F. L'équilibre financier, un objectif secondaire?

Zoom 8 - Les différentes réflexions sur les contributions volontaires

10. Reconnaître le temps long de la démocratie alimentaire

A. Le temps de la démocratie alimentaire ne correspond pas toujours à celui du politique ni des financeurs
B. Animation de la gouvernance et recherche de financements : des activités particulièrement chronophages
C. Des besoins humains croissants avec l'ampleur de l'expérimentation
D. Un pilier indispensable mais fragile : le rôle central et ambivalent du bénévolat
E. Des financements insuffisants pour salarier l'animation, surtout en phase amont

11. Cartographie des financeurs

A. Un recours aux financements publics et privés qui diffère selon la nature du porteur de projet
B. Parmi les financeurs publics, l'échelle locale semble être la plus souvent mobilisée
C. Fondations privées et financeurs publics nationaux : les principaux contributeurs en volume financier

12. L'évaluation des expérimentations au service de l'apprentissage et de la réplicabilité

A. Des dispositifs de suivi-évaluation plébiscités mais en cours de construction
B. Des dispositifs de suivi-évaluation très hétérogènes

13. Une mise en œuvre des dispositifs de suivi-évaluation dépendante des ressources financières et humaines à disposition

A. Des ressources internes parfois limitées
B. Un appui scientifique qui prend des formes variées
C. Recherche-action et contributions citoyennes, des approches très utilisées à différents degrés
D. Des échanges et interactions entre initiatives ou avec le collectif inter-caisses qui nourrissent le suivi-évaluation
E. Les obstacles à surmonter

14. La capitalisation des résultats pour l'apprentissage en commun

A. Des initiatives qui s'inspirent les unes des autres
B. L'importance des réseaux et des temps d'échange pour partager

15. Chez nos voisins européens

4 idées à retenir
Bibliographie

Liste des figures

Figure 1 _ Répartition des initiatives recensées selon les dispositifs expérimentés p15
Figure 2 _ Répartition des types d'initiatives recensées p17
Figure 3 _ Répartition des répondants au questionnaire par type de dispositifs p17
Figure 4_ Niveau d'avancement des caisses ayant répondu au questionnaire p18
Figure 5_ Cible des expérimentations, parmi les caisses ayant répondu au questionnaire p19
Figure 6_. Nombre moyen d'expérimentateurs parmi les caisses ayant répondu au questionnaire p19
Figure 7_ Répartition géographique des caisses alimentaires recensées et nombre d'expérimentateurs moyen. p20
Figure 8_ Objectifs poursuivis par les caisses alimentaires locales interrogées p22
Figure 9_ Jalons co-construits de manière participative avec les habitants p28
Figure 10_ Part des activités menées / décisions prises de manière participative par ou avec les expérimentateurs dans le cadre des expérimentations de type caisses alimentaires p28
Figure 11_ Objectifs poursuivis par les initiatives p32
Figure 12_ Leviers de la transition alimentaire activés par les initiatives p35
Figure 13_ Nombre d'initiatives ayant conventionnés par type de lieu p36
Figure 14_ Lieux conventionnés et distribution selon le périmètre de l'initiative p36
Figure 15_ Dimensions étudiés pour l'évaluation p37
Figure 16_ Objectifs principalement cités en fonction du stade d'avancement de l'initiative p39
Figure 17_ Carte des expérimentations de type caisses alimentaires, membres du Collectif national pour une SSA p40
Figure 18_ Types de partenariats avec le projet alimentaire territorial (PAT) porté par la collectivité locale p42
Figure 19_ Implication du PAT de la collectivité dans l'expérimentation de type caisse alimentaire
Figure 20_ Les principaux partenaires des caisses p51
Figure 21_ Nombre moyen de points de vente conventionnés en fonction de la présence d'un organisme gestionnaire d'une monnaie locale parmi les partenaires p56
Figure 22_ Budget global moyen des expérimentations selon leur nombre d'expérimentateurs p60
Figure 23_ Répartition moyenne des sources financements p61
Figure 24_ Part des contributions volontaires, financements publics et privés dans le budget global des expérimentations selon leur nombre d'expérimentateurs p61
Figure 25_ Part des contributions volontaires, financements publics et privés dans le budget global des expérimentations selon leur stade d'avancement p61
Figure 26_ Postes budgétaires les plus difficiles à financer p64
Figures 27, 28, 29_ Part de l'autofinancement, des financements publics, financements privés dans le budget total des initiatives recensées p65
Figure 30_ Dates de lancement des réflexions et début des transferts financiers dans le cadre des caisses alimentaires p72
Figure 31_ Activités les plus chronophages p73
Figure 32_ Nombre d'ETP dédié à l'animation de l'expérimentation en fonction du nombre d'expérimentateurs p74
Figure 33_ Activités considérées comme chronophage selon le nombre d'expérimentateurs p75
Figure 34_ Nombre d'ETP moyen par niveau d'avancement p75
Figure 35_ Types de contribution à l'animation des caisses alimentaires locales ayant répondu au questionnaire p77
Figures 36 et 37_ Budgets annuels moyens et nombre d'ETP dédiés, associés aux expérimentations de type caisses alimentaires p77
Figure 38_ Part des financements publics et privés dans le budget des expérimentations de caisses alimentaires, par type de structure p79
Figure 39_ Principaux financeurs publics sollicités par les caisses alimentaires p79
Figure 40_ Montants totaux alloués par les principaux types de bailleurs des expérimentations de type caisses alimentaires locales ayant répondu à la question correspondantes p79
Figure 41_ Financeurs publics et privés des caisses alimentaires locales p79
Figures 42 et 43_ Mise en place d'un dispositif de suivi (droite) et d'un dispositif d'évaluation, associés aux expérimentations de type caisses alimentaires p81
Figure 44_ Nombre d'expérimentations avec un système de suivi
Figure 45_ Nombre d'expérimentations avec un système d'évaluation p82
Figure 46_ Comparaison entre la définition d'objectifs et leur mesure p83
Figure 47_ Nombre d'expérimentations avec des outils de collecte de données
Figure 48_ Lien entre l'identification d'indicateurs et le budget dédié et la recherche p84
Figure 50_ Nature des liens avec les autres expérimentations de type caisses alimentaires p85
Figure 49_ Organisation du suivi et de l'évaluation p88

Une étude pour cartographier et analyser les expérimentations inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

Notre système alimentaire est à bout de souffle. Fondé sur une logique productiviste, il contribue à la dégradation des écosystèmes, à la précarisation des paysans et à une détérioration de la qualité de l'alimentation. Tandis que les inégalités sociales s'accentuent en France, les réponses institutionnelles peinent à assurer un droit réel à une alimentation saine, choisie et durable. Ce modèle, en apparence peu coûteux pour le consommateur, génère en réalité des coûts cachés considérables pour la collectivité : selon le rapport "L'injuste prix de notre alimentation, quels coûts pour la société et la planète ?", la France consacre chaque année 48 milliards d'euros pour faire fonctionner le système agroalimentaire actuel, auxquels s'ajoutent 19 milliards d'euros de dépenses publiques pour en compenser les effets négatifs, notamment en matière de santé publique, de pollution environnementale et de précarité sociale (Secours catholique – Caritas France, Réseau Civam, Solidarité Paysans et la Fédération française des diabétiques, 2024.).

Aujourd'hui, en France, 60 % des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté et environ 5 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020 (DREES, 2022 ; INSEE, 2024). Ce dispositif, initialement pensé comme une solution d'urgence ponctuelle, s'est institutionnalisé dans la durée, sans pour autant répondre à des exigences de justice sociale ni à un véritable droit à l'alimentation. Les produits les moins chers – souvent ultra-transformés – deviennent la norme pour une partie croissante de la population, au détriment de la santé, de la dignité et de l'environnement. Là encore, les coûts induits de cette alimentation low-cost sont largement externalisés vers les budgets publics, notamment via les dépenses de sécurité sociale liées aux maladies chroniques.

Dans ce contexte, une autre voie émerge depuis quelques années : celle de la **démocratie alimentaire**. Portée par la société civile, cette approche vise à redonner aux citoyennes et citoyens un pouvoir d'agir sur leur alimentation et sur les systèmes agricoles, économiques et politiques qui la produisent. Elle propose de repolitiser les choix alimentaires, de reconnecter consommation et production, et de construire des systèmes fondés sur la coopération plutôt que sur la compétition. En redéfinissant les priorités collectives autour du droit à l'alimentation, de la justice sociale et de la transition écologique, la démocratie alimentaire cherche également à réduire les coûts sociétaux cachés d'un système alimentaire non durable, en plaçant la santé publique, la qualité des produits et le respect des écosystèmes au cœur des politiques alimentaires.

C'est dans ce mouvement de réappropriation citoyenne des politiques alimentaires qu'apparaît, depuis la fin des années 2010, l'idée d'une **Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)**. Inspirée du modèle de la Sécurité sociale de 1946, la SSA entend instaurer **un droit universel à l'alimentation**, au même titre que le droit à la santé ou à la retraite. Elle repose sur **trois piliers fondateurs** (Collectif pour une SSA, 2025) :

1. **Un accès inconditionnel à une alimentation de qualité**, c'est-à-dire un droit individuel opposable, détaché des logiques de charité ou de conditionnalité ;
2. **Un conventionnement démocratique** des producteurs, transformateurs et distributeurs, sélectionnés collectivement sur la base de critères sociaux, environnementaux et de qualité ;
3. **Un financement solidaire**, par une **cotisation sociale** obligatoire, assurant une gestion collective et mutualisée des ressources, à l'image des autres branches de la Sécurité sociale.

Ce projet politique structurant a été porté dès 2019 par Ingénieurs sans frontières - Agrista, à travers la publication d'un rapport fondateur intitulé "Vers une sécurité sociale de l'alimentation : une proposition politique pour une alimentation de qualité pour toutes et tous" (ISF-Agrista, 2019). Ce texte pose les bases du modèle en s'inspirant explicitement de la philosophie d'Ambroise Croizat, concepteur de la Sécurité sociale, en l'appliquant au champ alimentaire.

L'idée a ensuite été relayée, approfondie et popularisée par un collectif d'acteurs de la société civile, réunis sous le nom de **Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation**, constitué en 2020. Ce collectif regroupe aujourd'hui des chercheurs, des syndicats agricoles (comme la Confédération paysanne), des associations de lutte contre la précarité (ex : VRAC, Secours Catholique), des professionnels de l'alimentation, ainsi que des militants engagés dans la démocratie alimentaire. D'autres initiatives émergent également en dehors de ce collectif.

Parmi les chercheurs ayant conceptualisé et défendu cette idée, on retrouve notamment :

- **Dominique Paturel** (INRAE), qui travaille depuis de nombreuses années sur l'accès au droit à l'alimentation, la démocratie alimentaire et les inégalités d'accès à l'alimentation ;
- **Patrice Ndiaye**, co-auteur avec Paturel du concept de "démocratie alimentaire", qui désigne « la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture, et plus largement, les conditions de sa production » (Paturel & Ndiaye, 2019);
- **Nicolas Bricas**, chercheur au CIRAD, qui a contribué aux réflexions sur les modèles économiques de la SSA.

En parallèle, des initiatives locales ont vu le jour dans plusieurs territoires à partir de 2020-2021, notamment à Lyon, Montpellier, Rennes, Bordeaux ou en Île-de-France, avec des caisses alimentaires citoyennes expérimentant concrètement des formes de contributions volontaires, de gouvernance collective et de circuits alimentaires courts conventionnés. Cette dynamique n'est pas propre aux zones urbaines : des territoires ruraux se sont également saisis de ces enjeux dès 2021, comme à Cadenet dans le Vaucluse ou à Dieulefit dans la Drôme. Plus récemment, certaines collectivités territoriales ont initié leur propre réflexion sur ces dispositifs, à l'image de la Communauté de communes du Val de Drôme ou de Flers Agglo dans l'Orne, engagées depuis 2023 dans des démarches exploratoires.

Cet engouement pour les caisses alimentaires s'explique par leur capacité à redonner du pouvoir d'agir dans un contexte politique jugé verrouillé. Ce n'est bien sûr pas la seule forme que peuvent prendre les initiatives de démocratie alimentaire : de nombreux projets collectifs partageant le même objectif ont été recensés dans le cadre de cette étude. En reconnectant alimentation et démocratie, ces expérimentations perturbent l'« impuissance d'agir » face à un système alimentaire opaque, inégalitaire et injuste. Elles permettent de « poser des briques » dans les territoires, en repartant de la base pour engager une discussion citoyenne sur les enjeux de solidarité, d'écologie et de justice sociale. Ce faisant, elles offrent l'occasion de « lutter pour » plutôt que « contre », en mobilisant des collectifs pluriels capables de penser un autre modèle. Elles contribuent à faire émerger une citoyenneté alimentaire active et posent les jalons d'un projet universaliste tel qu'une Sécurité sociale de l'alimentation (Bonnin et al., 2025).

A l'échelle nationale, la **proposition de loi**, déposée en février 2025 par des parlementaires issus de différents groupes (les députés Boris Tavernier (Les Ecologistes), Charles Fournier (Les Écologistes), Richard Ramos (Modem), Eléonore Caroit (Ensemble pour la République) et Guillaume Garot (PS)), marque une première reconnaissance institutionnelle de la SSA. Elle prévoit notamment la création d'un **fonds national d'expérimentation**, confié à une gouvernance tripartite incluant l'État, les citoyens et des représentants de la Caisse des Dépôts afin d'expérimenter sur une vingtaine de territoires pendant 5 ans (Assemblée nationale, 2024).

Enjeux et objectifs de l'étude

Depuis 2021, entre 70 et 100 expérimentations locales inspirées de la SSA se sont développées et se développent en France pour tester les principes de ce modèle. Dans ce foisonnement d'initiatives, un besoin clair est apparu : consolider les connaissances sur ces expérimentations afin d'éclairer les orientations à venir. C'est pour répondre à cette attente commune que l'**ADEME, la Banque des Territoires du groupe Caisse des dépôts, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France**, co-financeurs de nombreuses expérimentations aux côtés d'autres dispositifs de l'Etat et des collectivités territoriales ont mandaté l'association Let's Food et le bureau d'étude Vertigo Lab pour réaliser une étude nationale sur les expérimentations inspirées de la SSA.

Méthodologie de l'étude

Cette étude, menée sur une période de six mois entre mars et août 2025, s'est appuyée sur une démarche exploratoire construite dans un temps contraint, afin de répondre aux attentes des financeurs tout en tenant compte de la diversité et de la complexité des expérimentations locales inspirées de la SSA. Si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, elle s'est efforcée d'associer les porteurs d'initiatives et de croiser les sources pour produire un panorama utile à l'analyse et à l'action.

Le processus a articulé plusieurs phases complémentaires, combinant analyse documentaire, co-construction d'outils, enquêtes de terrain et temps d'échange collectifs.

Note d'intention

L'étude a débuté par l'élaboration d'une proposition méthodologique détaillée, soumise aux membres du comité de pilotage (COPIL) réunissant les financeurs et du comité d'experts (COMEX) composé de chercheurs impliqués sur ces thématiques. Ces temps d'échange ont permis de clarifier les attentes, d'ajuster les objectifs de l'étude et de définir un périmètre d'analyse partagé. Face aux inquiétudes exprimées par plusieurs expérimentations, notamment quant au risque d'être évaluées à l'aune de leur efficacité ou de leur coût, une note d'intention a été rédigée. Elle rappelle que l'étude ne vise ni à hiérarchiser ni à juger les initiatives, mais à mieux les caractériser, à mettre en lumière leurs besoins, et à ouvrir des pistes d'accompagnement et de recherche.

Composition du COPIL

- Juliette D'Angelo, Banque des Territoires ;
- Margaux Denis, Fondation Daniel et Nina Carasso ;
- Ondine Peyroles et Françoise Vernet, Fondation de France ;
- Alba Departe et Yoann Monget, ADEME national/ADEME Nouvelle Aquitaine.

Composition du COMEX

- Julien Noël (Université de Nantes) ;
- Antoine Bernard de Raymond (INRAE) ;
- Julie Lailliau (INRAE) - Nathalie Corade (Bordeaux Sciences Agro / INRAE) - Margaux Alarcon (Bordeaux Sciences Agro / INRAE)

Analyse documentaire approfondie et recensement des expérimentations

Une lecture croisée des ressources disponibles sur les expérimentations en cours - dont certaines financées par les bailleurs commanditaires (sites internet, rapports d'activités, bilans intermédiaires et comptes financiers, publications, compte-rendu des échanges inter-caisses, etc.) a été réalisée. Cette analyse a été enrichie par une veille ciblée sur les publications récentes en lien avec la démocratie alimentaire et la SSA, permettant de replacer les expérimentations dans un cadre plus large et d'identifier les convergences, tensions et innovations émergentes. Cette veille a permis de recenser 105 initiatives.

Co-construction du questionnaire d'enquête

Afin de recueillir des données homogènes sur un ensemble d'initiatives aux formats très divers, un questionnaire a été conçu de manière collaborative. Son élaboration a mobilisé les membres du COMEX, du COPIL ainsi que des membres du Collectif national pour une SSA et du Fonds Mieux Manger pour Tous, qui ont formulé des retours critiques tout au long du processus. L'objectif était de construire un outil à la fois exploitable pour l'analyse comparative et réaliste à remplir pour les porteurs d'expérimentations, souvent limités en temps et en moyens.

>> **Prise de recul sur le questionnaire**

- Le choix d'un **questionnaire à dominante quantitative** s'est imposé afin de faciliter l'exploitation des données collectées et de correspondre au profil majoritaire des initiatives inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation, en particulier les « caisses alimentaires » (voir définition – Glossaire p. 11). Ce format a permis de recueillir des informations comparables sur un ensemble de variables clés et d'alimenter l'analyse transversale menée dans cette étude. Afin de ne pas négliger les autres formes d'expérimentation (épiceries sociales, dispositifs territoriaux d'abondement, etc.), certaines ont été valorisées sous forme d'encadrés illustrant des pratiques inspirantes. Toutefois, plusieurs initiatives ont exprimé les limites de ce format. Certaines ont regretté que les questions fermées aient restreint la possibilité de développer des réponses qualitatives plus riches, susceptibles de mieux refléter la complexité de leurs actions et de leurs contextes locaux.
- Le questionnaire a recueilli un **taux de réponse de 46 %** (48 sur 105). Les réponses révèlent que de nombreuses initiatives en sont encore à leurs débuts : parmi les répondants, de nombreuses expérimentations n'ont pas pu remplir l'ensemble du questionnaire car elles n'avaient pas encore avancé sur ces éléments avec les collectifs d'habitants. Malgré l'intérêt collectif de ce recueil partiel d'informations, plusieurs critiques sont ressorties, tant sur le fond que sur la forme.
    - **Sur le fond,** certaines expérimentations ont questionné la pertinence du focus socio-économique, estimant qu'il passait à côté des objectifs premiers, centrés sur la démocratie alimentaire. La méfiance exprimée peut s'expliquer par une crainte que l'analyse financière dénature la portée des projets, qu'elle détourne le sujet ou ajoute une pression supplémentaire, associée à la notion d'efficience. La peur d'une récupération politique réduisant ces initiatives à leurs seuls outils financiers, au détriment de leurs dimensions démocratiques, explique également les réticences de certains répondants.
    - **Sur la forme et la méthodologie,** le questionnaire n'a pas toujours été adapté aux réalités et spécificités des initiatives. Il a parfois empêché de faire ressortir clairement leurs objectifs, leurs idées ou leurs projets, notamment lorsque ceux-ci sont co-construits avec les habitants. Certaines catégories proposées, issues d'hypothèses discutables (par exemple le découpage urbain/rural et ou la pré-définition des objectifs), ont été jugées biaisantes. Les enjeux de démocratie alimentaire n'ont pas assez été mis en avant dans les questions, ce qui a généré des frustrations, notamment lors des focus groupes. Ces derniers ont fait ressortir la difficulté de rendre compte de la diversité et de la complexité des initiatives à partir de données quantitatives. Cela a renforcé la nécessité de redonner une place centrale à l'approche qualitative et à une lecture fine des objectifs de démocratie alimentaire.

Focus groupes sur la base des hypothèses issues du questionnaire

Afin de compléter les données quantitatives issues du questionnaire par une approche qualitative plus fine, quatre focus groupes ont été organisés avec des porteurs d'expérimentations. L'objectif principal de ces temps d'échange était de confronter les hypothèses formulées à partir des résultats du questionnaire, d'identifier des signaux faibles en lien avec les réalités de terrain, et de mieux comprendre les dynamiques complexes à l'œuvre dans les expérimentations. Deux focus groupes ont été organisés sur les processus de démocratie alimentaire et les dispositifs socio-économiques, et deux autres sur les logiques d'intention, les objectifs (en lien avec la notion d'expérimentation évoquée page 17) et les dispositifs de suivi-évaluation.

Sur les dispositifs socio-économiques, les deux focus groupes ont réuni respectivement 10 personnes (9 caisses représentées), puis 11 personnes (6 caisses représentées), avec la participation de caisses telles que :
CLAP (Perche), CCAMPA (Ariège), Caisse du 8e de Lyon, Mutuelle alimentation Alsace, CCA14 (Caen), SSA63 & Solidoume, CAS20 (Paris), SSA Jovinien, Caisse Val de Drôme, CLAS (Seyne), Caissalim Toulouse, À Table (Brest), CLAF (Flers), Caisse alimentaire commune de Montpellier, CLAC (Cadenet).

Sur les dispositifs de suivi-évaluation, les deux sessions ont rassemblé 4 puis 10 participants, représentant entre 4 et 6 caisses différentes, dont notamment : Caisse commune de l'alimentation du Diois (Die), Caisse alimentaire commune de Montpellier, CCA14 (Caen), CERES/GRAAL Grenoble, CAS20 (Paris), CLAF (Flers), Caissalim Toulouse, CLAC (Cadenet) et "À Table" (Brest).

Compte tenu de la diversité des profils et de l'hétérogénéité des situations, les résultats du questionnaire n'ont pas permis d'identifier de typologies nettes parmi les caisses alimentaires interrogées. Sur cette base, plusieurs hypothèses ont été formulées par croisement de données, puis testées lors des focus groupes à l'aide de sondages de positionnement en direct. Ces sondages, utilisés comme outils d'animation, ont permis d'initier les discussions de manière interactive et d'objectiver les points de convergence et de divergence entre expérimentations.

Quelques exemples d'hypothèses testées sur les dispositifs socio-économiques :

- *"La diversité et la nature des structures porteuses et de leurs partenaires influent sur le développement de l'initiative sur un territoire."*
- *"Le recours à une monnaie locale facilite la mise en œuvre des caisses."*
- *"Plus une expérimentation est étendue ou avancée, plus ses besoins financiers augmentent."*

Quelques exemples d'hypothèses testées sur les logiques d'intention et les dispositifs de suivi-évaluation :

- *"Les expérimentations locales s'inscrivent dans une logique de passage à l'échelle, que ce soit en termes de temporalité (pérennisation) ou de déploiement géographique".*
- *"Dans laquelle de ces logiques d'intention vous reconnaissez-vous ? Un outil de politique publique locale innovant, mis en œuvre sur un territoire donné ; Une mobilisation collective autour de la SSA nationale en tant que pilote (préfiguration d'une démarche nationale) ; Les deux ; Aucun."*

La discussion sur le suivi-évaluation s'est davantage construite autour des pratiques de suivi en cours et des projections à venir exprimées par les participants.

>> Prise de recul sur les focus groupes

- Ces temps collectifs ont permis d'approfondir certains enjeux communs, d'identifier des freins ou des leviers partagés et de discuter des relations avec les financeurs, les collectivités, ou les bénéficiaires.

- La participation a été globalement bonne, bien que certains participants n'aient pas toujours été satisfaits des sondages de positionnement, jugés parfois trop binaires ou inadaptés. Par ailleurs, des acteurs historiques et militants se sont montrés plus présents dans les débats, exprimant des réticences vis-à-vis d'une récupération politique et d'une vision trop techniciste portée par certains financeurs ou bureaux d'études, ce qui a souligné quelques postures contrastées. Cependant, d'autres approches ont également été mises en avant, notamment les liens avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les collectivités locales. La question du passage à l'échelle nationale de la SSA a suscité des réponses diverses, traduisant une certaine difficulté à se positionner collectivement sur ce point mais également la nécessité de bien distinguer un modèle socio-économique local et national qui n'auraient rien à voir.
- Ces échanges ont révélé la nécessité de trouver des cadres communs pour avancer ensemble tout en laissant à chaque initiative l'espace et le temps nécessaires pour se redéfinir au sein de ces cadres.
- Enfin, il est à noter que, malgré la richesse des discussions, les conditions n'ont pas permis d'ouvrir un échange serein et approfondi sur les recommandations à formuler collectivement à destination des financeurs. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, ce débat aurait pourtant été particulièrement utile pour envisager les formes de soutien adaptées au développement de ces initiatives.

Construction du plan d'analyse

À partir des données collectées, un plan d'analyse a été élaboré et validé en COMEX puis en COPIL. Il s'organise autour des principaux axes de l'étude, permettant de structurer les résultats de manière claire et exploitable pour les financeurs comme pour les porteurs de projets. Les grandes parties abordent successivement : la cartographie des expérimentations de caisses, l'analyse des objectifs (démocratie alimentaire, accès à l'alimentation pour toutes et tous, transformation du système agricole et alimentaire, dimension santé), la question du lien à la politique publique et de l'institutionnalisation, l'analyse des partenaires des expérimentations, les enjeux de capitalisation pour l'apprentissage commun, l'analyse des modes de financement et de gouvernance des caisses, l'analyse des besoins de la démocratie alimentaire, la cartographie des financeurs, ainsi que l'analyse des dispositifs de suivi-évaluation.

Entretiens individuels

En complément des focus groupes, 7 entretiens individuels ont été réalisés avec des porteurs d'initiatives locales : Adèle Ferré (Collectif À Table - Brest), Antoine Bernard de Raymond (INRAE et Université de Bordeaux) et Justine Bosredon (Département de la Gironde) pour l'expérimentation girondine, Magali Aresu et Guillaume Hernandez (VRAC Métropole Nantes) pour l'expérimentation nantaise, Sébastien Blazy (PETR Ariège) et Romain Clappier (CCAMPA) pour l'expérimentation ariégeoise, Sophie Millet (Département du Gers) pour l'expérimentation de chèques alimentaires « Mieux ManGers pour Tous », Danièle et Gérard Mauduit (Collectif pour une SSA 22) et Violette Burri pour l'expérimentation en cours dans le Jovinien. Le collectif SSA a été contacté plusieurs fois sans réponse. Ces échanges ont permis d'enrichir et de nuancer les analyses issues du questionnaire et des focus groupes, en tenant compte des spécificités locales et des trajectoires propres à chaque expérimentation. Ils ont également permis de documenter des pratiques originales et inspirantes, notamment en matière de lien avec la collectivité territoriale et les projets alimentaires territoriaux (PAT), de partenariats, d'autofinancement ou de mécanismes financiers innovants. Concernant les dispositifs de suivi-évaluation, ces entretiens ont apporté un éclairage utile sur les outils mobilisés, les dimensions évaluées et les choix opérés dans des contextes budgétaires souvent contraints. Ils ont également mis en évidence l'apport de collaborations avec des structures de recherche ou des acteurs académiques implantés localement.

Compte tenu des limites évoquées, cette étude doit être envisagée comme un point de départ ouvrant sur une réflexion plus large. Le temps imparti n'a pas permis d'approfondir l'ensemble des initiatives, des documents annexes et des financements, et cette démarche ne prétend pas se substituer aux travaux de recherche, indispensables pour analyser les effets de ces initiatives dans la durée. Par ailleurs, les données chiffrées présentées dans ce rapport reflètent la situation au mois de juillet 2025, bien que les initiatives aient évolué depuis.

Les tableaux descriptif et analytique : présentation et usage

Deux outils complémentaires ont été développés dans le cadre de cette étude pour structurer l'observation des expérimentations. Le premier est un tableau **descriptif**, qui recense les initiatives identifiées en renseignant un ensemble d'informations clés (date de lancement, structure porteuse, publics visés, modalités de contribution, etc.). Il a vocation à être enrichi et actualisé au fil des recherches, afin d'alimenter une meilleure compréhension de l'écosystème des caisses alimentaires et de faire émerger des dénominateurs communs.

Le second est un tableau **analytique**, conçu à partir d'un sous-ensemble de variables jugées centrales pour caractériser les dispositifs. Organisé autour de colonnes filtrables, il permet de trier et de regrouper les expérimentations selon différents critères (niveau de cofinancement, degré d'implication citoyenne, type de circuit alimentaire mobilisé, etc.).

Une étude financée par...

L'ADEME, la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France soutiennent depuis plusieurs années des initiatives expérimentant de nouvelles formes de démocratie alimentaire, notamment celles inspirées du modèle de la SSA.
Face à l'engouement et à la multiplication des demandes de financements, ces financeurs souhaitent aujourd'hui disposer d'une vision consolidée et approfondie des expérimentations en cours afin d'accompagner au mieux leur structuration et leur développement. Cette étude vise ainsi à offrir une meilleure lisibilité du paysage actuel des initiatives SSA en France et à outiller les acteurs souhaitant les soutenir.

et réalisée par..

Let's Food

Let's Food est une association française "loi 1901" créée en 2017 dans l'objectif d'accompagner les territoires à la construction de systèmes alimentaires durables et résilients en s'appuyant sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale.

L'association s'inscrit dans 3 objectifs spécifiques :

1. Accompagner les dynamiques alimentaires des collectivités territoriales en France et dans le monde en capitalisant sur les expériences réussies issues d'autres territoires.
2. Favoriser et opérationnaliser le partage de connaissances et d'initiatives auprès des différents acteurs du système alimentaire afin d'accélérer une transition agroécologique à l'échelle globale.
3. Sensibiliser et former aux enjeux d'alimentation durable territoriale afin de renforcer les compétences nécessaires à la mise en place de systèmes alimentaires durables.

Vertigo Lab

Créé en 2011 à Bordeaux, Vertigo Lab est un bureau d'études et recherches spécialisé en mesure d'impact socio-économique et environnemental. Vertigo Lab accompagne les décideurs des territoires et des entreprises dans leurs politiques et stratégies, du local à l'international, pour activer l'innovation responsable et répondre aux enjeux de demain. Vertigo Lab intervient depuis l'échelle locale jusqu'aux politiques européennes pour la protection de l'environnement, avec une spécialisation dans l'approche économique de l'environnement et de l'agriculture.

Articulé autour de 3 pôles thématiques :

- Agriculture & Alimentation
- Biodiversité & Climat
- Économie Territoriale

Les partis pris rédactionnels de ce document - sans utilisation du point médian - visent à ne pas alourdir le texte mais la diversité est une réalité pour celles et ceux qui ont réalisé cette étude ainsi que pour les initiatives de terrain. Notre propos concerne bien l'ensemble des personnes qui agissent autour des expérimentations.

Liste des caisses ayant répondu au questionnaire

Les noms des initiatives sont ceux renseignés par les répondants au questionnaire. Le territoire est spécifié entre parenthèse lorsqu'il n'apparait pas dans le nom de l'initiative. Les initiatives apparaissent dans un ordre alphabétique.

- A Table - Caisse Commune Alimentaire (Brest)
- Caissalim Toulouse
- Caisse Alim. Paris 14
- Caisse Alimentaire Commune de Montpellier
- Caisse Alimentaire Commune et Locale (Val de Drôme en Biovallée)
- Caisse Alimentaire Solidaire du 20e arrondissement de Paris (CAS20)
- Caisse Alimentaire Solidaire inspirée des principes de la SSA (Saint Brieuc)
- Caisse Auscitaine de solidarité Alimentaire (CASA)
- Caisse Commune Alimentaire de Flers (CLAF)
- Caisse Commune de l'Alimentation 44
- Caisse Commune de l'Alimentation de Die
- Caisse Commune de l'Alimentation en Gironde
- Caisse d'Alimentation de Lézignan
- Caisse de l'alimentation de Lyon 8
- Caisse Locale de l'alimentation de Cadenet (CLAC)
- Canton de Seyne (quand on s'aime) on ne compte pas!
- Comité Local de l'Alimentation de Pertuis (CLAP)
- Comité Local de l'Alimentation du Perche (CLAP)
- Expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation pour des étudiants des campus bordelais
- Expérimentation SSA et ordonnances vertes (Eguzon Argenton Vallée de la Creuse)
- LA CALIEN (Lens Liévin)
- La nourricière (Gentioux-Pigerolles)
- Mutuelle de l'alimentation en Alsace
- Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Besançon
- Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Puy-de-Dôme (SSA63)
- SSA Grand Poitiers
- SSA Haute-Gironde
- SSA Pays de Morlaix
- Vers une Caisse Locale de l'Alimentation à Lorient
- Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Jovinien
- Vers une SSA à Dieulefit et alentours
- Vers une SSA dans le Perche sarthois

Cartographie interactive des expérimentations

La cartographie interactive recense et met en valeur les expérimentations locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Elle permet d'explorer les projets grâce à différents filtres (type, structure, suivi, etc.) et de consulter des informations complémentaires pour chaque initiative. Conçu pour être enrichi progressivement, cet outil contribue à la visibilité des démarches et à une meilleure compréhension de l'écosystème, sous réserve d'une animation dédiée.

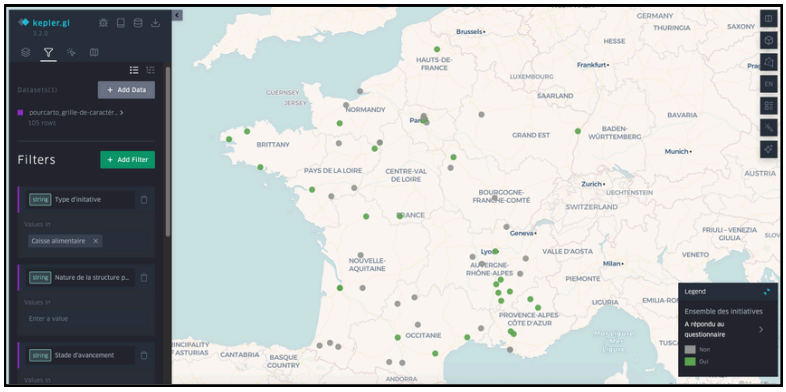

Glossaire

Démocratie alimentaire. : "Le concept de "démocratie alimentaire" représente la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat" (Paturel & Ndiaye, 2019).

Alimentation durable : L'alimentation durable, c'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (ADEME, 2025).

Expérimentation : "L'expérimentation a valeur de test, elle porte une dimension provisoire et renvoie très souvent à la notion de petite échelle. Elle doit avoir pour objectif l'arrêt ou l'essaimage de la mesure expérimentée. L'essaimage doit être pensé de manière très générique, qui peut aller de la libre reprise à la généralisation. L'expérimentation porte une idée d'innovation et de transformation sociales "- Emmanuel Dupont, Responsable mission, Commissariat général à légalité des territoires (Vion, 2017).

Caisse alimentaire : Une caisse alimentaire ou caisse commune de l'alimentation peut être définie comme un "Dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution. Son système décisionnel repose sur un comité citoyen de l'alimentation, qui représente un espace d'éducation populaire, de citoyenneté et d'empowerment." (Scherer et al., 2024).

Cotisation sociale : Les cotisations sociales sont des sommes (versements) déduites du salaire brut. Elles sont précomptées sur le salaire brut, c'est-à-dire retenues avant le versement du salaire. Les cotisations donnent droit au salarié à une protection sociale (Service public, 2025).

Contribution volontaire / cotisation citoyenne : Les "contributions volontaires" ou "cotisations citoyennes" sont à différencier des cotisations sociales dans le sens où elles sont volontaires et non obligatoire et non prélevées sur les salaires. Il s'agit d'une contribution financière volontaire dans une logique d'entre aide, mobilisées dans le cadre d'initiatives du type caisses alimentaires communes (définition construite à partir des échanges qui ont eu lieu en atelier dans le cadre du projet).

Dispositif socio-économique : Le dispositif socio-économique désigne l'architecture par laquelle une initiative d'intérêt général structure l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à son fonctionnement. Il repose sur l'articulation entre les modalités de financement (publics, privés, volontaires), la répartition des charges, et les dynamiques d'acteurs impliqués (parcours des animateurs, partenaires, réseaux). Chaque expérimentation développe ainsi un agencement propre de ces « briques », en réponse à son territoire, ses valeurs et ses objectifs (définition construite par Let's Food et Vertigo Lab à partir de : Associations.gouv.fr, 2024 ; Le mouvement associatif, 2022).

Capacitation : La capacitation est un processus d'accroissement personnel de son autonomisation et de sa responsabilisation en vue d'augmenter son pouvoir d'agir sur son environnement et ses situations vécues, et ainsi de prendre en charge par soi-même sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale (UNEA, n.d).

Système de suivi et évaluation : Le suivi-évaluation est un ensemble structuré des outils, méthodes et processus permettant d'apprécier la mise en œuvre, les résultats et les effets d'un projet au regard des objectifs définis [Source: Gertler P.J., Martinez M., Premand P., Rawlings L. B. Banque Mondiale. (2011). L'évaluation d'impact en pratique.]

Chiffres clés

105

initiatives de démocratie alimentaire recensées

dont **60** caisses alimentaires

dont **32** ayant répondu au questionnaire

Des expérimentations de caisses qui se multiplient sur l'ensemble du territoire, aussi bien urbain que rural

Les régions
- AURA
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie

concentrent le plus d'expérimentations

La majorité des caisses ont démarré entre le 2e semestre 2024 et le 2e semestre 2025

3 caisses ont plus de 300 expérimentateurs

53% des caisses comptent entre 20 et 50 expérimentateurs

70 % ont déclaré viser une portée universelle (public représentatif du territoire)

Les caisses consolident les écosystèmes d'acteurs à l'échelle territoriale

Une gouvernance collective associant acteurs publics, agricoles, sociaux et économiques facilite l'implantation et le développement des caisses.

Des expérimentations qui affichent des objectifs ambitieux qui s'inscrivent dans le temps long

- accès à l'alimentation durable
- renforcer le pouvoir d'agir des citoyen.es

23 mois en moyenne entre le début de la réflexion et les premiers transferts financiers

Des expérimentations dont les calendriers sont courts et chargés et les moyens insuffisants

- Budget annuel moyen de 299 110 €
- Budget annuel médian de 129 500 €

L'élargissement du nombre d'expérimentateurs renforce les besoins d'animation et les besoins financiers → **65%** des équivalents temps plein (ETP) mobilisés sont assurés par des bénévoles.

La démocratie alimentaire au coeur des projets, de leurs finalité et moyens

- **28/32** Définition participative des objectifs
- **20/32** Construction participative de la Charte de conventionnement
- **25/32** Définition participative des modalités de contribution et de rétribution
- **18/32** Participation citoyenne aux instances de gouvernance

Des initiatives à l'impact encore incertain sur la transition agroécologique à l'échelle des territoires :

- sur les changements de pratiques agricoles
- sur la structuration de filières biologiques et locales
- sur les changements de pratiques alimentaires

17/32 expérimentations ont comme critère de sélection des produits ou commerces la durabilité environnementale des produits proposés (AB, écolabel pêche durable ou équivalent)

15/21 & 11/21 expérimentations ont établi un conventionnement respectivement avec des points de vente producteurs et de la vente à ferme (21/32 caisses ont démarré le conventionnement)

Les moyens humains et financiers nécessaires sont importants, les expérimentations sont dépendantes de financements externes.

63% du budget provient de financements externes (35% publics, 28% privés) (17/32 caisses)

37% de l'autofinancement, principalement via les contributions volontaires

La place des collectivités se renforce

- ★ **10/32** caisses ont intégré un Projet Alimentaire Territorial dans leur gouvernance
- ★ **9/32** caisses sont financées en partie par un Projet Alimentaire Territorial
- ★ **4/32** caisses sont portées directement par des collectivités territoriales

Suivi-évaluation

Sur les 29 caisses ayant fourni des renseignements quant à leur dispositif de suivi-évaluation :

26 ont mis en place un système de suivi et/ou évaluation

17 ont mis en place des indicateurs

15 disposent d'un budget dédié

15 ont des liens avec la recherche

1. Les expérimentations inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation se multiplient sous différentes formes

A. Le périmètre des initiatives recensées

L'un des objectifs principaux de cette étude est de réaliser un panorama des expérimentations inspirées du principe de Sécurité sociale de l'alimentation en France. Afin de cadrer au mieux l'étude, un périmètre spécifique a été défini pour identifier les initiatives pertinentes à recenser et analyser.

L'analyse se fonde sur les trois piliers constitutifs du mécanisme de SSA :

- L'universalité, garantissant un droit pour toutes et tous à une alimentation de qualité,
- Le conventionnement, reposant sur une définition collective et démocratique de ce qui est juste, sain et durable,
- Le financement socialisé, via des contributions volontaires ou des cotisations à l'échelle d'un territoire (Collectif national pour une SSA, 2025).

Pour entrer dans le champ de l'étude, les initiatives devaient répondre à au moins deux de ces trois piliers, et plus précisément :

- Proposer ou expérimenter un mécanisme de financement citoyen, tel qu'un système de cotisation ou de contribution volontaire à l'échelle locale,
- Mettre en place (ou prévoir) une gouvernance démocratique, en associant les citoyen·nes aux décisions, notamment via des comités ou conseils citoyens.

Le critère d'universalité, souvent difficile à concrétiser dans les phases de test, n'a pas été retenu comme critère de sélection, mais sera analysé qualitativement dans les études de cas.

Afin de reconnaître la diversité des temporalités et des dynamiques, le périmètre inclut également des initiatives encore en phase de construction, n'ayant pas encore mis en œuvre la contribution volontaire, mais l'affichant comme un objectif structurant.

Les formes prises par ces initiatives sont variées :

- Caisses alimentaires communes avec gestion citoyenne et conventionnement participatif,
- Chèques ou cartes alimentaires assortis d'une gouvernance sur les critères d'accès, les lieux et produits conventionnés,
- Comités citoyens pilotant une activité économique (épiceries sociales, groupements d'achat…),

Certaines initiatives à visée de plaidoyer, conçues comme des démonstrateurs citoyens pour promouvoir une transformation structurelle du système alimentaire et alimenter le débat public, ont également été identifiées. Bien qu'elles ne répondent pas aux critères précédents, leur rôle en termes de communication justifie leur intégration, au moins dans la cartographie ci-contre.

Ce périmètre permet de rendre compte de la richesse des approches en cours, tout en maintenant une cohérence d'analyse autour des fondements de la SSA.

B. Un aperçu des expérimentations inspirées de la SSA en France

La carte ci-dessous présente **la répartition géographique des 105 initiatives recensées** dans le cadre de cette étude. Elle met en évidence un véritable foisonnement d'initiatives locales, portées par des structures très diverses, sur l'ensemble du territoire national.

Les initiatives sont classées selon un code couleur représentant le type de dispositif mobilisé pour concrétiser la démocratie alimentaire : caisses alimentaires ; chèques alimentaires ; commerces ou groupements d'achat avec tarifs différenciés ; actions de plaidoyer, de communication ou études en faveur d'une Sécurité sociale de l'alimentation.
Certaines initiatives, encore à un stade précoce de réflexion ou d'expérimentation, n'ont pas encore arrêté clairement les modalités d'intervention ("non défini pour le moment"). À noter que certaines initiatives ayant répondu au questionnaire n'ont pas souhaité renseigner cette information, et apparaissent donc sous la mention « non renseigné ».

Figure 1 _ Répartition des initiatives recensées selon les dispositifs expérimentés

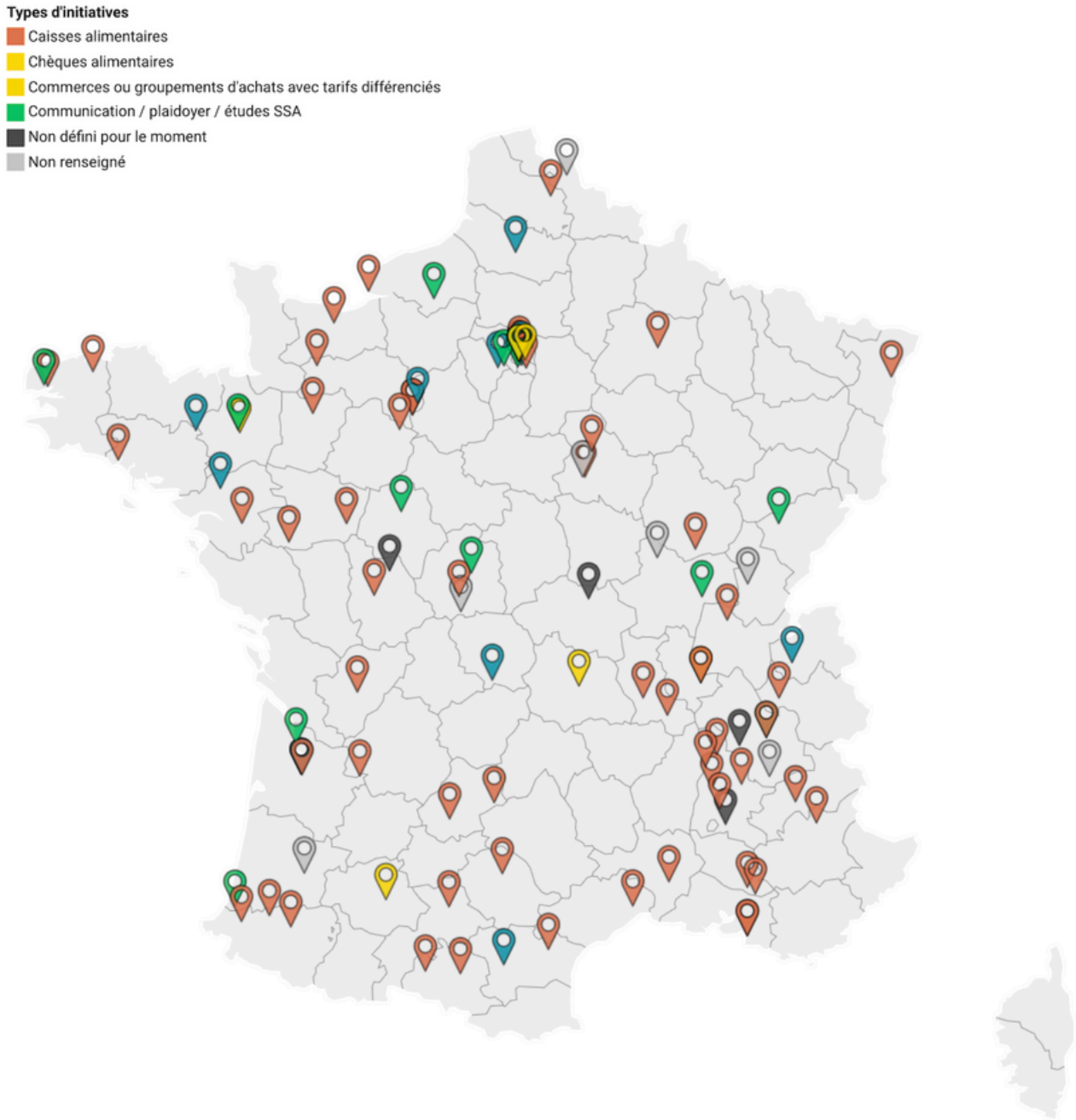

Quelques exemples de la diversité des initiatives recensées

En Brocéliande, Le Car à Vrac de l'ELFE

Le Car à Vrac de l'association L'ELFE est une épicerie itinérante solidaire qui intervient dans 14 communes du Morbihan. Tout fonctionne selon un modèle proche des producteurs. Les produits sont bio, locaux, achetés en direct à 29 producteurs et vendus sans négociation de prix. Une caisse solidaire est accessible sur demande et de manière anonyme pour réduire le coût de l'alimentation.

L'Etal Solidaire, Ivry-Sur-Seine

Chaque mois, l'Étal Solidaire organise une vente de produits bio ou locaux en circuit court. L'objectif est de rendre une alimentation de qualité accessible à tous. Les tarifs sont fixés par les producteurs afin qu'ils comblent leurs coûts de production. L'association propose aussi des prix fixes pour les étudiants ainsi qu'un tarif solidaire réduit de 35 % pour les publics en difficulté, et financé par des adhésions volontaires.

VITALIM en Seine-Saint-Denis, comment ça marche ?

Les 1350 bénéficiaires reçoivent 50€ par personne et par mois. La somme est majorée de 50% pour l'achat de produits bios et durables. En parallèle, des ateliers de cuisine, de jardinage et de sensibilisation à une alimentation durable sont organisés via un réseau d'associations locales.

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx – Projet M.I.A.M.M. (Mission d'Ingénierie et d'Animation pour le Mieux Manger)

Lancé en 2024, le projet M.I.A.M.M. vise à structurer une réponse collective à la précarité alimentaire sur le territoire Sud Landes–Pays Basque. Porté par le CBE du Seignanx, il s'appuie sur une gouvernance territoriale ouverte (collectivités, CCAS, acteurs associatifs, producteurs) et un diagnostic partagé. Le projet teste des outils concrets : fonds repas, paniers solidaires, expérimentation de nouveaux circuits de distribution, en lien avec des partenaires comme la Ferme Solidaire portée par l'association Eco-lieu Lacoste de Tarnos ou le restaurant solidaire Eole.

Les popotes de Die dans la Drôme

Les Popotes s'engagent pour une alimentation solidaire, locale et durable. Chaque mercredi, des ateliers de cuisine bénévole transforment des produits bios, locaux et de saison en repas sains, équilibrés et proposés à prix libre. Les produits sont achetés directement auprès de producteurs ou d'épiceries locales à des prix justes. Le dimanche, des fruits et légumes abîmés sont récupérés et transformés en bocaux anti-gaspillage, ensuite déposés en libre accès dans un frigo solidaire.

A Plessé, le marché solidaire de Lâche-Tout

Organisé par l'association paysanne du même nom, le Marché solidaire de Lâche-Tout se tient chaque mardi sur le principe d'achat direct à la ferme, avec un système de tarifs différenciés afin de rendre l'alimentation accessible à tous.

C. Un recentrage sur les caisses alimentaires communes, outil structurant de la démocratie alimentaire territoriale

105 initiatives ont été recensées à partir de ressources bibliographiques et des tableaux transmis par les financeurs de cette étude, listant les démarches qu'ils ont soutenues ces dernières années.

Toutes s'inscrivent dans une volonté de faire progresser la démocratie alimentaire, mais les outils mobilisés sont variés (voir carte en page suivante):

- 60 relèvent de caisses alimentaires communes ou de projets en voie de constitution,
- 7 sont des expérimentations de chèques alimentaires,
- 12 sont des commerces participatifs ou groupements d'achat avec tarifs différenciés,
- 14 correspondent à des actions de communication, plaidoyer ou d'études autour de la sécurité sociale de l'alimentation,
- 12 sont à un stade exploratoire, sans outillage spécifique stabilisé (identifiées comme "non défini pour le moment ou non renseigné" dans le diagramme ci-dessous)..

Figure 2 _ Répartition des types d'initiatives recensées
(attribution d'un seul type par initiative, total de 105 initiatives recensées)

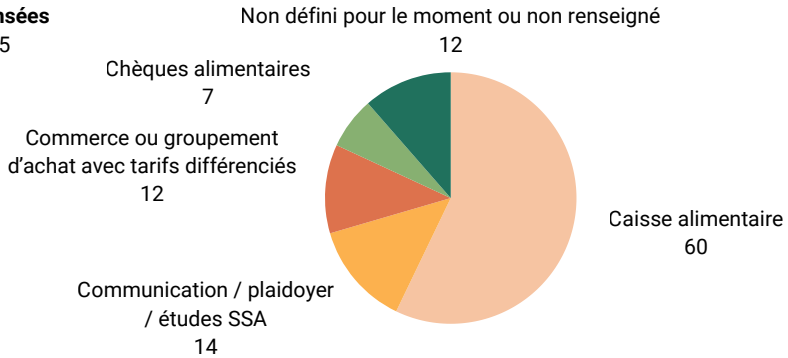

Ces 105 initiatives ont été sollicitées par questionnaire, et 48 ont répondu. Parmi ces 48 réponses, 32 portaient sur des caisses alimentaires, soit près de 67 %. Ce chiffre reflète une surreprésentation notable de ce modèle, déjà majoritaire dans l'échantillon initial. Il témoigne à la fois du dynamisme de ce type d'initiatives et de l'orientation du recensement, qui a davantage ciblé les expérimentations ayant concrètement testé le principe de caisse alimentaire. On peut également émettre l'hypothèse d'un certain mimétisme entre les expérimentations qui s'inspirent les unes les autres se construisent ainsi sur des modèles similaires.

Figure 3 _ Répartition des répondants au questionnaire par type de dispositifs
(question à choix multiples, 48 répondants)

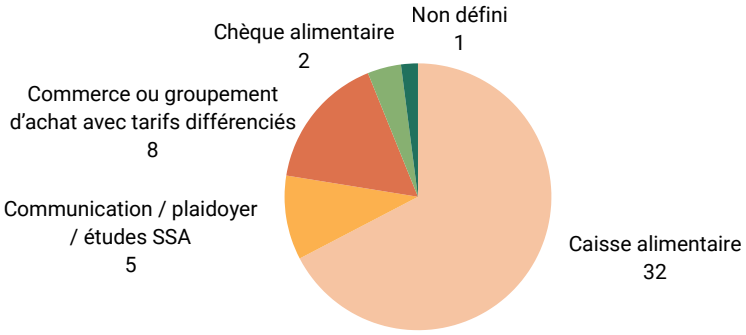

Cette forte présence, conjuguée au potentiel de transformation systémique porté par ces démarches justifie notre choix méthodologique : centrer l'analyse sur les caisses alimentaires communes - qui correspondent le plus à l'ADN SSA - en tant que modèle structurant au service de la démocratie alimentaire sur les territoires.
Ce recentrage présente également un intérêt analytique : étudier un même type d'outil permet de comparer les modèles socio-économiques, comprendre les choix de gouvernance, les modes de financement, les liens avec les acteurs publics, etc. En effet, la diversité des initiatives étant déjà importante au sein des caisses, prendre en compte tous les autres types de dispositifs aurait rendu l'analyse encore plus complexe et l'interprétation des tendances plus limitée. Par ailleurs, les caisses constituent un objet encore peu documenté : leur forte dynamique d'émergence (la quasi-totalité ont vu le jour après 2021) en fait un terrain d'étude particulièrement pertinent.
Dans le cadre de cette étude, les caisses alimentaires ne sont pas considérées comme un objet en soi, mais bien comme un outil opérationnel de mise en œuvre des principes de la SSA à l'échelle locale. Elles constituent un levier d'appropriation collective.

Zoom #1

La place des caisses alimentaires ou caisses communes dans les initiatives recensées

Dans le cadre du questionnaire, nous avons cherché à mieux caractériser les caisses alimentaires étudiées afin de comprendre leur nature et leur fonctionnement. Nous avons ainsi examiné qui porte ces initiatives, quels partenaires sont impliqués dans leur mise en œuvre, ainsi que leurs objectifs principaux. Par ailleurs, nous avons évalué leur portée, en interrogeant notamment le caractère universel ou ciblé des expérimentations, ainsi que le nombre d'expérimentateurs visés par chacune d'entre elles. Cette analyse permet d'appréhender la diversité des modèles de caisses alimentaires.

Définition

Une caisse alimentaire ou caisse commune de l'alimentation peut être définie comme un ***"dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution. Son système décisionnel repose sur un comité citoyen de l'alimentation, qui représente un espace d'éducation populaire, de citoyenneté et d'empowerment."*** Cette définition est issue des travaux de la Caisse alimentaire commune de Montpellier (Scherer et al., 2024).
Loin de se limiter à un simple mécanisme de redistribution monétaire, ces dispositifs expérimentaux visent une transformation structurelle des systèmes alimentaires locaux, en s'appuyant sur des démarches participatives et émancipatrices, à la croisée de la démocratie alimentaire et de l'éducation populaire.

Des expérimentations qui démarrent

Parmi les 32 caisses ayant répondu :

- 8 se trouvent dans une phase amont, soit au stade de la réflexion (collectif déjà constitué), soit à l'état embryonnaire (collectif non encore formé).
- 11 sont en phase de prototypage, avec des premiers éléments de structuration ;
- 10 sont en cours d'expérimentation, ayant débuté la collecte de contributions et le versement de rétributions ;
- 3 ont terminé leur première phase d'expérimentation.

Figure 4_ Niveau d'avancement des caisses ayant répondu au questionnaire
(question fermée à choix unique, nombre de répondants : 32)

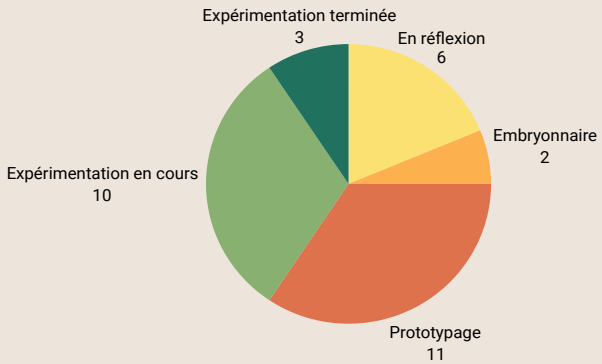

Les initiatives en phase amont ont, de fait, proposé des réponses moins développées. Les analyses qualitatives s'appuient donc principalement sur les 24 caisses alimentaires qui sont en phase de prototypage, actuellement en expérimentation, ou dont l'expérimentation est achevée voire renouvelée.

Une forme juridique majoritairement associative

La forme associative constitue le mode de portage très largement dominant :

- 24 des caisses répondantes sont portées par une association ou un collectif d'associations ;
- Seulement 4 caisses répondantes sont portées par une collectivité territoriale.

Parmi les structures associatives, on observe une diversité de profils :

- 10 caisses sont portées par des associations dédiées créées spécifiquement pour l'expérimentation ;
- 7 par des associations de recherche-action, de sensibilisation ou d'accompagnement ;
- 4 par des associations d'aide alimentaire, de groupement d'achat ou d'éducation populaire ;
- 3 enfin par des groupements ou magasins de producteurs, ou structures accompagnant le monde agricole.

Cette prédominance du statut associatif s'explique à la fois par des considérations techniques et opérationnelles (souplesse de création, faible coût, autonomie) et par le mode de gouvernance qu'il permet, compatible avec les principes de la démocratie alimentaire.

En 2024, Sophie Sachet a mené un travail de recherche dans le cadre de son mémoire de master 2 en économie sociale et solidaire, portant sur la structuration juridique des expérimentations inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Hébergée par la Caisse alimentaire commune de Montpellier, son étude porte sur trois territoires : Gironde, Alsace et Montpellier. Ses analyses semblent indiquer que la forme associative serait privilégiée en raison de sa flexibilité et de sa capacité à évoluer au fil des différentes phases de l'expérimentation. Cette structure pourrait également répondre aux impératifs de représentation et faciliter l'engagement progressif des parties prenantes. La rédaction des statuts, bien que parfois complexe, constituerait un moment clé de l'expérimentation, en ce qu'elle pousserait les collectifs à clarifier la répartition des pouvoirs décisionnels, un enjeu structurant pour des projets à vocation démocratique (Bonnin et al., 2024).

Une portée revendiquée comme universelle

Figure 5_ Cible des expérimentations, parmi les caisses ayant répondu au questionnaire
(question fermée à choix unique, n = 30)

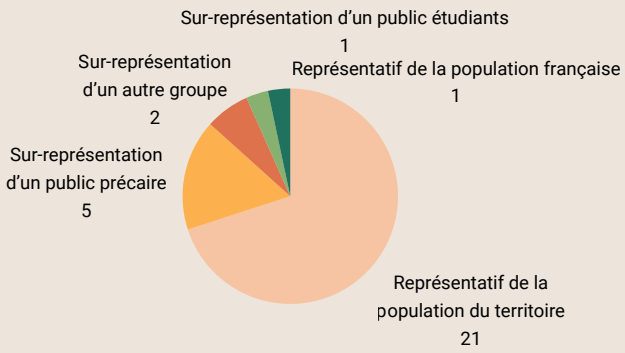

La forme juridique peut jouer un rôle clé dans la définition des ambitions et des modalités d'action des caisses, notamment en ce qui concerne leur public cible et leur portée territoriale.Dans cette perspective, il est pertinent d'analyser la portée revendiquée par ces expérimentations, afin d'évaluer dans quelle mesure elles incarnent le principe d'universalité prôné par la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Dans la majorité des cas, les caisses se donnent pour objectif d'agir à l'échelle de l'ensemble de la population d'un territoire, conformément aux principes d'universalité défendus par la Sécurité Sociale de l'Alimentation.
Ainsi :

- 21 caisses sur 30 ont déclaré viser une portée universelle ;
- 5 s'adressent prioritairement à des publics en situation de précarité ;
- 1 cible spécifiquement les publics étudiants.

Ce positionnement témoigne d'une volonté forte de sortir d'une approche ciblée ou stigmatisante de l'aide alimentaire, pour construire des dispositifs intégrateurs, non conditionnels et structurants à l'échelle du territoire.

Un nombre encore restreint d'expérimentateurs

Figure 6_. Nombre moyen d'expérimentateurs parmi les caisses ayant répondu au questionnaire
(question fermée à choix unique, n = 30)

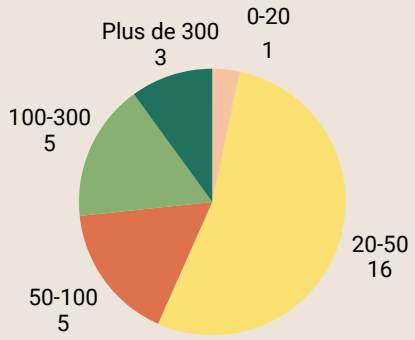

Si le principe d'universalité oriente largement les ambitions des caisses alimentaires, leur mise en œuvre concrète se décline selon des formats très variables. Parmi les 30 caisses alimentaires ayant répondu à cette question, la majorité sont de taille modeste, avec entre 20 et 50 expérimentateurs. Ce format correspond à 16 des caisses recensées, soit près de la moitié. 5 caisses comptent entre 50 et 100 expérimentateurs, 5 autres entre 100 et 300 et 3 plus de 300.

Ces dernières se démarquent par une envergure plus importante, implantées majoritairement dans de grandes villes : c'est le cas des caisses parisiennes des 14e et 20e arrondissements, de celles de Nantes, Poitiers, Montpellier, Toulouse, Lyon ou encore de la Gironde.

Une répartition géographique inégale

Le nombre d'initiatives de type caisses varie fortement selon les régions. Elles sont principalement implantées en Auvergne-Rhône-Alpes (11), suivie de l'Occitanie (9), de la Nouvelle-Aquitaine (8), de l'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 chacune), des Pays de la Loire (5), de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Bretagne et Normandie (3 chacune), du Grand Est (2) et des Hauts-de-France (1). Aucune initiative n'a été recensée en Corse ni dans les territoires d'Outre-mer. Ces données, non exhaustives et susceptibles d'évoluer rapidement, doivent être interprétées en tenant compte de la taille et de l'ampleur des expérimentations.

Figure 7_ Répartition géographique des caisses alimentaires recensées (ayant répondu ou non au questionnaire) et nombre d'expérimentateurs moyen (n = 60)

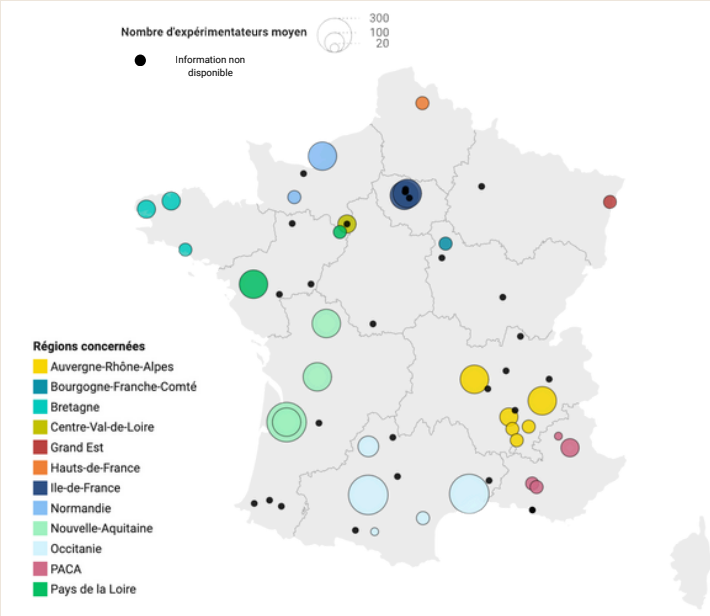

Zoom #2

La notion d'expérimentation

Définition

Qu'est ce que l'expérimentation?

Nous sommes partis de l'hypothèse que les initiatives étudiées pouvaient être considérées comme des expérimentations en s'appuyant sur la définition suivante :

"L'expérimentation a valeur de test, elle porte une dimension provisoire et renvoie très souvent à la notion de petite échelle. Elle doit avoir pour objectif l'arrêt ou l'essaimage de la mesure expérimentée. L'essaimage doit être pensé de manière très générique, qui peut aller de la libre reprise à la généralisation. L'expérimentation porte une idée d'innovation et de transformation sociales" - Emmanuel Dupont (Responsable mission au Commissariat général à l'égalité des territoires)

[Source : VION Aurélie, Expérimentation sociale : de la théorie à la pratique, tsa, n°84, juillet/août 2017, p. 15-19]

"Expérimenter c'est introduire une perturbation dans l'ordre établi"
issu de Bonnin C., Boudet C., Locuratolo M., Scherer P., Vallois K., Vatinel O. (2024). La caisse alimentaire commune de Montpellier - Livret pédagogique pour prise en main politique.

Le foisonnement d'initiatives, leurs périmètres géographiques et cibles en termes de populations touchées semblent confirmer cette dimension d'expérimentation.

Une approche expérimentale déclarée

Nos travaux ont montré que la plupart des initiatives utilisent ce terme pour se décrire.

- Cette hypothèse et définition ont été soumises en focus groupe : quasiment toutes les initiatives présentes aux focus groupe "Suivi-Evaluation" se considèrent comme des expérimentations.

«Expérimenter c'est éprouver des choses nouvelles, des relations entre des personnes et entre des institutions que nous ne connaissions pas encore. Expérimenter la SSA c'est donc expérimenter dans un sens plus large. »
Caisse commune de l'alimentation en Gironde

- Cette démarche d'expérimentation est aussi le fruit d'une volonté de s'inscrire dans une démarche plus large : réaliser un diagnostic du territoire au regard des axes de la SSA, mettre en place une démarche réflexive ou porter un plaidoyer.
- Les attentes des initiatives sur la finalité des expérimentations diffèrent : certaines souhaitent tester à petite échelle les principes de la SSA (Caissalim Toulouse, Caisse Commune Alimentaire de Flers), notamment en permettant la mise en place de groupes de citoyens décidant de manière démocratique sur des sujets alimentaires. A l'inverse d'autres partagent des logiques d'intention différentes en cherchant à développer un outil de politique publique locale et innovant sur leur territoire.

Quid de l'après expérimentation?

Les initiatives soulignent le fait que l'expérimentation n'est qu'une première phase (GRAAL Grenoble).

Par ailleurs, le débat sur le passage à l'échelle n'est pas fixé entre les initiatives (en termes de pérennisation, de l'échelle et de la nature de la structure porteuse) .

Les sondages soumis lors des deux focus groupe ont illustré ces visions différentes même s'il semble que la plupart des initiatives s'oriente plutôt vers une logique de pérennisation et d'essaimage sur le territoire (3/7 lors du deuxième focus groupe sur la thématique du suivi-évaluation).

«Plus qu'un déploiement géographique, c'est plutôt une logique d'essaimage et de multiplication des initiatives de caisses, c'est ça le passage à l'échelle plus que l'agrandissement des existantes »
Angèle Moreau, Caisse Commune Alimentaire de Flers

Toutefois, il apparaît que ce débat est difficile à avoir avec l'absence de visibilité sur les financements et l'avenir politique dans les territoires. Il y a des besoins en financements importants pour pérenniser et faire évoluer les initiatives sur le long terme, ces derniers étant parfois perçus comme une limite pour essaimer les initiatives ou passer à l'échelle.

«Les incertitudes sont trop nombreuses pour pouvoir se projeter pour l'instant."
Adèle Ferré, « À Table » - Brest

"Il est difficile d'élargir le territoire géographique de l'expérimentation ou le nombre d'expérimentateur.ices s'il n'y a pas de financements correspondants. »
Amandine BOREL, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (CLAC)

Soulignons qu'il existe une grande variété d'initiatives avec des objectifs d'expérimentation différents,

"Toutes les caisses ne se sont pas construites avec les mêmes objectifs".
issu de Auditions ouvertes des caisses locales de l'alimentation *(VRAC France & Réseau CIVAM, 2025)*

2. Une pluralité d'objectifs, portée par une même ambition : construire une démocratie alimentaire

A. Des objectifs pluriels pour transformer le système alimentaire et renforcer le pouvoir d'agir citoyen

Les résultats de l'enquête menée auprès des 32 caisses alimentaires locales révèlent la pluralité des objectifs poursuivis par ces initiatives, qui vont bien au-delà d'un simple rôle de redistribution. Si chaque expérimentation développe sa propre stratégie en fonction de son contexte, certaines priorités ressortent nettement.

Deux objectifs structurants sont particulièrement largement partagés :

- **l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous,** cité par 28 caisses,
- et l**e renforcement du pouvoir d'agir des citoyens** à travers des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement (26 caisses).

Ces ambitions traduisent une volonté forte de replacer l'alimentation dans un cadre collectif, solidaire et participatif ; condition essentielle à l'émergence d'une véritable démocratie alimentaire.

D'autres objectifs, également fréquemment cités, viennent enrichir cette visée transformatrice : la gouvernance partagée est ainsi mentionnée par 24 initiatives, le soutien à l'installation ou au maintien de producteurs locaux en agriculture durable et rémunérés équitablement par 20 initiatives, tout comme l'accompagnement et la sensibilisation des points de vente partenaires.

Ces priorités convergent vers une intention commune : agir structurellement sur les inégalités d'accès à l'alimentation tout en transformant les modes de production, de distribution et de décision. Les caisses alimentaires locales se positionnent ainsi comme des leviers de transformation systémique, à la croisée des politiques sociales, agricoles et alimentaires, en mettant au cœur de leur action la justice sociale et la démocratie alimentaire.

Toutefois, il est à noter que la construction même du questionnaire a pu influencer certaines réponses, notamment avec le recours à des questions à choix multiples, et n'a pas permis d'avoir une vision très fine des objectifs poursuivis par les initiatives.

Figure 8_ Objectifs poursuivis par les caisses alimentaires locales interrogées
(question à choix multiples – fréquence des objectifs mentionnés par les 32 initiatives répondantes)

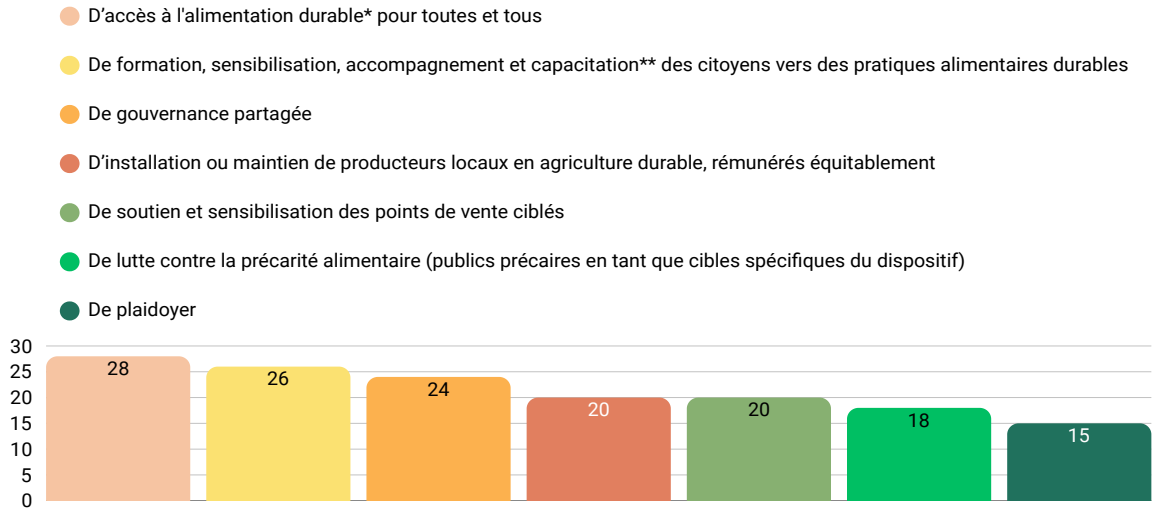

B. Des dispositifs structurants au service de la démocratie alimentaire

Selon Nicolas Bricas (CIRAD, Chaire UNESCO Alimentations du Monde, VRAC France), les caisses alimentaires – à l'instar des épiceries solidaires ou maisons de l'alimentation – peuvent être comprises comme des « dispositifs démocratiques de gestion d'une activité économique ». Cela suppose que leur fonctionnement ne soit pas simplement prescrit d'en haut, mais construit collectivement, avec et par les usagers. Ce renversement de posture redéfinit le rôle des citoyens dans le système alimentaire : ils en deviennent des co-gestionnaires, et non de simples bénéficiaires. Dès lors, une question structurante émerge de ces expérimentations : **en quoi ces initiatives modifient-elles les conceptions dominantes de la lutte contre la précarité alimentaire, et que nous disent-elles d'une démocratie en actes ?**

Dominique Paturel (INRAE) et Patrick NDiaye (CREAM) soulignent de leur côté que la démocratie alimentaire désigne « la revendication citoyenne à reprendre le pouvoir sur les modalités d'accès à l'alimentation », en recréant un lien fort entre agriculture, alimentation et société. Elle constitue un levier de reconstruction du pouvoir d'agir collectif, et une voie de transformation des systèmes alimentaires locaux, dans une logique de rééquilibrage des rapports de pouvoir » (Paturel & Ndiaye, 2019).

Cette perspective se traduit, dans plusieurs expérimentations, par une volonté explicite de placer la démocratie au cœur du projet, à la fois comme finalité et comme moyen. À Flers, la démarche vise à démontrer la pertinence de la participation citoyenne et la capacité des habitantes à s'impliquer, pour essaimer et « faire vivre une vraie démocratie participative locale » (Moreau, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe). À Toulouse, des citoyen.ne.s, aux profils socioéconomiques et culturels divers, se forment collectivement sur le système alimentaire et définissent ensemble les conditions sociales et environnementales de leur alimentation. À Montpellier, la démocratie alimentaire devient un levier de transformation bien au-delà du champ alimentaire, interrogeant les pratiques institutionnelles elles-mêmes. Certaines initiatives (comme la Caisse commune alimentaire « À Table » à Brest ou la Caisse alimentaire du 20e à Paris) insistent sur la dimension transformatrice du processus lui-même : « c'est le chemin à parcourir collectivement qui est formateur » (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe).

Mais pour d'autres, cette démocratie est aussi un moyen au service de finalités plus larges : transformation des pratiques de consommation, redéfinition des critères de qualité, rééquilibrage des rapports producteurs-consommateurs. À Montpellier ou au sein de la CLAC (Caisse Locale Alimentaire de Cadenet), la co-décision est vue comme une condition de la transition agroalimentaire juste (Gauthier, CLAC, 2025 - focus groupe) (Sevilla & Locuratolo, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier, 2025 - focus groupe).

C. L'éducation populaire comme levier d'émancipation collective

Dans cette dynamique, l'éducation populaire occupe une place centrale. Elle constitue l'un des outils privilégiés par les caisses pour atteindre leur objectif de capacitation citoyenne.

Christian Verrier, maître de conférences à l'Université Paris 8, définit l'éducation populaire comme un projet de démocratisation des savoirs, porté par des acteurs associatifs, culturels et éducatifs. Elle vise à favoriser la conscientisation, l'émancipation et l'engagement des individus, à travers des pédagogies actives et des démarches participatives (Verrier, 2019).

Appliquée à l'alimentation, cette démarche permet aux participants non seulement d'accéder à des produits durables, mais aussi de comprendre les mécanismes de production, de transformation et de distribution et donc de s'y inscrire de manière active et éclairée. **Loin d'une logique d'assistance, les caisses alimentaires s'inscrivent ainsi dans une dynamique de transformation sociale, par et pour les citoyens.**

3. Comment construire la démocratie alimentaire au sein des caisses ?

A. Mobiliser les habitants pour enclencher une dynamique collective

La construction d'une démocratie alimentaire au sein des caisses commence bien en amont de leur mise en œuvre. Elle repose sur une mobilisation progressive des habitants, pensée comme un processus d'appropriation collective des enjeux alimentaires à l'échelle du territoire. L'objectif est de créer les conditions d'un engagement volontaire durable, en rassemblant des personnes concernées autour d'un projet commun. Les expérimentations montrent que cette mobilisation initiale se construit par la convivialité, la proximité et l'éducation populaire. Il ne s'agit pas de "recruter" des expérimentateurs mais de susciter une dynamique d'implication citoyenne autour de l'alimentation.

L'analyse des réponses au questionnaire, renseigné par 32 expérimentations de caisses alimentaires met en avant plusieurs pratiques qui ont fait leurs preuves

- **Organiser des événements conviviaux** (repas partagés, projections-débats, marchés ouverts, animations festives) pour permettre les premières rencontres, ouvrir l'espace de discussion et construire un sentiment d'appartenance ;
- **S'appuyer sur des structures déjà ancrées localement** (MJCs, centres sociaux, associations locales) pour tisser des liens de confiance dans la durée ;
- **Adopter une posture horizontale,** non culpabilisante, qui valorise les savoirs des habitants et évite la logique "sachants / apprenants" ;
- **Articuler pratiques alimentaires et enjeux politiques,** en partant des préoccupations concrètes du quotidien.

À **Saint-Brieuc**, la réflexion en cours s'appuie sur le travail de terrain entamé dès 2021 par le collectif pour une SSA22 et la MJC, avec une présence régulière dans les quartiers prioritaires. Différents moments conviviaux sont organisés : fête des voisins, soirée couscous, etc. (Mauduit, Collectif pour une SSA 22, 2025 - entretien).

À **Lézignan**, le projet de caisse s'est appuyé sur des actions existantes portées par l'Épicerie Paysanne et les CIVAM : ateliers "Mieux manger pour trois fois rien", paniers solidaires à destination de publics précaires, dispositif SOS Courgettes & Cie pour valoriser les surplus agricoles. Des rencontres régulières avec les acteurs du territoire, des soirées publiques et des repas partagés ont permis d'initier une dynamique plus large (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025).

À **Dieulefit,** territoire pionnier en matière de démocratie alimentaire, la dynamique actuelle autour de la caisse alimentaire locale s'appuie sur un fort ancrage militant et citoyen, construit de longue date. Les associations locales ont expérimenté plusieurs formes de solidarité alimentaire avant d'envisager la création d'une caisse commune. Une première étape marquante a été l'instauration de tarifs différenciés dans trois points de vente, qui a permis d'attirer l'attention de certains habitants. Ces derniers ont ensuite rejoint progressivement le collectif citoyen par le biais de ces lieux de distribution (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025)

Malgré ces efforts, la mobilisation reste un processus long et parfois fragile. Malgré des actions ciblées "d'aller vers", certaines initiatives soulignent leur difficulté à constituer un collectif citoyen.

« Le système de trois tarifs dans les points de vente a suscité l'intérêt de plusieurs habitants. C'est par ce biais que certain·es ont rejoint le collectif citoyen autour de la future, maintenant actuelle caisse alimentaire. »

Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Dieulefit et alentours - issu de Auditions ouvertes des caisses locales de l'alimentation (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025)

On s'interroge ensemble...
La typologie du territoire impacte-t-elle la mobilisation citoyenne ?

L'enquête menée auprès des caisses alimentaires, complétée par les retours d'expérience issus des focus groupes, a permis de questionner l'impact de la typologie territoriale sur la mobilisation citoyenne. Cette interrogation vise à comprendre dans quelle mesure les caractéristiques spécifiques des territoires influencent la capacité à engager et fédérer un collectif autour des initiatives de Sécurité Sociale de l'Alimentation. Il est important de noter que, dans le cadre de cette étude, aucun découpage standardisé fondé sur les classifications INSEE (urbain/rural, quartiers prioritaires) n'a été appliqué. Cette absence de distinction rigoureuse peut avoir limité la précision des réponses quant à la nature des territoires concernés. Une segmentation alternative, reposant par exemple sur une typologie différenciant petites et grandes villes, aurait pu permettre une analyse plus fine et contextualisée des dynamiques territoriales.

Les témoignages recueillis indiquent que la corrélation entre type de territoire et mobilisation citoyenne est nuancée. Certaines caractéristiques locales peuvent favoriser ou freiner la dynamique participative, mais aucune d'entre elles ne constitue un facteur déterminant à elle seule. Ce constat invite à dépasser les représentations parfois simplificatrices associées aux milieux urbains, ruraux ou aux quartiers populaires.

En **milieu rural**, plusieurs porteurs d'expérimentation évoquent :

- Les obstacles liés à l'isolement, à l'éloignement géographique ou à la dispersion de la population (Clappier, CCAMPA, 2025 - focus groupe). Ces facteurs peuvent compliquer les échanges réguliers, qui tendent alors à se concentrer sur quelques lieux centraux et nécessitent parfois des dispositifs spécifiques pour aller vers les publics plus éloignés : la Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises a par exemple misé sur la mise en place d'une cantine itinérante pour se rapprocher des publics ruraux.
- La mobilisation peut également être freinée par la faible présence de profils disposant de compétences en ingénierie de projet, souvent plus concentrés dans les zones urbaines (Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - focus groupe).
- Toutefois, d'autres témoignages insistent sur les ressources propres aux territoires ruraux, notamment la force des liens sociaux, l'interconnaissance et l'implication des réseaux associatifs ou informels, qui facilitent la diffusion des initiatives par capillarité (Clappier, CCAMPA, 2025 - focus groupe) (Berlingen, CLAP, 2025 - focus groupe)

« C'est parfois plus compliqué en milieu rural, mais les liens sociaux y sont très forts, avec une vraie culture de l'interconnaissance. Les associations locales, les clubs de sport… tout cela facilite la diffusion du projet, parfois même plus qu'en ville. »
Romain Clappier, Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises

En **milieu urbain**, la densité de population et la diversité des acteurs peuvent constituer des atouts, notamment grâce à la présence de structures organisées et de relais associatifs expérimentés. Mais cette richesse peut aussi engendrer une forme de saturation de l'espace public et associatif, rendant plus difficile l'émergence ou la lisibilité d'un nouveau projet dans un paysage déjà dense (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe).

Dans les **quartiers populaires**, certains répondants au questionnaire évoquent des difficultés de mobilisation liées à la mobilité, à la disponibilité ou encore aux barrières linguistiques. À Strasbourg par exemple, l'expérimentation "Pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Alsace" conduite dans un quartier prioritaire a fait face à des obstacles importants pour construire un collectif et installer des processus de décision partagée, en raison d'un manque de temps disponible pour les habitants et de moyens humains insuffisants d'animation (Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace, 2025 - focus groupe). En miroir, certaines expériences rappellent que les publics les plus précaires sont aussi parmi les plus réactifs lorsque les propositions leur parlent directement (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe). **Ces éléments montrent qu'au-delà des caractéristiques du territoire, ce sont les modalités de mobilisation, la qualité des réseaux de proximité et le temps d'ancrage qui déterminent la capacité à constituer un collectif citoyen stable et engagé.**

« Notre première expérimentation a eu lieu dans un quartier prioritaire. On a rapidement constaté combien il était difficile de mobiliser : les habitants ont peu de temps disponible pour participer aux réflexions. Cela complique la construction d'un collectif et la mise en place de processus de décision partagée. Il faut clairement plus de temps et de moyens pour y parvenir. »

Eloi Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace

B. La capacitation : le parcours d'engagement des futurs expérimentateurs

Une fois les premiers habitants mobilisés, il devient essentiel d'accompagner leur montée en compétences individuelles et collectives pour qu'ils puissent participer activement à la définition du projet, à ses règles de fonctionnement et à sa gouvernance. C'est tout l'enjeu du parcours d'engagement proposé par la majorité des expérimentations de caisses alimentaires locales.

Ces parcours visent à renforcer la compréhension des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques de l'alimentation, tout en initiant les habitants aux mécanismes de la décision collective. L'objectif n'est pas de transmettre des savoirs de manière descendante, mais de créer des espaces d'apprentissage collectif, fondés sur l'échange d'expériences et la réflexion partagée. Ce processus permet aux participants de se projeter dans la gouvernance du dispositif, tout en développant leur pouvoir d'agir sur les politiques alimentaires locales (Genty, 2024).

Les formats mobilisés sont variés : ateliers thématiques, jeux coopératifs, visites de terrain, débats, formations, chantiers participatifs… Ils sont construits sur mesure, en fonction des besoins, des rythmes et des envies des habitants.

- À **Lyon**, le parcours a débuté par des temps de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires, de santé environnementale et nutrition, de précarité alimentaire avec des interventions extérieures, des mises en situation, des jeux, suivis de réflexions et débats permettant d'imaginer le fonctionnement de la future caisse alimentaire. Le jeu de la ficelle, par exemple, a été utilisé pour représenter de façon visuelle les interdépendances au sein du système alimentaire, à travers des liens matérialisés par des ficelles entre les acteurs de la chaîne.

- À **Lorient**, une série d'ateliers a été mise en place pour aborder les questions de durabilité du système alimentaire et de justice sociale. Un temps fort a été consacré à l'étude du contexte alimentaire local à travers un atelier d'arpentage basé sur des articles scientifiques. Les participants, répartis en groupes, ont travaillé chacun sur un thème du système alimentaire, avant de restituer leur analyse sous forme de mise en scène inspirée d'émissions de télévision. Ce format ludique a permis de faciliter l'appropriation de contenus complexes, tout en stimulant l'expression des vécus et des propositions.

- En **Gironde**, le parcours a débuté par un week-end immersif, favorisant à la fois la création de liens entre participants et l'appropriation des enjeux alimentaires. Il a ensuite été enrichi par des ateliers de réflexion autour des idées reçues sur l'alimentation.

- À **Paris** (20e arrondissement), le parcours a pris la forme d'une dizaine d'animations variées : projections de films, webinaires, visites de fermes, fresques de l'alimentation, balades urbaines, ateliers de cuisine, etc., contribuant à construire une culture commune et un cadre de dialogue (Genty, 2024).

Ces parcours s'inscrivent dans le temps long, nécessaire pour installer une dynamique collective solide : 6 mois à Lyon et en Gironde, 9 mois à Lorient, un an à Cadenet et à Montpellier. Ces démarches débutent le plus souvent par une approche large des enjeux alimentaires, avant de se recentrer progressivement sur des questions plus précises, jusqu'à engager une réflexion sur le modèle alimentaire souhaité et les modalités concrètes de fonctionnement de la caisse. Certains territoires ont distingué clairement les phases de sensibilisation et celles de co-construction ; d'autres ont choisi de les faire progresser en parallèle.

Malgré la diversité des formats, ces démarches poursuivent un même objectif : permettre à des citoyens, souvent éloignés des espaces de décision traditionnels, de se réapproprier les enjeux alimentaires de leur territoire et de devenir acteurs d'un changement systémique.

C'est dans cette dynamique progressive d'engagement que se joue l'ambition démocratique des caisses alimentaires locales.

La capitalisation de ces parcours d'apprentissage et d'engagement apparaît dès lors essentielle, afin d'éviter la réinvention systématique des outils et méthodes à chaque nouvelle expérimentation. Ce sujet fait fréquemment l'objet de partages d'expériences lors des échanges informels entre porteurs de caisses, comme l'indique l'analyse des réponses au questionnaire, mais également dans le cadre de projets d'échange, tels que le réseau intercaisses piloté par VRAC France et le CIVAM (voir page 88). Cette dynamique de mutualisation se traduit également par des outils ou boîtes à outils, parmi lesquels le guide "Animer la démocratie alimentaire - Comment concevoir des parcours d'apprentissage citoyens", publié en 2024 par le Réseau CIVAM, qui constitue une ressource précieuse pour accompagner les collectifs dans cette démarche (Genty, 2024).

C. Des jalons concrets pour construire la démocratie alimentaire au sein des caisses

Un des enjeux centraux des caisses alimentaires communes est de concrétiser, dans leur fonctionnement même, les principes de démocratie alimentaire. Cela implique de ne pas limiter l'implication citoyenne à la mobilisation ou à la participation symbolique, mais bien d'associer les habitants aux grandes décisions qui structurent le dispositif. Dans cette perspective, l'étude a cherché à identifier les moments-clés de construction d'une caisse et à analyser si – et comment – les citoyens, notamment les futurs expérimentateurs, ont été associés à ces décisions.

Quatre grands jalons ont été identifiés, à partir de la littérature et des retours d'expérience :

- la définition des objectifs du dispositif,
- la construction de la charte de conventionnement (critères de sélection des produits et commerces),
- la définition des modalités de contribution et de rétribution,
- la participation des citoyens dans les instances de gouvernance du dispositif.

Les résultats du questionnaire renseigné par 32 expérimentations de type caisses alimentaires montrent des niveaux de co-construction variables (Figure 8) :

- 28 initiatives sur 32 déclarent avoir co-construit les objectifs du dispositif avec les citoyens, illustrant une volonté forte de départ partagé (voir encadré sur l'expérimentation de Tournus, accompagnée par le LTTE).
- 20 sur 32 ont co-construit une charte de conventionnement fixant les critères d'éligibilité des produits ou commerces (voir encadré sur Lorient).
- 25 sur 32 ont impliqué les citoyens dans la définition des modalités de contribution et de rétribution, un élément central du modèle économique et symbolique des caisses.
- En revanche, seules 18 initiatives indiquent avoir mis en place une instance de gouvernance citoyenne participant aux décisions stratégiques de la caisse (voir encadré sur l'expérimentation girondine). Cela peut être dû au caractère récent de certaines initiatives.

Ces écarts ouvrent plusieurs pistes d'analyse. La co-construction intégrale du dispositif exige un investissement en temps et en ressources humaines que toutes les structures ne peuvent assumer. Certaines étapes, plus techniques ou situées à un stade avancé du projet, peuvent sembler moins propices à une participation citoyenne large. Par exemple, dans le cas de la CCAMPA en Ariège, certaines décisions sont prises par les animateurs sur la base des objectifs définis avec les citoyens dans le cadre du PAT, afin d'accélérer le processus et de le rendre plus opérationnel auprès des habitants ainsi que des élus (voir encadré page 29) (Clappier, CCAMPA, 2025, entretien). Dans d'autres cas, la participation est volontairement concentrée sur les phases jugées les plus structurantes ou formatrices. Enfin, certaines initiatives rencontrent des difficultés pour maintenir une mobilisation durable, ce qui les conduit à opérer des arbitrages contraints.

« Nous entamons un travail démocratique avec le comité citoyen, et nous nous interrogeons : comment faire en sorte que chacun puisse réellement prendre part aux échanges, y compris celles et ceux dont les difficultés économiques rendent la participation plus difficile ? »

Témoignage issu du questionnaire - « Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Jovinien »

Figure 9_ Jalons co-construits de manière participative avec les habitants
(questions fermées à choix unique - 32 répondants)

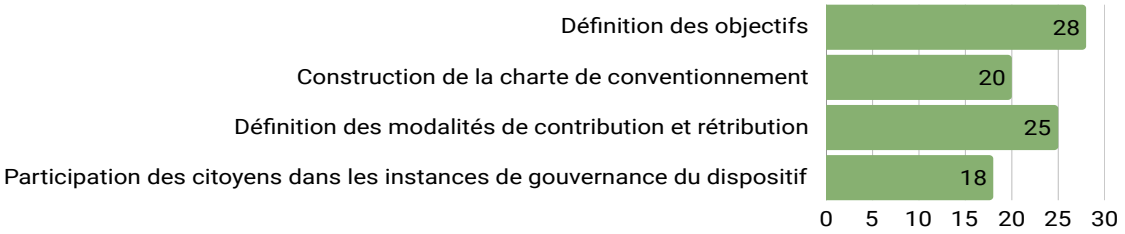

Figure 10_ Part des activités menées / décisions prises de manière participative par ou avec les expérimentateurs dans le cadre des expérimentations de type caisses alimentaires
(parmi 4 grands types d'activités pré-définis - 32 caisses répondantes)

4 types de jalons étudiés :

- *la définition des objectifs du dispositif,*
- *la construction de la charte de conventionnement (critères de sélection des produits et commerces),*
- *la définition des modalités de contribution et de rétribution,*
- *la participation des citoyens dans les instances de gouvernance du dispositif.*

Nombre de jalons discutés / définis de manière participative

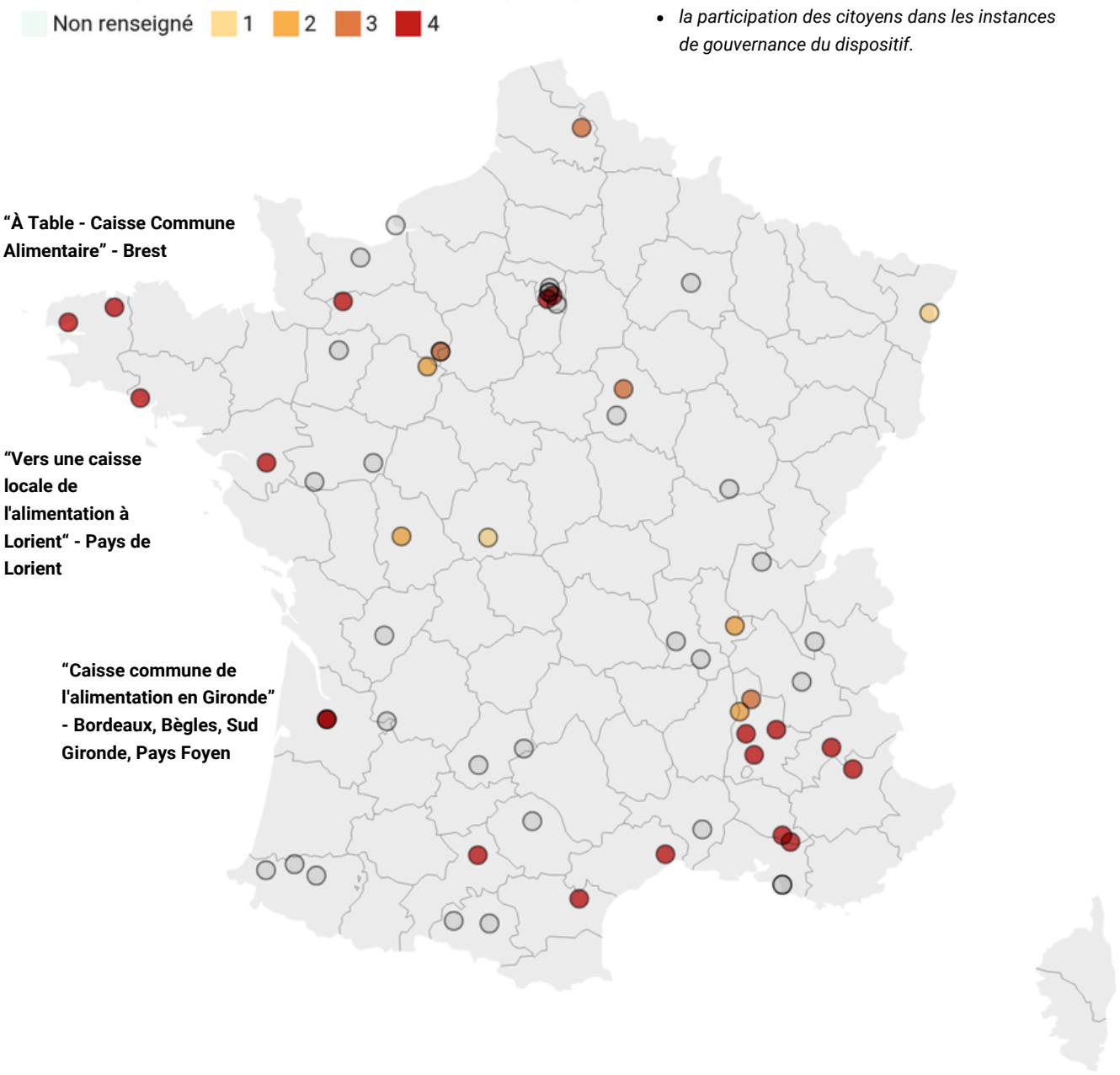

Zoom #3

Initiatives inspirantes de mobilisation citoyenne et démocratie alimentaire

Introduction : difficultés et facteurs de succès partagés par les répondants au questionnaire

Si la mobilisation citoyenne constitue une composante centrale de ces dispositifs, elle n'est pas sans défis. Plusieurs initiatives soulignent la difficulté à accompagner la montée en engagement de publics hétérogènes, notamment face à une croissance rapide du nombre de personnes impliquées. Le décalage entre anciens et nouveaux membres génère parfois des tensions ou un sentiment de décrochage, nécessitant des efforts importants d'animation, de formation et de réajustement collectif.

Certaines expérimentations ont su répondre à ces enjeux par des leviers concrets. Une phase initiale d'ateliers collectifs (cuisine, jardinage, visites de fermes, groupement d'achat) a facilité l'interconnaissance et posé les bases d'une dynamique de confiance. Ces temps, co-construits avec les structures accueillantes et impliquant systématiquement plusieurs associations, ont permis une vraie mixité sociale et géographique. L'accompagnement par des démarches d'éducation populaire, la rédaction collective de chartes, l'animation participative des réunions ou encore l'organisation d'événements tels que des conférences gesticulées ont renforcé l'appropriation citoyenne du projet. Enfin, des formes de gouvernance partagée (impliquant société civile, associations locales et collectivités) ont permis d'ancrer les caisses dans des dynamiques démocratiques locales tout en assurant leur légitimité.

Ces éléments s'appuient sur les retours des 32 expérimentations de caisses alimentaires ayant répondu au questionnaire.

Caisse commune de l'alimentation de Gironde : Intégrer les habitants dans la gouvernance

La Sécurité sociale de l'alimentation en Gironde propose une approche inédite des politiques publiques en plaçant les citoyens au cœur des décisions. Quarante habitant·es, réparti·es sur quatre territoires, ont participé à un Parcours d'engagement visant à élaborer une Charte de conventionnement des produits et des lieux de distribution (Bernard de Raymond et al., 2024). Cette co-construction marque une première innovation : associer les usagers à la définition des critères de qualité et de justice sociale. La cotisation libre et autodéterminée constitue une seconde avancée, en permettant de socialiser l'accès à une alimentation choisie (Département de la Gironde et al., 2023). Enfin, en incluant les pratiques agricoles comme l'un de leurs critères de conventionnement, parmi d'autres, pour les lieux de production et les produits, le dispositif agit comme un outil direct de soutien à la transition agroécologique. Avec la création de caisses locales citoyennes et d'un Comité départemental de l'alimentation, cette initiative renouvelle les modes de gouvernance alimentaire (ADEME, 2023).

« On s'est interrogés sur la manière de calculer la contribution volontaire : est-ce qu'on se base sur du déclaratif, du justificatif ? Finalement, tout a été construit de manière collective avec les participant·es. Certains ont aussi exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'une défiscalisation, notamment ceux qui versent plus que ce qu'ils reçoivent. »

Adèle Ferré, « À Table » - Brest

Vers une caisse locale de l'alimentation à Lorient : Parcours d'apprentissage et rédaction collective de la charte de conventionnement

Au sein du Pays de Lorient, les modalités de démocratie alimentaire s'incarnent à travers une dynamique participative ambitieuse, portée depuis 2023 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (Bacrot, 2025). La construction de la caisse alimentaire s'appuie sur une gouvernance participative : un groupe de travail citoyen est spécifiquement dédié au développement du pouvoir d'agir citoyen en matière d'alimentation (Bacrot, 2025), et la gouvernance de l'initiative inclut un groupe citoyen rassemblant une cinquantaine d'acteurs sociaux, agricoles, alimentaires et d'habitants du territoire (Optim'ism, 2025). Coordonnée par l'association Optim'ism et le réseau Cohérence, la décision de co-construire un parcours d'apprentissage commun autour des enjeux du système alimentaire a permis d'instaurer un socle commun de savoirs et de légitimité afin que les citoyens se réapproprient les enjeux alimentaires de leur territoire. Durant 9 mois, 11 ateliers ont ainsi été conçus de manière collaborative grâce à un outil de gouvernance partagée. Parmi les actions menées, des moments d'échanges, l'invitation d'experts alimentaires extérieurs et la rédaction collective d'une charte de fonctionnement de la caisse. Le collectif vise aujourd'hui à lancer la phase 2 de leur expérimentation, et, pour ce faire, des commissions citoyennes ont été mises en place (Optim'ism, 2025).

La Caisse Commune Alimentaire des Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA) : Démocratie alimentaire et volonté d'opérationnalité

Suite à trois années d'échanges entre citoyens, élus, acteurs socio-professionnels de l'agriculture et l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Ariège, la Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises s'est structurée pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires soulevés au sein des échanges démocratiques, notamment la lutte contre la précarité alimentaire et le soutien aux producteurs locaux, soulevés au sein de l'instance consultative du PAT, le Conseil local de l'Alimentation. Le CLA a permis une réelle richesse dans les échanges et une montée en compréhension des enjeux par les citoyens. Le CLA assurait de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. La gouvernance de la CCAMPA est assurée par une association loi de 1901 dont les administrateurs sont issus de ce Conseil.

Le lancement de la caisse s'est alors réalisé selon une volonté de construire un outil opérationnel et une mobilisation rapide, tout en respectant les trois piliers fondateurs de la sécurité sociale (universalité, cotisation, conventionnement). Ainsi la CCAMPA a ainsi opté pour que chaque cotisant se fournisse dans un lieu de conventionnement pour utilisation de son allocation, sur le format d'une épicerie à - de 20km de chez soi approvisionnée en produits locaux. Cette première phase visait à concrétiser les attentes exprimées lors des ateliers du PAT. Si certains citoyens ont exprimé des réserves, la plupart ont ensuite reconnu l'intérêt de cette mise en œuvre directe et la fluidité des échanges.

Progressivement, la participation démocratique s'est ensuite renforcée. La CCAMPA organise à cet effet des temps d'échanges avec des acteurs locaux, comme le Secours Catholique ou des associations de producteurs. Depuis quelques mois, trois groupes de travail ont été mis en place afin que les citoyens membres de la caisse puissent travailler à la définition d'une charte de conventionnement, du montant des contributions et des statuts de l'association. Ces propositions seront ensuite partagées auprès d'une assemblée générale rassemblant les membres cotisants.
Enfin, une cantine itinérante est en cours de lancement pour favoriser l'implication directe des citoyens et proposer des moments d'apprentissage collectif et de convivialité sur l'ensemble du territoire. L'action de la caisse s'inscrit dans une logique de proximité et d'adaptation.

Elle cherche à conjuguer efficacité de terrain et concertation continue. Enfin, considérant que le contexte d'implémentation national est résolument différent de celui existant lors de la mise en place de la sécurité sociale de 1945, elle ne vise pas à porter une action nationale mais plutôt à développer une action territoriale concrète renforcée par une communication interscalaire entre le PAT et la CCAMPA comme avec les différents lieux de convivialité sur le territoire (Clappier, Bazy, 2025).

POPSU Tournus démocratie alimentaire :
Co-construction des objectifs via une méthodologie originale conçue par le Living Lab Territorial pour la Transition Écologique

À Tournus, ville de Saône-et-Loire de 5 600 habitants, un projet de démocratie alimentaire a été lancé pour garantir à tous un accès à une alimentation de qualité, tout en générant des retombées sociales, écologiques et économiques (Popsu, s.d b). Portée par la municipalité, les habitants et un collectif de recherche-action, cette démarche s'appuie sur un diagnostic participatif et une gouvernance ouverte intégrant élus, citoyens, associations et chercheurs (Popsu, s.d a).
Ateliers cuisine, jardinage, interventions de paysans et forums citoyens ont permis d'impliquer une grande diversité de publics. Le tissu associatif local et la coopération intercommunale ont soutenu la mobilisation des acteurs alimentaires et solidaires du territoire (Popsu, s.d b). Ce projet s'inscrit dans le cadre du Living Lab Territorial pour la Transition Écologique, qui accompagne les transitions à partir d'une co-construction des objectifs et outils avec les acteurs de terrain. L'ensemble des citoyens est appelé à s'impliquer via des ateliers immersifs favorisant le croisement des savoirs sans hiérarchie (Mangin et al., 2022). L'ambition finale de l'initiative vise à renforcer le pouvoir d'agir citoyen pour transformer le territoire à travers l'alimentation (Popsu, s.d a).

À Table - Caisse Commune Alimentaire - Brest :
Réflexion collectives sur les modes de contributions volontaires / réttribution

Le Collectif À Table à Brest a mis en place un comité citoyen, lieu de négociation collective entre citoyens afin de fixer le montant des contributions volontaires à la caisse solidaire de l'alimentation. En parallèle, des temps d'échange et de rencontre ont été organisés pour faciliter ces négociations (SA Finisterra, s.d.). De plus, afin d'assurer le caractère démocratique de l'expérience, les 100 participants se réunissent chaque mois afin de décider collectivement des mesures déjà mises en place et de celles à envisager (Actu.fr, 2025).

Caisse commune de l'alimentation de Montpellier :
La démocratie alimentaire comme thématique clé de la recherche-action

La caisse commune de l'alimentation de Montpellier a placé la démocratie alimentaire au cœur de son processus de recherche-action qui pose comme hypothèse que la caisse alimentaire commune constitue un espace de démocratie alimentaire vecteur de changements dans les systèmes alimentaires et de transformation sociale. Les 1er résultats montrent que la caisse est un lieu de développement du pouvoir d'agir via le développement de compétences et connaissances, le soutien moral et l'entraide entre les membres. Les enjeux de sociabilité apparaissent comme une dynamique de la démocratie alimentaire (Webianire de la Caisse commune, 17 juin 2025, https://www.chaireunesco-adm.com/Webinaire-de-la-Caisse-alimentaire-commune).

4. La facilitation de l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous, un objectif largement partagé

Définition

Qu'est ce que l'alimentation durable ?

L'alimentation durable, c'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (ADEME, 2025).

Il est à noter que la question analysée ici et posée dans le questionnaire contenait à la fois des notions d'accès à l'alimentation et de durabilité, ce qui constitue un biais dans l'analyse des réponses. L'analyse proposée dans cette partie s'attache plus précisément à la dimension d'accessibilité. Le volet durabilité et transition du système agricole et alimentaire est traité par la suite.

A. L'accès à une alimentation durable, un objectif largement partagé

L'analyse des éléments recueillis dans le cadre de cette étude montre une pluralité d'objectifs poursuivis par les initiatives de caisses alimentaires : capacitation des citoyens, expérimentation de nouvelles formes de démocratie alimentaire, soutien à l'agriculture locale, lutte contre la précarité, transformation des systèmes alimentaires. Toutefois, l'objectif de faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation durable apparaît comme le plus largement partagé, et le plus souvent cité dans les réponses au questionnaire.

Cet objectif s'exprime de manière concrète dans les expérimentations locales, comme à Brest, où la caisse alimentaire vise explicitement à rendre accessibles à tous des produits de qualité, en particulier issus de l'agriculture locale. Il constitue ainsi le socle commun sur lequel se construisent les projets, malgré la diversité des approches et des contextes.

Au croisement de l'inclusion sociale, de la transition écologique et de la justice alimentaire, cet objectif guide les choix structurants des porteurs d'initiatives, tout en suscitant parfois des tensions ou arbitrages, notamment entre ambitions démocratiques et contraintes opérationnelles. C'est ce que nous explorerons dans cette partie.

Figure 11_ Objectifs poursuivis par les initiatives
(questions fermées à choix multiples - 32 répondants)

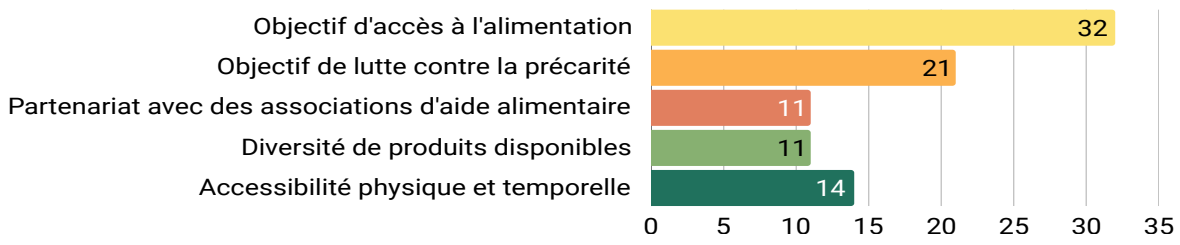

B. L’accès à une alimentation de qualité et durable, un objectif qui se traduit en actions concrètes

Dans un objectif de passage à l’échelle, pour assurer l’accès à une alimentation de qualité et durable pour toutes et tous, il apparaît que les lieux de conventionnement répondant aux critères fixés par les initiatives sont en nombre limité sur les territoires.

L’évaluation de la **caisse de Gironde** vise à comprendre comment peut évoluer la fréquentation des lieux conventionnés dans le futur et d'estimer les potentiels besoins de nouveaux points de vente. L’expérimentation permet de réfléchir à comment, dans une perspective d’ancrage territorial, on pourrait estimer le nombre de magasins, leurs formats, etc. nécessaires à une expérimentation de ce type sur un territoire donné.

L’évaluation de la **caisse de Montpellier** a également étudié la férquentation des points de vente. Cela a permis de mettre en avant la disparité dans la réparation du flux de MonA qui est due à plusieurs critères : le marché est relativement concurrentiel (prix, praticités), un avantage pionnier (premier à proposer la monnaie alimentaire), et des dispositifs de captation (points de vente où il faut être adhérent pour participer).

Partant de constats similaires, **la caisse de Dieulefit** a travaillé à l’équilibre des points de vente. Ainsi, plusieurs producteurs ont rejoint la caisse et un système d’équilibre entre les points de vente a également été mis en place permettant la présence d’un point de vente dans chaque village (Chaire UNESCO Alimentations du monde, 2025) (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025).

L’atteinte de l’objectif d’accès à l’alimentation durable pour toutes et tous entraîne la mise en œuvre d’actions concrètes dans les initiatives.

Le questionnaire renseigné par 32 expérimentations de type caisses alimentaires apporte des éléments explicitant comment les initiatives facilitent l’accès à une alimentation durable pour toutes et tous :

- La fixation d’objectifs pour les initiatives :
  - D’accès à l'alimentation durable pour toutes et tous
  - De lutte contre la précarité alimentaire (publics précaires en tant que cibles spécifiques du dispositif)
- Le partenariat et copilotage des initiatives avec association(s) d’aide alimentaire
- Les critères de sélection des produits/commerces permettant l’accès à l’alimentation :
  - Diversité de produits disponibles (culturellement acceptable)
  - Accessibilité physique et temporelle du lieu de vente

L’analyse fine de cette notion d’accès à l’alimentation durable pour toutes et tous fait ressortir des visions parfois opposées entre garantir un droit à l'alimentation pour toutes et tous et donner accès à une alimentation dite de qualité, qui peut devenir un sujet de crispation dans certaines caisses, notamment concernant les critères de conventionnement. Quand certains porteurs d'initiatives souhaitent conventionner avec des lieux offrant une alimentation "qualitative" (par exemple bio, locale, de saison, etc.), il arrive que certains citoyens préfèrent conventionner avec le supermarché implanté sur le territoire car c’est leur lieu habituel de consommation.

5. La transformation du système agricole et alimentaire, une ambition à plus long terme

A. Des ambitions de transition fortes mais à mettre en perspective avec l'échelle et la portée des expérimentations

En complément de l'objectif d'accès à l'alimentation pour toutes et tous, les initiatives inspirées de la SSA cherchent aussi à transformer le modèle agricole et alimentaire, notamment via le soutien de la production et la structuration de filières agricoles durables. Les leviers que les initiatives peuvent activer en faveur de cette transition sont les suivants :

- **Sécurisation des débouchés pour les producteurs durables**

Les initiatives créent une demande solvabilisée pour des produits de qualité, assurant un revenu stable aux agriculteurs engagés dans la transition.

- **Soutien à la transition agroécologique**

Elles favorisent des pratiques agricoles durables en offrant un cadre économique plus sécurisé et des critères clairs de rémunération.

- **Renforcement des circuits territoriaux**

En priorisant les approvisionnements locaux, les initiatives stimulent la structuration de filières courtes et relocalisées.

- **Gouvernance partagée et coordination**

La participation des acteurs agricoles à la gouvernance des initiatives renforce la coopération dans les filières et les dynamiques collectives

Cependant, l'ambition d'une transformation profonde du système agricole et alimentaire est à mettre en perspective avec l'emprise territoriale des initiatives, le nombre d'expérimentateurs, parfois très restreint, et la temporalité limitée des expérimentations. De fait, la portée réelle des initiatives quant aux objectifs de transition alimentaire est souvent contrainte.

B. Des premiers effets sur les systèmes alimentaires

Certaines initiatives cherchent à démontrer des impacts tangibles sur le système agricole et alimentaire.

- Ainsi, la **caisse étudiante de Bordeaux**, se penche sur le sujet de la modification des comportements alimentaires des étudiants grâce à l'action de la caisse mais également sur la réduction des emballages plastiques à travers les changements de pratiques alimentaires.

- Dans le même esprit, la **caisse de Paris – 20ème** porte l'ambition de répondre de manière systémique aux difficultés du système alimentaire.

- Sur le volet agricole, de premiers impacts sont observés par certaines initiatives. Ainsi, **la caisse de Montpellier** observe qu'une large part des achats (82%) en MonA (monnaie locale utilisée par la caisse) est dirigée vers des produits labellisés AB.

- Par ailleurs, **la caisse de Lézignan,** rurale et paysanne, a été fondée par une dizaine d'associations qui défendent l'agriculture paysanne, sous une forme coopérative. Elle vise à offrir à toutes et tous un accès à une alimentation de qualité, choisie en connaissance de cause.

- Bien qu'étant une initiative de chèques alimentaires, **l'initiative de Dijon** cherche à étudier l'impact de ce dispositif sur les changements de comportements alimentaires et les impacts sur la santé et l'environnement.

C. Le système de conventionnement, un levier efficace de la transition

Le système de conventionnement est vu comme un **moyen efficace de soutenir cette transition** à la condition qu'un temps de d'apprentissage commun soit prévu permettant ensuite d'établir les critères « en connaissance de cause » (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe) (Borel, CLAC, 2025, focus groupe).
Notre étude montre que le système de conventionnement s'effectue en priorité par points de vente (10) puis par points de vente et produits (7) et finalement uniquement par produit (2). Les commerces les plus conventionnés sont des lieux **permettant l'approvisionnement en produits durables** : points de vente spécialisés (bio ou produits locaux), points de vente direct producteurs ou vente à la ferme. Ces choix vont aussi dans le sens d'une meilleure répartition de la valeur, notamment vers les producteurs.
Le questionnaire renseigné par les 32 expérimentations de types caisses alimentaires apporte des éléments de compréhension concernant les leviers de la transition alimentaire activés par les initiatives :

- la fixation d'un **objectif d'installation ou maintien de producteurs locaux** en agriculture durable, rémunérés équitablement
- le **partenariat et copilotage** des initiatives avec des groupements de producteurs
- les **critères de sélection** des produits/commerces:
  - Durabilité environnementale des produits (label Agriculture biologique, écolabel pêche durable ou équivalent)
  - Critères de qualité des produits (AOC, AOP, IGP, Label rouge, STG ; mentions valorisantes « fermier », le logo RUP…)
- les **points de vente conventionnés**
  - Points de vente producteurs
  - Vente à la ferme

Figure 12_ Leviers de la transition alimentaire activés par les initiatives (questions fermées à choix multiples - 32 répondants)

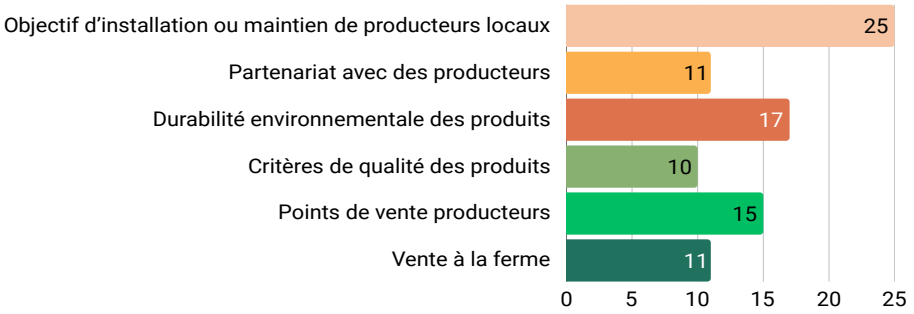

<u>On s'interroge ensemble...</u>

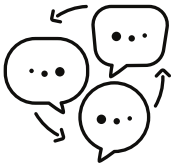

La typologie du territoire impacte-t-elle les lieux conventionnés ?

Les points de vente producteurs et spécialisés (bio et produits locaux) et les ventes à la fermes constituent les principaux lieux/acteurs économiques conventionnés. Les profils semblent cependant différents selon le périmètre de l'initiative. En milieu rural, les AMAP ou ruches et la vente à la ferme sont proportionnellement plus importants, ce qui semble cohérent avec une présence directe de producteurs à proximité et un lien plus étroit entre les producteurs et les consommateurs.

"En milieu rural il y a le lien plus direct aux producteurs qui changent pas mal les choses."

Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)

Figure 13_ Nombre d'initiatives ayant conventionnés par type de lieu (questions fermées à choix multiples - 32 répondants)

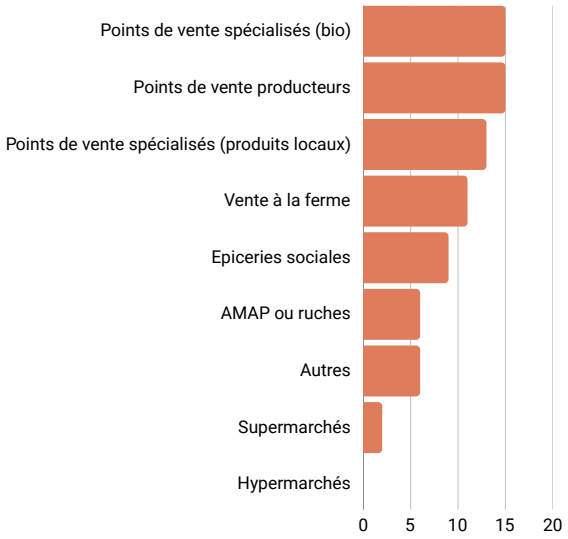

Figure 14_ Lieux conventionnés et distribution selon le périmètre de l'initiative
(questions fermées à choix multiples - 32 répondants)

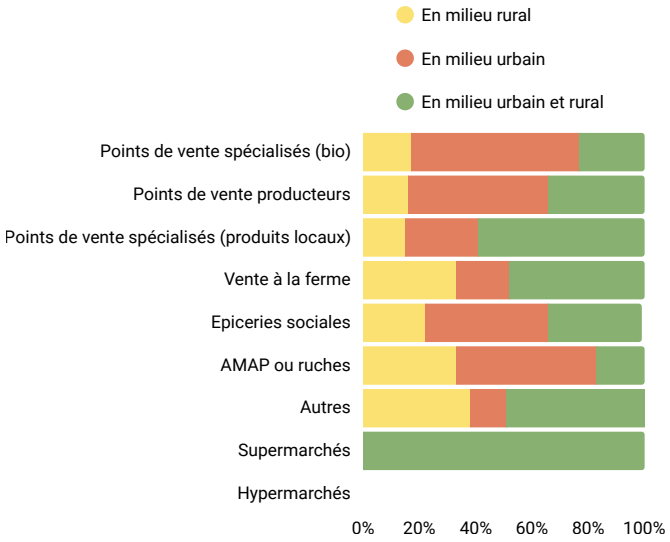

C. La nécessité d'un passage à l'échelle pour transformer le système agricole

Les initiatives mettent en avant la nécessité d'un passage à l'échelle, générant des flux économiques importants, pour réellement voir les effets et changer les pratiques de bout en bout (Collectif "À Table" - Brest, CaissAlim Toulouse). L'évaluation joue alors un rôle clé en permettant, par la production de résultats, la mise en lumière de certains freins ou contraintes territoriales qui pourraient bloquer ce passage à l'échelle.

"La transformation profonde du système alimentaire dépendra aussi d'autres mesures et en particulier d'investissements dans les outils de production."

Sarah Cohen, issu de "Pour une sécurité sociale de l'alimentation" (Cohen, 2024)

La démocratie alimentaire est ainsi perçue comme un des leviers de cette transition, mais dépendra également des choix et des habitudes alimentaires des habitants.
En effet, la réussite de la SSA comme levier de transformation agricole repose aussi sur une évolution collective des habitudes alimentaires vers plus de cohérence écologique, sociale et économique. A ce titre, la démocratie alimentaire est perçue comme un des leviers de la transition.
Le plaidoyer est également évoqué comme un levier additionnel pour atteindre cet objectif, en portant une voix au niveau national.

Le département de la Gironde soutient différents travaux de recherche sur la SSA car il estime qu'ils sont essentiels pour alimenter le plaidoyer. Il réalise actuellement une étude qui vise à proposer des leviers de mise en œuvre pour la mise en œuvre d'une SSA locale puis nationale. Le travail consiste notamment en l'analyse des coûts, recettes et coûts socio environnementaux évités que pourrait générer le passage à l'échelle vers une SSA nationale.

6. La dimension santé, un axe peu traité par les initiatives

A. Des limitations à l'intégration de l'axe santé

Bien que certaines initiatives traitent la dimension Santé, les réponses au questionnaire soumis à toutes les initiatives semblent montrer que les initiatives de caisses n'étudient et n'intègrent que peu cette dimension dans le cadre de leur suivi-évaluation. Ainsi, la dimension sociale occupe la place la plus importante (25/32) alors que la dimension santé est la moins évaluée par les initiatives (9/32).

Figure 15_ Dimensions étudiés pour l'évaluation (questions fermées à choix multiples - 32 répondants)

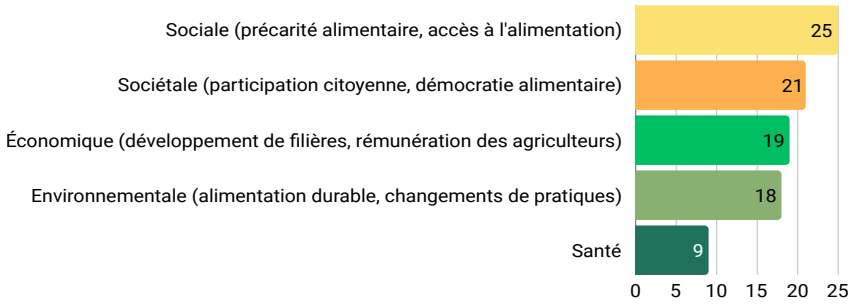

La mise en perspective de ces résultats avec ceux portant sur les objectifs recherchés par les initiatives (cf. Figure 7), met en évidence la lecture sociale qui est à porter à l'objectif d'"accès à l'alimentation durable pour toutes et tous" plus que les bénéfices en termes de santé qui peuvent être associés à l'alimentation "durable".

B. Des partenariats à développer dans ce domaine

La limitation dans le temps des expérimentations, le coût des recherches sur la santé, et le manque de compétences spécifiques dans ce domaine scientifique sont les principales raisons évoquées par les initiatives pour justifier du faible nombre d'expérimentations évaluant l'enjeu de la santé.

Ainsi, les collectifs à la tête des expérimentations et les chercheurs qui y sont associés sont souvent ancrés en sociologie, anthropologie, sciences de gestion (De Raymond & Bosredon, 2025, Caisse commune de l'alimentation en Gironde, entretien) (Borel, CLAC, 2025, focus groupe). Par ailleurs, la construction de partenariats avec des acteurs de santé tels que les Agences Régionales de Santé s'avère complexe alors qu'ils pourraient apporter une expertise précieuse (Cohen, 2025, Caissalim Toulouse, focus groupe).

Certaines se penchent toutefois sur ce sujet plutôt dans une optique de sensibilisation, notamment sur le lien alimentation-santé.

Zoom #4

Initiatives inspirantes sur l'intégration des objectifs de transition alimentaire et agroécologique

Caisse commune de l'alimentation en Gironde : Une approche innovante pour soutenir la transition écologique

L'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde a adopté une approche innovante pour le conventionnement avec l'objectif de proposer une démarche ambitieuse en termes de transition agricole et alimentaire et accessible pour les lieux de conventionnement et les consommateurs.
Le principe général de cette caisse est la mise en oeuvre d'un conventionnement pondéré en fonction du respect de critères sur les lieux, dont plusieurs liés à la transition agricole : accessibilité et inclusivité, pratiques agricoles durables, bien-être au travail, localité des produits, transparence et juste rémunération. En fonction du nombre de critères respectés par le lieux, une liste de produits de base sera conventionnée entre 50% (3 critères/5) et 100% (5 critères/5). Les critères de conventionnement sont répertoriés dans une charte élaborée par 40 citoyens et citoyennes des territoires concernés.

Caisse Alimentaire Commune de Montpellier : Un conventionnement différencié pour favoriser les agriculteurs

- La caisse de Montpellier a fait le choix de mettre en place une grille d'évaluation des lieux de conventionnement, permettant de les classer selon 4 grandes catégories : praticité, qualité des produits, relation aux producteurs et gouvernance, ensuite divisées en sous critères et notées de 0 à 3 en fonction du caractère vertueux des pratiques. Cette grille a été construite par le Comité citoyen de l'alimentation, instance de gouvernance de la caisse alimentaire commune. Elle apporte rigueur et transparence et de réduire la part de subjectivité.
- Une cartographie des lieux conventionnés a aussi été réalisée pour identifier les "déserts" alimentaires à mailler en priorité.
- En complément, un processus de conventionnement simplifié a été établi pour conventionner avec des producteurs en direct, poussé par la volonté forte du comité citoyen de soutenir les producteurs locaux.

Mutuelle de l'alimentation en Alsace : Un partenariat avec une mutuelle pour pousser les enjeux santé

En Alsace, le projet de Mutuelle de l'Alimentation est porté collectivement par 21 structures partenaires réunies par un accord de consortium, dont le Groupe Vyv, 1er acteur mutualiste et de protection sociale en France. Ce partenariat accentue la dimension santé de cette initiative, notamment traduite dans les indicateurs de suivi mobilisés. Par exemple, ils réalisent un suivi du taux d'augmentation d'aliments répondant aux critères du Programme National Nutrition Santé dans les commerces conventionnés, comparatif au lancement, + 6 mois, + 12 mois, + 18 mois.

7. Une grande diversité d'initiatives : entre institutionnalisation et politisation

Si les caisses alimentaires communes étudiées mettent toutes en œuvre les principes de la démocratie alimentaire à l'échelle locale, elles diffèrent dans leurs stratégies d'institutionnalisation et de politisation. L'institutionnalisation renvoie au lien avec l'action publique et à l'intégration avec les acteurs institutionnels, tandis que la politisation correspond à la capacité à généraliser les revendications et à reconnaître la dimension conflictuelle des positions adoptées (Van Neste et al., 2024). Certaines initiatives visent un plaidoyer local ou national, tandis que d'autres se concentrent sur la réponse à des besoins sociaux immédiats, sans ambition idéologique particulière. Ces variations traduisent la diversité des trajectoires, des contextes et des visions des acteurs impliqués.

A. Entre ancrage local et plaidoyer national : formes et degrés de politisation des caisses alimentaires

Si toutes les initiatives locales de caisses alimentaires communes s'inscrivent dans une logique de démocratie alimentaire, elles ne poursuivent pas nécessairement les mêmes ambitions de plaidoyer national ni le même souhait et degré de politisation. Leurs finalités politiques varient, reflétant une diversité de trajectoires et de stratégies (focus groupes, 2025).

- Certaines expérimentations, comme celle de Montpellier, **adoptent une posture clairement politique**. Au-delà de leur réponse aux enjeux d'accès à l'alimentation localement, la caisse y est pensée comme un test de la démocratie alimentaire, un levier d'interpellation et un outil de démonstration du droit à l'alimentation. L'objectif affiché est de contribuer à transformer les politiques publiques, tant locales que nationales. Ces initiatives assument une complémentarité - voire une dépendance assumée - vis-à-vis des financements publics et s'inscrivent dans un plaidoyer explicite pour l'émergence d'une sixième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation (Bonnin et al., 2024). Elles sont souvent étroitement associées au Collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation, qui porte ce plaidoyer. Sur les 60 caisses recensées dans le cadre de cette étude, 14 sont identifiées comme membres de ce collectif (Collectif national pour une SSA, 2025) (1)), un chiffre probablement sous-estimé au regard de la dynamique actuelle d'adhésions et des délais d'attente possibles.

L'analyse des 32 réponses au questionnaire montre que cet objectif de plaidoyer semble est plus fréquemment mentionné par les caisses en phase active d'expérimentation (29% des expérimentations ayant cité cet objectifs sont en cours d'expérimentation). Cela soulève plusieurs hypothèses : ces initiatives construisent-elles progressivement un projet politique plus affirmé ? Ou bien s'agit-il des premières caisses lancées, historiquement plus militantes et plus en lien avec la dynamique nationale de la SSA ?

Figure 16_ Objectifs principalement cités en fonction du stade d'avancement de l'initiative
(question fermée à choix multiples, n=32)

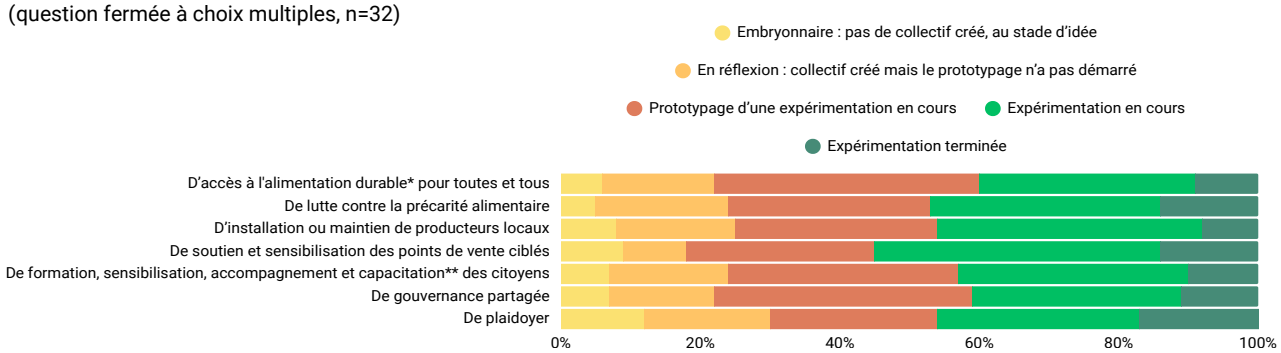

- À l'inverse, **certaines initiatives — bien qu'inscrites dans une démarche militante — se concentrent avant tout sur la réponse à des enjeux locaux d'accès à l'alimentation, sans viser de changement global de paradigme**. Cela se traduit parfois par une volonté d'autofinancement et d'indépendance vis-à-vis des financements publics, comme à Dieulefit ou à Saint-Étienne (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025). À Brest, si l'élargissement géographique est évoqué, le projet revendique un fort ancrage local et une priorité donnée à l'action territoriale, avec une implication plus limitée dans les dynamiques de plaidoyer national (Ferré, « À Table » – Brest, 2025 – focus groupe).

« On teste un modèle le plus autonome possible, sans subventions publiques directes, avec quelques cofinancements (MSA, CCAS, entreprises). La cotisation repose sur une grille à 14 tranches selon les revenus et la situation du foyer, avec un tirage au sort mensuel pour renforcer l'équité. L'objectif est de fonctionner avec un minimum de moyens, grâce à peu de frais numériques et à l'appui des bénévoles. »
Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Dieulefit et alentours - issu de Auditions ouvertes des caisses locales de l'alimentation (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025)

Ces positionnements doivent toutefois être nuancés : les objectifs ne sont pas toujours formulés explicitement ni pensés dans leurs différentes dimensions temporelles ou territoriales. Certaines initiatives privilégient avant tout la mise en œuvre opérationnelle, sans toujours se projeter dans une évolution du modèle à moyen ou long terme, que ce soit à l'échelle territoriale ou nationale. Par exemple, dans le Gers, si les porteurs souhaitent que le Département finance la poursuite de l'expérimentation, aucune réflexion n'a, pour l'instant, été engagée sur une réallocation plus large des aides publiques en faveur d'un système alimentaire durable (Blazy & Clappier, CCAMPA, 2025, entretien).

Ces positionnements contrastés révèlent l'existence de deux dynamiques complémentaires. Toutes les initiatives se reconnaissent comme des dispositifs territoriaux expérimentaux de la démocratie alimentaire, mais certaines se conçoivent aussi comme des démonstrateurs au service d'un projet national structurant. Pour certaines, la caisse est un prototype politique, en plus d'un levier d'action sociale localisée (Bonnin et al., 2024). Ces orientations influencent également la manière dont les porteurs de projet envisagent le déploiement des caisses alimentaires dans le temps. Certains souhaitent une structuration d'un modèle reproductible ou transposable, dans une perspective d'essaimage à plus grande échelle, en visant l'augmentation du nombre de caisses et d'expérimentateurs (Mauduit, Collectif pour une SSA 22, 2025 - entretien). D'autres, au contraire, expriment des réserves quant à une généralisation trop rapide du dispositif, qu'ils perçoivent comme un risque potentiel pour la lisibilité du plaidoyer national ou la soutenabilité financière du modèle à long terme (Ekopolis, 2025).

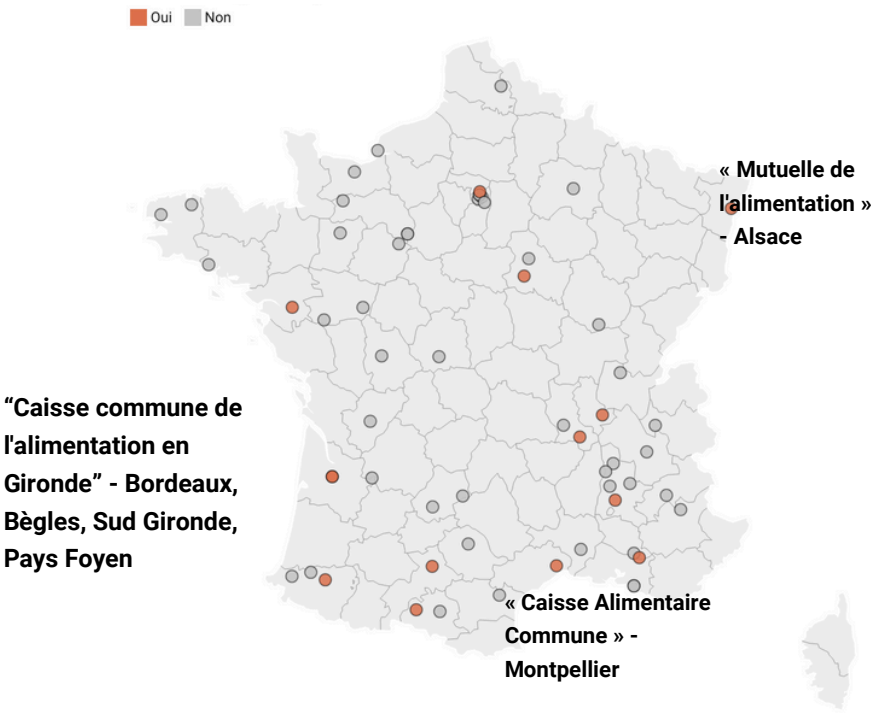

Figure 17_ Carte des expérimentations de type caisses alimentaires, membres du Collectif national pour une SSA (juillet 2025)

« Il est important de ne pas multiplier les caisses de manière excessive, au risque d'affaiblir la capacité collective à construire un plaidoyer national solide. »
Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20e arrondissement de Paris - issu du webinaire : NOURRIR LA VILLE #5 - Sécurité sociale de l'alimentation (Ekopolis, 2025)

B. L'engagement progressif des collectivités : institutionnalisation des caisses alimentaires dans les politiques publiques locales

Alors que la section précédente abordait la politisation des caisses alimentaires, cette section s'intéresse à leur institutionnalisation, c'est-à-dire leur ancrage formel dans les politiques publiques locales et l'implication des collectivités dans le pilotage, la coordination ou le financement des dispositifs. L'institutionnalisation présume une capacité à structurer durablement les initiatives et à produire un impact concret sur les territoires, tout en formalisant les liens avec l'action publique.

Bien que la majorité des caisses soient portées par des associations, certaines collectivités territoriales souhaitent renforcer leur rôle dans le pilotage d'expérimentations inspirées de la SSA. Le questionnaire indique que 4 expérimentations sont portées par des collectivités, mais ces chiffres doivent être interprétés avec prudence : la notion de « structure porteuse » n'était pas précisée. Ce rôle peut prendre différentes formes : certaines collectivités initient l'idée et coordonnent les acteurs chargés de l'animation, comme la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), tandis que d'autres pilotent directement le dispositif, à l'instar de Flers Agglo (Moreau, CLAF - Flers, 2025). D'autres collectivités apparaissent comme partenaires réguliers dans 11 expérimentations, soulignant leur rôle stratégique dans l'accompagnement et la coordination des caisses.

Le portage par une collectivité offre plusieurs atouts : ancrage institutionnel, légitimité renforcée et garanties de pérennité (Berlingen, CLAP, 2025). Il comporte cependant des défis : les collectivités restent relativement éloignées des démarches de démocratie alimentaire et d'éducation populaire, qui peinent à s'inscrire dans leurs cadres habituels. Les formations menées par Let's Food auprès d'environ 90 élu·es ces quatre dernières années ont mis en évidence un besoin d'accompagnement et de montée en compétences, surtout dans les territoires où peu d'associations travaillent ces thématiques (Flers Agglo, CLAF, 2025). Certaines collectivités avancent selon des objectifs collectivement définis — lutte contre la précarité alimentaire ou soutien aux producteurs locaux, comme en Ariège — sans placer la démocratie alimentaire au cœur du projet. Cette distance ne signifie pas l'absence de participation citoyenne : elle s'inscrit progressivement, même si sa mise en œuvre reste limitée et incomplète, comme le montrent les Projets Alimentaires Territoriaux (Let's Food, 2024). Enfin, la transversalité des caisses, à l'intersection des politiques sociales, agricoles, alimentaires, de santé et de participation, se heurte aux logiques de silo, mais peut constituer un levier pour faire dialoguer des services et installer un nouveau rapport entre élus, agents et citoyens (Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace, 2025; Crosnier, Canton de Seyne, 2025).

À **Lyon**, le travail autour de la caisse alimentaire dans le 8e arrondissement a permis d'acculturer les services sociaux à la question de l'accès à une alimentation choisie et de qualité et ainsi faire le lien avec les objectifs annoncés dans le Projet alimentaire de territorial de la Métropole. (Charveriat, Caisse de l'alimentation de Lyon 8, 2025, focus groupe).

À **Flers**, malgré les tensions initiales liées à la mise en relation d'acteurs peu habitués à collaborer – élus, techniciens, associations, habitants –, la démarche a ouvert un espace de dialogue inédit, permettant aux habitants de contribuer à la création d'une politique publique et aux élus d'entendre de nouvelles revendications autour de l'autodétermination alimentaire (Moreau, Caisse commune alimentaire de Flers, 2025, focus groupe).

C. Intégration, partenariat, financement ou portage : des visions divergentes du rôle des collectivités territoriales

Si certaines collectivités territoriales s'engagent aujourd'hui comme porteuses de caisses alimentaires, cette dynamique demeure semble relativement marginale. Dans la plupart des cas, elles interviennent comme partenaires extérieurs, ce qui interroge leur rôle potentiel dans ces démarches de démocratie alimentaire : simples soutiens, co-constructeurs, financeurs ou moteurs politiques.

Les liens avec les caisses varient selon les territoires. Certaines collectivités sont mobilisées via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), mais cela n'est pas systématique : parmi les 32 caisses ayant répondu au questionnaire, quelques-unes mentionnent une participation à la gouvernance ou un soutien financier ponctuel. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car ils reflètent uniquement les répondants et les perceptions des porteurs de projets, et ne couvrent sans doute pas l'ensemble des initiatives existantes en France. Par ailleurs, certaines collectivités territoriales peuvent également être associées aux expérimentations en dehors de leur PAT, via les CCAS, par exemple.

Figure 18_ Types de partenariats avec le projet alimentaire territorial (PAT) porté par la collectivité locale
(question fermée à choix multiples, 32 répondants)

NB : Le graphique ci-contre n'inclut pas les collectivités participant à des expérimentations de caisses alimentaires hors PAT, soit parce qu'elles n'en animent pas, soit parce que les initiatives relèvent de services différents (par exemple, la Ville de Bordeaux intervient dans l'expérimentation girondine via son CCAS). Toutefois, compte tenu de la couverture nationale des PAT (447 PAT) et de la volonté de transversalité des démarches alimentaires, on peut supposer que l'implication d'une collectivité se fait le plus souvent via un PAT, comme l'indiquent les réponses : une seule initiative a signalé l'absence de PAT et quatre ne sont pas en lien avec le PAT.

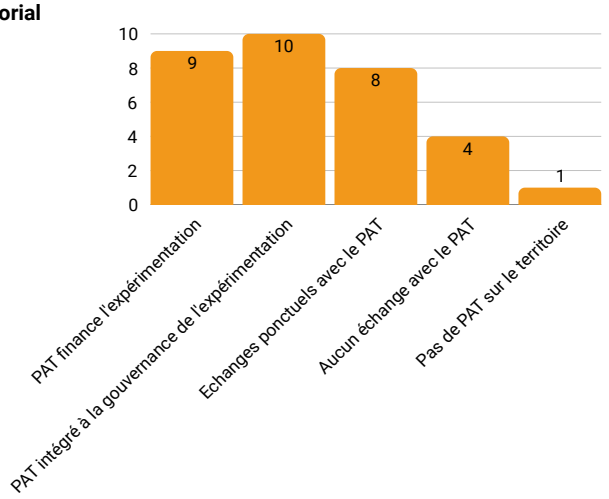

Figure 19_ Implication du projet alimentaire territorial (PAT) de la collectivité dans l'expérimentation de type caisse alimentaire

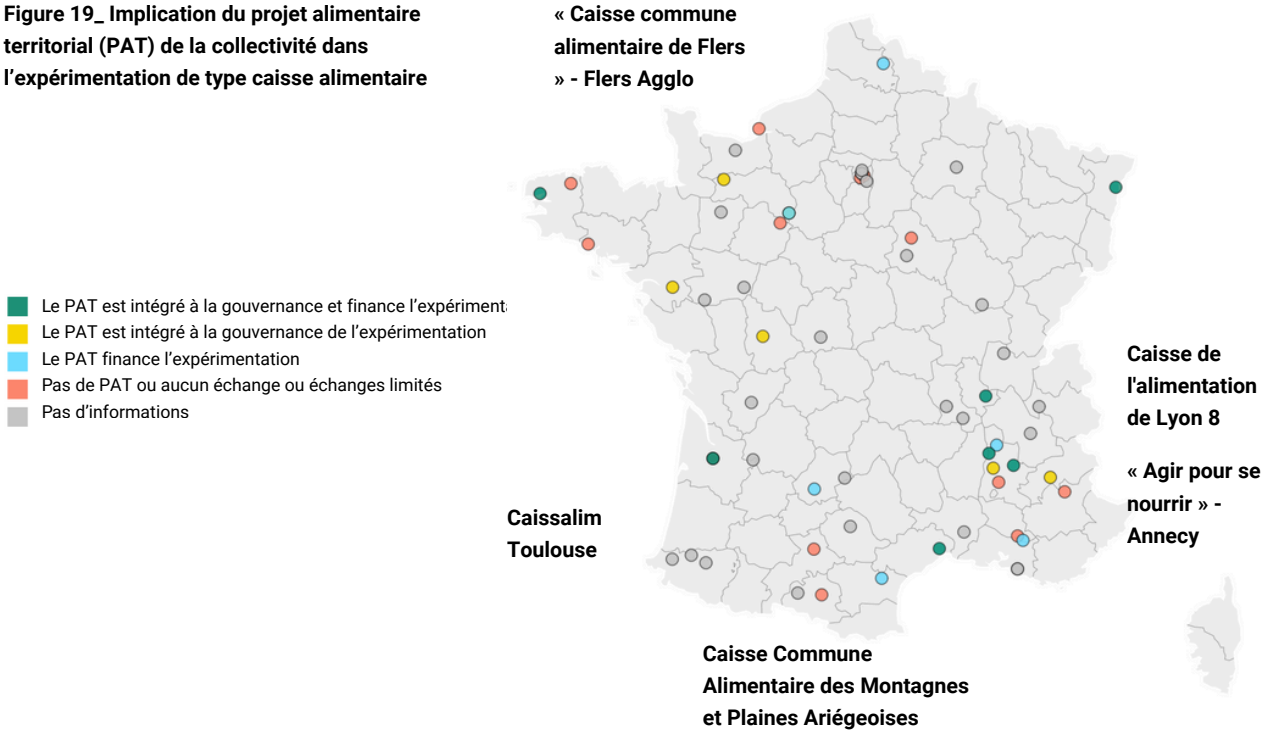

Pour certains acteurs, ces initiatives représentent un outil de transformation publique. Le portage politique est vu comme une opportunité de pérennisation à condition de garantir des moyens humains et financiers (Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe). À Toulouse, le projet Caissalim illustre également cette volonté de structuration institutionnelle progressive (Questionnaire LF/VL, 2025).

Mais cette implication suscite également des réserves.

- Cette implication suscite toutefois des réserves. Plusieurs porteurs semblent identifier un risque que la **subvention publique s'apparente à une « commande institutionnelle », assortie de conditions et d'attentes proches d'un marché public, ce qui pourrait compromettre l'autonomie du projet et affaiblir le pouvoir d'agir des citoyens** (Bonzi, CAS20, 2025 – focus groupe ; Ekopolis, 2025). Le rapport à l'institution reste ainsi ambivalent : d'un côté, le financement pérenne et l'ancrage territorial sont recherchés ; de l'autre, subsiste la crainte d'une perte d'indépendance. Cette tension est accentuée par le décalage entre le temps long nécessaire à l'appropriation collective et les contraintes de pilotage propres aux politiques publiques (Woillez, CLAC, 2025 – focus groupe).
- D'autres soulignent que si une assemblée citoyenne formule des propositions en décalage avec les priorités politiques locales, cela peut **compromettre la continuité du soutien public** (Gauthier, CLAC, 2025 - focus groupe).
- Enfin, **la temporalité électorale est perçue comme un frein à la stabilité.** Certaines initiatives ont connu des arrêts brutaux de financement liés à des changements d'élus, ce qui a conduit plusieurs structures à privilégier l'autofinancement pour sécuriser leur trajectoire (Coste, SSA63 & Soli'doume, 2025 - focus groupe).

Au-delà de cette diversité de postures, la question centrale reste celle d'une coopération équilibrée entre institutions et initiatives citoyennes : comment garantir un soutien sans compromettre l'autonomie démocratique des caisses ?

« Quand une caisse est portée par un pouvoir public, il y a un risque que celui-ci ne se contente pas d'un rôle de facilitateur, mais cherche à orienter la démarche. »
Amandine Borel, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (CLAC) - issu du webinaire : NOURRIR LA VILLE #5 - Sécurité sociale de l'alimentation (Ekopolis, 2025)

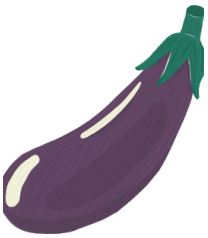

« On a fait le choix de l'autofinancement, car par le passé, l'arrêt d'une subvention a entraîné l'arrêt complet de l'initiative. C'est trop risqué de dépendre d'un financement public. »
Ombéline Coste, SSA63 & Soli'doume

« Les collectivités sont des leviers politiques de la SSA, via le cofinancement, la mise à disposition de locaux ou d'agents. Mais leur rôle doit rester dans l'accompagnement, sans jamais conditionner les subventions à un impact. »
Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20e arrondissement de Paris - issu du webinaire : NOURRIR LA VILLE #5 - Sécurité sociale de l'alimentation (Ekopolis, 2025)

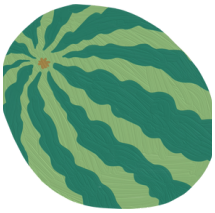

Zoom #5

Initiatives inspirantes : Trajectoires vers une institutionnalisation de la sécurité sociale de l'alimentation

Introduction : difficultés et facteurs de succès partagés par les répondants au questionnaire

Les retours issus du questionnaire (32 expérimentations de caisses alimentaires) mettent en évidence plusieurs leviers qui facilitent une inscription durable des dispositifs inspirés de la Sécurité sociale de l'alimentation dans les politiques publiques locales. Parmi eux : le soutien actif des collectivités, qu'il s'agisse d'un appui politique, logistique ou financier, apparaît comme un facteur déterminant. À titre d'exemple, certaines initiatives ont bénéficié de la gratuité d'un local ou d'une halle de marché mis à disposition par une municipalité. D'autres ont pu s'ancrer durablement grâce à une articulation étroite avec un Projet alimentaire territorial, jouant un rôle d'interface entre les dynamiques citoyennes, les élu·es, le monde académique et des réseaux nationaux voire internationaux. Ces trajectoires soulignent l'importance d'une reconnaissance institutionnelle progressive, sans effacer la nécessité de préserver l'autonomie politique et citoyenne des démarches.

Caisse commune de l'alimentation en Gironde : Un ancrage politique et institutionnel de l'expérimentation

En Gironde, l'expérimentation de caisse commune de l'alimentation est portée par le collectif Acclimat'action, le Conseil départemental de la Gironde et la Ville de Bordeaux. Le projet est déployé sur quatre territoires : Bordeaux Nord – La Benauge, Bègles, le Pays foyen et le Sud Gironde, chacun accueillant une caisse distincte (WikiSSA, s.d. ; Acclimat'action, s.d. ; Gerster, 2024). Dès sa conception, l'expérimentation a été structurée autour d'un objectif de représentativité des publics et de participation citoyenne. Une attention particulière a été portée à l'inclusion de personnes en situation de précarité, qui représentent environ 30 % du panel de bénéficiaires mobilisés (Acclimat'action, s.d.). Cette orientation traduit une volonté de favoriser l'accès universel à une alimentation choisie et de qualité, tout en s'appuyant sur l'intelligence collective des territoires.

L'implication active du Conseil départemental de la Gironde et de la Ville de Bordeaux constitue un facteur déterminant dans la solidité du portage institutionnel. Leur engagement contribue à inscrire cette initiative dans une dynamique d'action publique territorialisée, en lien avec les politiques sociales et alimentaires existantes. Il offre ainsi des perspectives en matière de pérennisation, de montée en échelle, et de reconnaissance de ces dispositifs comme des outils d'intérêt général au service de la justice sociale et de la transition alimentaire.

Caisse Alimentaire Commune de Montpellier : Rédaction d'un Livret pédagogique pour prise en main politique

La Caisse Alimentaire Commune de Montpellier s'inscrit dans une volonté affirmée de structurer et transmettre son expérience. En mai 2025, l'équipe projet a publié un livret pédagogique à destination des collectivités, co-écrit avec des chercheurs, élus et citoyens impliqués (France Pat, 2024). Ce document propose une mise en récit accessible de l'expérimentation (ALTAA, 2025), en exposant à la fois les fondements politiques du projet, ses conditions concrètes de mise en œuvre, les outils d'animation déployés, ainsi que les enseignements tirés de la première année. Il met aussi en lumière les dilemmes rencontrés (sur les cotisations, la gouvernance, la communication ou le choix des produits).

Caisse commune alimentaire de Flers :
Une collectivité porteuse de la caisse locale alimentaire

La Caisse Locale Alimentaire de Flers (CLAF) est une initiative portée par Flers Agglo (France PAT, s.d.), dans un contexte territorial marqué par l'absence d'associations locales engagées sur les questions d'alimentation (Ville de Flers et Agglomération de Flers, s. d.). Ce portage public a permis de structurer une dynamique en faveur de la démocratie alimentaire, tout en soulevant des défis importants en matière de gouvernance partagée. La mise en œuvre repose ainsi sur un modèle en régie, qui rend plus complexe l'ouverture à d'autres structures, mais qui constitue déjà un pas important dans le rapprochement entre citoyens et collectivité. Un comité citoyen à visée universelle a été mis en place pour garantir une représentation équitable des habitant·es, et l'animation de la caisse est assurée par une animatrice contractuelle (60 %) ainsi que par plusieurs agents de la collectivité, avec l'appui de la Coop des Territoires.

Intégrée au Projet Alimentaire de Territoire, la CLAF bénéficie d'un ancrage institutionnel fort, renforcé par le soutien d'élus locaux. Cette intégration suscite des attentes en matière de pérennisation, dans la mesure où le portage par la collectivité est perçu comme un levier potentiel de mobilisation de moyens humains et financiers. Toutefois, les acteurs locaux soulignent également les risques associés aux évolutions politiques à venir. Sur le plan économique, la CLAF vise un autofinancement à 60 %, complété par des financements publics à hauteur de 40 %. Pour l'avenir, les priorités identifiées concernent la consolidation du modèle économique, l'équilibre de la charge d'animation et le renforcement de la communication sur les effets positifs du projet afin de mobiliser durablement l'ensemble des parties prenantes.

« Notre expérimentation a été lancée avec la collectivité, en l'absence d'associations déjà engagées sur ces enjeux sur le territoire. Pour l'instant, il est encore difficile d'ouvrir à d'autres structures, notamment du fait du modèle en régie. Faire travailler ensemble citoyens et collectivité est déjà un vrai défi en soi. »
Angèle Moreau, Caisse Commune Alimentaire de Flers

« On a hâte de voir ce que cela donnera à long terme. Le portage par une collectivité pourrait, à terme, offrir davantage de moyens humains et financiers. Mais cela reste fragile, car fortement exposé aux évolutions politiques et aux échéances électorales. »
Justine Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers

La Roue Solidaire, Le Cri de l'œuf - Annecy :
Système d'achat groupé de produits locaux, financé par le PAT

La Roue Solidaire est un système d'achat groupé de produits du territoire, organisé à travers un principe d'entraide mutuelle entre habitantes et habitants. Portée par l'association Le Cri de l'œuf à Annecy, l'initiative bénéficie d'un financement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Annecy (Conseil Communautaire du Grand Annecy. s. d.), ce qui témoigne d'un début de reconnaissance institutionnelle. Le projet repose sur un poste salarié à 0,8 ETP, mais ne dispose pas d'instance de gouvernance formalisée à ce jour. Une part importante du temps est consacrée à répondre aux sollicitations extérieures, à la coordination avec les points de vente et à l'animation de dynamiques collectives encore informelles. Les charges de personnel représentent environ 35 % du budget, mais le financement de ce temps humain reste fragile. Cette initiative souligne les tensions possibles entre reconnaissance par les institutions et structuration encore légère, dans une logique de préfiguration d'un modèle local de sécurité sociale de l'alimentation.

A Lyon 8, la sécurité sociale de l'alimentation : Un "projet de société" soutenu par les élus locaux

La caisse de l'alimentation du 8e arrondissement de Lyon est portée par l'association Territoires à VivreS Grand Lyon. Si la Métropole finançait déjà le collectif Territoire à VivreS, lors du lancement de la réflexion autour de la caisse alimentaire du 8e, un dialogue renforcé s'est instauré avec le Grand Lyon. En raison de la transversalité de la caisse, celle-ci a joué un rôle de catalyseur en favorisant la coopération entre élus et agents des services d'action sociale et ceux du PAT, ce dernier étant plus spécifiquement mobilisé sur les thématiques alimentation et agriculture. Cette expérimentation illustre comment un projet citoyen d'envergure locale peut s'appuyer sur un cadre institutionnel structurant tout en conservant une gouvernance démocratique adaptée au territoire (France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. 2025).

« Sur la Métropole de Lyon, ce projet a permis de faire collaborer de manière concrète des services de la Métropole (action sociale, PAT) avec le tissu associatif local et un comité habitant décisionnaire. »
Amélie Charveriat, Caisse de l'alimentation de Lyon 8

CaissAlim Toulouse : Une caisse alimentaire hybride reposant sur l'engagement citoyen et l'appui des collectivités

À Toulouse, Caissalim développe une caisse alimentaire reposant sur une gouvernance citoyenne et un système de conventionnement participatif. Les critères d'agrément des lieux de distribution et des professionnels (producteurs, artisans, groupements d'achat) ont été définis collectivement : qualité des produits, respect de l'environnement, conditions de travail et éthique des structures. À ce jour, 25 acteurs sont conventionnés. Chaque habitant peut adhérer à partir de trois mois d'engagement, en choisissant librement le montant de sa cotisation, en échange de 100 MonA par mois, utilisables dans les structures partenaires. Deux personnes par foyer peuvent cotiser. Les montants versés varient entre 4 et 170 € selon les caisses (Sud ou Nord), avec un objectif d'autofinancement à 60 % - déjà dépassé par la caisse Sud.

L'expérimentation bénéficie par ailleurs de soutiens publics importants (Conseil départemental de Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Communauté d'agglomération du Sicoval, Région Occitanie), représentant une part significative du budget annuel global. Cette pluralité de financements permet à l'initiative de consolider son fonctionnement, tout en maintenant une gouvernance autonome portée par les habitant·es (Collectif SSA, s. d.).

Caisse Commune de l'Alimentation Nantes Métropole / Pays de Retz : Une caisse qui bénéficie d'un soutien fort des collectivités facilitant son développement

Portée par VRAC Nantes Métropole, la Caisse Commune de l'Alimentation 44 expérimente une Sécurité sociale de l'alimentation sur deux territoires (urbain et rural), avec une allocation alimentaire co-construite avec les habitants. Le projet repose fortement sur le soutien des collectivités, en particulier Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique, qui participent à la fois au financement, à la gouvernance et à l'expertise territoriale. Ce soutien institutionnel a permis de crédibiliser le projet auprès des habitants et des producteurs, de faciliter la mobilisation des partenaires locaux, et d'inscrire la caisse dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole. Les collectivités jouent également un rôle clé pour assurer la coordination avec d'autres initiatives locales, sécuriser les financements et renforcer l'impact social et alimentaire de l'expérimentation.

Caisse Commune Alimentaire des Montagnes et Plaines Ariégeoises : Portage et co-financement par le projet alimentaire territorial piloté par le PETR de l'Ariège

La Caisse Commune Alimentaire du PETR de l'Ariège (CCAMPA) est une initiative citoyenne visant à garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation locale et de qualité. Son lancement approuvé par les élus ainsi que son intégration au sein du PAT lui confère une légitimité renforcée dans ses actions, un accès facilité aux financements publics (Clappier, Bazy, 2025), ainsi qu'un accompagnement technique et administratif, qui permet à la structure de gagner du temps et d'être soutenue dans ses réponses aux appels à projets.
Un poste à 80% a également été financé par le PETR et mis à disposition de l'association pour coordonner le déploiement de la caisse (CCAMPA, s.d.b), l'objectif était d'avoir des résultats palpables au bout d'un an d'expérimentation. Ces ressources permettent de soutenir un mode de gouvernance citoyenne, sans élus, et d'ancrer la démarche dans le temps long, en conservant une capacité d'expérimentation et d'adaptation à l'échelle locale.
Son modèle économique repose majoritairement sur l'autofinancement, avec 76 % des ressources issues des cotisations des membres (CCAMPA, s.d.b). Le reste est complété par des subventions de partenaires publics comme la MSA, la CAF et les dons des adhérents (PETR Ariège-Pyrénées, s.d.), rendues possibles notamment grâce à la continuité des travaux du PAT et l'intégration progressive de la CCAMPA dans ce cadre (Clappier, Bazy, 2025).
L'approche défendue par la CCAMPA est résolument systémique : elle vise à relier les enjeux de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) à ceux du développement agricole, de la justice sociale et de la résilience territoriale. Dans cette perspective, la mutualisation des projets et des moyens entre les différentes échelles de la gouvernance territoriale permet non seulement de rationaliser les ressources, mais aussi de renforcer l'impact des actions locales. Il n'y a pas eu de difficulté majeure à articuler la gouvernance citoyenne de la caisse avec le cadre institutionnel du PAT. Au contraire, le dialogue entre ces deux sphères (institutionnelle et citoyenne) constitue un levier pour structurer un système alimentaire plus résilient à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, pour la CCAMPA la priorité est de fonctionner sur les cotisations des participant-es pour les allocations. Les financements complémentaires aux cotisations seraient de 3 ordres : subventions via Conseil Départemental (au stade de l'idée à l'heure actuelle), défiscalisations sur les cotisations solidaires des participant-es, mécénat d'entreprises locales.

« En Ariège, la caisse est directement intégrée au PAT, ce qui a facilité l'accès aux financements grâce au soutien des institutions publiques, qui jouent un rôle de relais auprès des financeurs. C'est un vrai gain de temps, en plus de l'appui technique pour répondre aux appels à projets. Le poste est financé par le PETR de l'Ariège, ce qui est très structurant : ça libère du temps pour développer l'initiative, organiser des formations, animer des ateliers citoyens… Les décisions sont prises au sein du Bureau citoyen, sans la présence ni la consultation des élu·es sur les orientations de la caisse. »

Romain Clappier, Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises

« En tant que financeur, j'imposerais le lien PAT-Caisses Alimentaires. Le soutien du PAT est un facilitateur important pour l'action des caisses, et cela permettrait une mise en cohérence des financements destinés aux PAT comme aux initiatives de sécurité sociale de l'alimentation. Et ça va aussi dans l'autre sens, la CCAMPA est considérée comme une action du PAT, elle apporte une réelle participation des citoyens en réponse à la stratégie alimentaire, c'est lisible et concret.» ***Sébastien Blazy, Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial au Pôle d'Équilibre Territorial Rural de l'Ariège***

Zoom #6

Initiatives inspirantes : Acteurs et expérimentations qui s'inscrivent dans une logique nationale / de plaidoyer

Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation : Plaidoyer pour une SSA nationale

Le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) est un acteur précurseur et structurant sur la question de la sécurisation du droit à l'alimentation en France. Le travail autour de ce thème a débuté en 2017 au sein d'Ingénieurs sans frontières – Agrista, porté par Mathieu Dalmais, à la croisée de trois dynamiques : deux insistant sur la nécessité d'une socialisation de l'alimentation pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires, et une troisième s'appuyant sur le fonctionnement historique du régime général de Sécurité sociale entre 1946 et 1958. Le collectif a été officiellement créé en 2019.

Il rassemble aujourd'hui 36 membres (juillet 2025), principalement des organisations engagées dans les domaines agricole, alimentaire, social et écologique, telles que le syndicat SENETAP, le Réseau CIVAM, le Réseau Salariat, la Confédération paysanne ou encore l'Atelier paysan.

Le collectif mène un travail de plaidoyer national, visant à inscrire la Sécurité sociale de l'alimentation dans la loi, garantir un financement public dédié et mettre en place une gouvernance démocratique et citoyenne du système alimentaire. Parallèlement, il soutient les initiatives locales en favorisant la mise en réseau, le transfert d'outils et la diffusion de ressources sur son site web.Afin de qualifier et structurer ces expérimentations, le collectif a élaboré une charte des initiatives locales inspirées de la SSA, qui repose sur cinq principes fondamentaux :

1. Souscrire au socle commun et reconnaître la nécessité de politiques macroéconomiques en appui aux dynamiques locales ;
2. Coupler le droit à l'alimentation avec la transformation de la production agricole et alimentaire ;
3. Assurer l'universalité de l'accès au mécanisme mis en place ;
4. Travailler la gouvernance démocratique du dispositif ;
5. Pour les collectivités, mettre en cohérence cette initiative avec les autres politiques qu'elles portent.

Ce cadre permet au collectif de fédérer et accompagner des initiatives locales tout en poursuivant une vision politique ambitieuse de transformation des systèmes alimentaires à l'échelle nationale (Collectif SSA, 2025 (1)).

Mutuelle de l'alimentation en Alsace :
La voie mutualiste pour expérimenter les principes de SSA

La Mutuelle de l'Alimentation en Alsace joue un rôle structurant dans les dynamiques autour de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), en articulant expérimentation locale, co-construction citoyenne et stratégie collective. Inspirée du modèle mutualiste, elle vise à tester à l'échelle d'un territoire un dispositif concret d'accès universel à une alimentation choisie, de qualité et durable. À ce stade, elle porte l'ambition de réunir 5 000 adhérents d'ici 2027, avec un objectif à long terme de 10 % de la population alsacienne, soit 180 000 personnes.

La Mutuelle fonctionne comme une étape intermédiaire vers un déploiement à plus grande échelle, en préparant les conditions concrètes de mise en œuvre de la SSA : structuration des partenariats, élaboration d'un modèle socio-économique viable, expérimentation des modalités de gouvernance. Elle s'appuie sur un principe de démocratie alimentaire : les adhérents, partenaires et professionnels participent ensemble aux décisions, aux choix d'orientation et à la définition des critères de conventionnement. Les adhérents cotisent et utilisent une « carte Vitale de l'alimentation » pour acheter des produits conventionnés. Ce mécanisme redistributif est cofinancé avec d'autres parties prenantes, notamment les employeurs et les partenaires publics (Mutuelle de l'alimentation en Alsace, s.d.).

Soutenue par le PAT, qui participe à sa gouvernance, la Mutuelle mobilise actuellement 2,8 ETP, dont la mission principale est d'accompagner les expérimentateurs et de rechercher des financements (Staraselski et al, 2023). Elle agit également comme un outil au service des politiques publiques en matière d'alimentation et de solidarité, en traduisant les ambitions des collectivités en dispositifs opérationnels. Elle contribue enfin à la construction collective d'indicateurs d'impact social et environnemental, en vue de développer des outils de suivi-évaluation de la future SSA (Collectif SSA, s.d).

Caisse commune de l'alimentation en Gironde :
Construction d'un plaidoyer national avec les habitants

L'expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation en Gironde a structuré une démarche participative pour construire un plaidoyer commun en faveur de la sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle nationale. La dynamique a engagé habitants, producteurs et partenaires autour de la formulation collective de messages et de propositions concrètes en faveur d'une SSA universelle, démocratique et durable. Cela a permis de récolter des verbatims, d'élaborer un socle commun de valeurs, puis d'ébaucher un manifeste ensuite partagé avec d'autres caisses à l'échelle nationale. L'expérience girondine combine actions de sensibilisation du grand public, interpellation directe des décideurs et analyse critique du traitement médiatique, pour défendre une transformation systémique de notre modèle alimentaire, pensée et portée par les citoyens eux-mêmes (Sécurité Sociale de l'Alimentation de Gironde, 2024).

8. Analyse des partenaires : vers une consolidation des écosystèmes d'acteurs sur les territoires ?

Les expérimentations de caisses alimentaires s'appuient très largement sur des dynamiques collectives. La diversité des structures impliquées (collectivités, associations, réseaux citoyens, structures agricoles ou sociales…) permet de croiser les regards, les compétences et les objectifs. Mais cette diversité peut aussi complexifier le processus de co-construction. Dès lors, comment les partenariats structurent-ils les expérimentations ? Quelles leçons tirer des formes de portage observées ?

A. Des partenaires multiples dans la gouvernance des caisses

Le recensement des structures impliquées dans les 32 caisses répondantes met en évidence une grande diversité de partenariats, gage de solidité et d'ancrage territorial. Les caisses portées collectivement apparaissent plus robustes et durables, grâce à une répartition claire des rôles, une articulation des expertises et une meilleure mobilisation des ressources locales. Les expérimentations du programme Territoires à vivreS (Lyon, Montpellier) illustrent cette dynamique : en favorisant dès l'amont le travail collectif entre associations et acteurs locaux, elles ont permis de construire des alliances solides et de limiter les logiques de concurrence (Bonzi, CAS20, 2025 – focus groupe). Le manque d'adhésion de certains acteurs peut toutefois freiner la dynamique, comme dans le Gers où le faible engagement initial d'agriculteurs face aux contraintes du paiement par carte déjeuner a ralenti le projet (Millet, Mieux ManGers pour Tous, 2025 – entretien). À l'inverse, en Ariège, l'intégration d'un plus grand nombre de commerces tels que des épiceries locales associatives, un Drive fermier ou encore des magasins de producteurs a renforcé l'adhésion et accéléré la démarche. Le choix de ne conserver dans les groupes de travail que les participants motivés a également fluidifié le processus (Clappier, CCAMPA, 2025 – entretien).

Ces exemples confirment que le portage collectif, lorsqu'il est flexible et inclusif, constitue un facteur clé de réussite des caisses alimentaires. Il permet de mobiliser et coordonner des acteurs aux profils variés, même si cette coopération multiacteurs exige une forte mobilisation de ressources humaines pour animer le collectif.

Parmi les structures partenaires, on retrouve :

- Les **associations d'éducation populaire** (présentes dans 19 caisses) interviennent en tant que co-porteurs ou facilitateurs, apportant des compétences en animation, en mobilisation citoyenne et en éducation aux enjeux alimentaires.
- Les **collectivités territoriales** (partenaires dans 11 caisses) jouent un rôle de soutien opérationnel, financier ou stratégique, facilitant l'articulation avec les politiques publiques locales (notamment les PAT).
- Les **associations d'aide alimentaire** (11 caisses) assurent le lien avec les publics précaires. Bien qu'elles participent à certaines expérimentations, leur action demeure distincte des caisses alimentaires : l'aide alimentaire continue d'exister pour répondre à l'urgence de la précarité sur certains territoires.
- Les **structures de monnaies locales** (7 caisses) favorisent l'ancrage économique local des flux monétaires dans le cadre du conventionnement.
- Les **groupements de producteurs** (4 caisses) permettent de structurer un approvisionnement local, durable et équitable des commerces conventionnés (voire sont conventionnés également directement).
- Les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** (8 caisses) apportent un appui à l'analyse, à la documentation et à l'évaluation, utiles pour la capitalisation et le plaidoyer.

Le questionnaire, en proposant des catégories fermées, a pu orienter les réponses vers les options prédéfinies, au détriment d'autres acteurs. La catégorie « Autres », mobilisée par 14 caisses, a toutefois permis de faire apparaître une diversité plus large : Jardins de Cocagne, mutuelles, associations de développement agricole ou d'éducation à l'environnement, AMAP, associations culturelles, ADEAR (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural) ou encore associations de sensibilisation à l'agroécologie.

Cette pluralité reflète des dynamiques locales fortement enracinées dans les réseaux de solidarité, comme le soulignent Yuna Chiffoleau, Grégori Akermann, Dominique Paturel et Julien Noël dans L'alimentation, un enjeu de justice sociale (Chiffoleau et al., 2023).

"Les initiatives de solidarité alimentaire observées forment ainsi des économies concrètes qui s'appuient sur des ressources de différentes natures et sont avant tout fortement encastrées dans des relations d'interconnaissance, de solidarité et de confiance avec les producteurs et fournisseurs, relations qui conditionnent leur fonctionnement et l'accessibilité économique des produits."

Yuna Chiffoleau, Grégori Akermann, Dominique Paturel et Julien Noël dans l'ouvrage "L'alimentation, un enjeu de justice sociale" (2023)

Figure 20_ Les principaux partenaires des caisses
(n=32 ; question fermée à choix multiples, aide à la lecture : 19 structures porteuses de caisses indiquent la porter en collaboration avec une association d'éducation populaire)

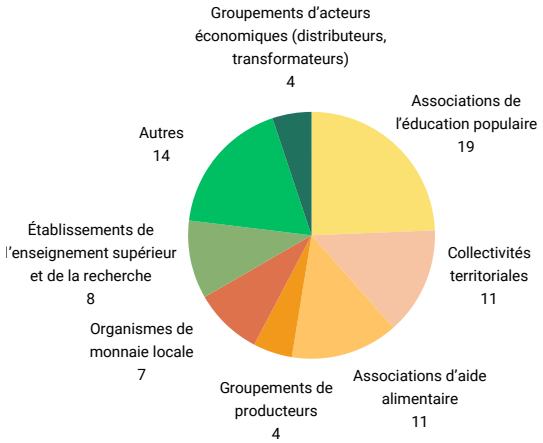

B. La nature des activités de la structure porteuse et des structures partenaires impacte les objectifs poursuivis par l'expérimentation

Les objectifs visés par les caisses ne sont pas homogènes : ils dépendent largement du profil des structures impliquées. L'analyse des résultats du questionnaire (32 caisses répondantes) permet d'identifier quelques tendances :

- **Les collectivités et structures d'aide alimentaire ou d'éducation populaire indiquent s'investir particulièrement sur le volet agricole**, mais restent parfois à distance des enjeux de gouvernance partagée.
- **Les associations de sensibilisation ou de recherche-action privilégient les volets formation et démocratie alimentaire**, tout en étant moins ancrées dans les questions de précarité ou d'installation agricole.
- **Les structures dédiées à l'expérimentation de caisse alimentaire portent un spectre large d'objectifs.**

À **Flers**, par exemple, l'identité des structures et notamment les compétences disponibles ont guidé les orientations de la caisse (Moreau, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe). Les expérimentations portées collectivement peuvent également faire évoluer les structures qui y participent.

Dans le **Canton de Seyne**, l'ADEAR04 - initialement centrée sur l'accompagnement à l'installation agricole et la structuration de filières paysannes - a élargi son champ d'action à la lutte contre la précarité alimentaire, sous l'impulsion du collectif, dans le cadre de sa participation à l'expérimentation des Alpes de Haute Provence.

"L'ADEAR est plutôt sur la structuration de filières agricoles paysannes. Le collectif a plutôt remis la précarité alimentaire et la dimension sociale comme objectif premier."

Mathilde Crosnier, Canton de Seyne (quand on s'aime) on ne compte pas!

C. La coopération multi-acteurs : entre complexité et espaces de dialogue inédits

La diversité des acteurs impliqués dans les caisses - associations citoyennes, institutions sociales, collectivités, structures agricoles - génère des espaces de dialogue inédits. Ce croisement de regards et d'expertises enrichit la réflexion collective et contribue à l'ancrage territorial des initiatives. Cette coopération n'est pas perçue comme un facteur de complexification de la gestion de l'expérimentation.

D'après les échanges en focus groupes et le sondage mené auprès des participants de ces focus groupes, **seuls 3 répondants sur 13 estiment que l'animation de l'expérimentation à plusieurs structures (ou "portage collectif") complique la gestion, tandis que 6 n'émettent pas d'avis. Pour la majorité, cette dynamique est perçue comme un atout.**
Par ailleurs, 10 répondants sur 13 considèrent que **certains partenariats sont structurants** pour la réussite de l'initiative.

Ce mode de gouvernance implique toutefois un important travail de coordination entre des visions, des cultures professionnelles et des temporalités parfois divergentes. En matière de gestion administrative et financière, deux configurations se distinguent : soit un collectif d'associations existantes partage le portage et les transferts financiers – comme à Montpellier (FRCIVAM Occitanie, VRAC & Cocinas, Marchés Paysans, La Graine, etc.) ou à Brest (association Vert le Jardin), soit une structure dédiée est créée pour l'occasion, comme à Cadenet avec l'association « Collectif Local de l'Alimentation de Cadenet » (Questionnaire LF/VL, 2025).

« Au début de l'expérimentation, nous avons choisi de ne pas créer immédiatement d'association dédiée – cette souplesse était rendue possible par le format expérimental. Cela a apporté une certaine complexité, notamment sur la gestion collective et la trésorerie, mais aussi beaucoup de richesse grâce à l'implication de plusieurs associations. L'association dédiée "Caisse Alimentaire Commune de Montpellier" a ensuite été créée en avril 2024 pour faciliter l'intégration dans le consortium du projet Terrasol. »

Marco Locuratolo, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier

"C'est complexe de faire collaborer associations, habitants, collectivité. Ça peut créer des frustrations de chaque côté. Mais cela permet un dialogue qui n'existait pas avant. Les habitants peuvent contribuer à la création de politiques publiques, et le maire entend parler d'autodétermination."

Angèle Moreau, Caisse Commune Alimentaire de Flers

Ce dialogue multi-niveaux constitue un levier majeur de reconnaissance institutionnelle et de montée en légitimité, en créant des ponts entre initiatives de terrain et acteurs publics. Il permet également une ouverture sur de nouveaux publics et dispositifs, comme l'indiquent Adèle Ferré et Jean-Christophe Ramel du collectif "À Table" de Brest et Mathilde Crosnier de l'ADEAR04.

« Le portage par un collectif d'assos du territoire agissant sur différents sujets permet d'être connu et reconnu des acteurs, et de croiser les publics."

Adèle Ferré et Jean-Christophe Ramel, « À Table » - Brest

Ce maillage d'acteurs permet enfin **un ancrage territorial fort, en multipliant les portes d'entrée vers les publics cibles et en facilitant la médiation sociale.** Ainsi, à Brest, la participation du CCAS au collectif facilite la mobilisation des publics précaires (Ferré, « À Table » - Brest, 2025 - focus groupe).

D. Ce que nous apprennent les formes de portage collectif

L'analyse des expérimentations montre que, malgré des formats variés, le portage collectif constitue un levier structurant, à condition de trouver un juste équilibre entre coopération, efficacité opérationnelle et reconnaissance des contributions.

1. Mutualiser les ressources et les savoirs
Le collectif permet d'agréger des compétences, de croiser les financements et de renforcer l'ancrage territorial des caisses. Il facilite l'accès à des réseaux et dispositifs complémentaires, ouvrant des passerelles vers d'autres dynamiques locales (tiers-lieux, projets d'insertion, PAT…). Cette mise en commun renforce la légitimité de l'initiative.

2. Recomposer les priorités d'action
La confrontation d'approches et d'enjeux conduit les structures à élargir leur focale. À Seyne, l'ADEAR04, centrée sur l'agriculture paysanne, a intégré la précarité alimentaire grâce à la dynamique collective. Ces évolutions soulignent l'intérêt de collectifs ouverts, favorisant l'apprentissage mutuel et l'hybridation des objectifs.

3. Clarifier la gouvernance pour fonctionner efficacement
La majorité des expérimentations s'appuient sur un collectif, adossé administrativement à une association référente. Ce modèle facilite la gestion quotidienne, tout en capitalisant sur les réseaux des partenaires. Il nécessite toutefois de reconnaître les apports de chacun, y compris via des compensations financières lorsque pertinent.

"Le portage collectif peut être complexe, mais il ouvre le champ des possibles grâce aux partenaires impliqués, qui apportent des liens vers d'autres solutions, financements ou sources de connaissances. Dans notre cas, le collectif est administrativement porté par une association, ce qui facilite les démarches au quotidien. Finalement, ce n'est pas si difficile à gérer."

Adèle Ferré, « À Table » - Brest

4. Prévenir les tensions par une répartition claire des rôles
Le portage collectif accroît la légitimité, mais peut générer des tensions si les responsabilités ne sont pas clairement définies. Certaines structures ont vu leurs financements remis en cause faute de cadre lisible (ex. Paris 20e). Une coopération équilibrée suppose d'anticiper les contraintes et intérêts de chaque acteur.

"Certaines structures auraient perdu leurs financements en devenant partenaires de la caisse (du 20e arrondissement de Paris). On leur aurait reproché d'être 'doublement financées', même si ce n'était pas le cas. Il faut être vigilants à ces choses-là"

Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)

Zoom #7

Initiatives inspirantes en termes de partenariats innovants

- **Les acteurs du travail social**

Les retours issus du questionnaire (32 expérimentations de caisses alimentaires) mettent en évidence que les expérimentations de caisses alimentaires locales s'appuient, pour nombre d'entre elles, sur des partenariats étroits avec les acteurs du travail social, en particulier les assistantes sociales et les structures d'action sociale territoriales (centres médico-sociaux, associations, services municipaux, etc.). Ces acteurs jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des publics en situation de précarité, à la fois comme relais de mobilisation, mais aussi comme garants d'une démarche respectueuse des réalités vécues par les habitant·es. Le travail de proximité des assistantes sociales est notamment reconnu comme un facteur de réussite dans plusieurs initiatives. Ces partenariats peuvent toutefois se heurter à certains obstacles : logiques professionnelles différentes, rythmes et temporalités d'action non alignés, manque de disponibilité ou sous-effectifs des services sociaux.

Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Jovinien : S'appuyer sur les assistantes sociales pour aller vers les publics prioritaires

Dans le Jovinien, l'expérimentation « Vers une Sécurité sociale de l'alimentation » s'ancre dans un écosystème local déjà mobilisé autour des enjeux alimentaires, notamment à travers le PAT et le réseau associatif. L'implication des assistantes sociales du territoire a été un levier central pour identifier et accompagner les publics en situation de précarité. Leur connaissance des ménages, leur posture d'écoute et de confiance, et leur capacité à articuler aide sociale et participation citoyenne ont permis de renforcer la légitimité et l'accessibilité de la caisse. Le projet bénéficie également du soutien des élus locaux et de relais existants avec les producteurs (notamment ceux du marché de Joigny, via un précédent travail sur la monnaie locale) (Questionnaire LF/VL, 2025).

Canton de Seyne (quand on s'aime) on ne compte pas! : Croiser acteurs sociaux, agricoles et vie associative

Sur le territoire du canton de la Seyne, l'expérimentation de caisse alimentaire repose sur un partenariat tripartite original entre une association d'habitants historiquement engagée dans l'accès démocratique à l'alimentation biologique, une association agricole représentant le monde paysan, et une association espace de vie sociale / café associatif, lieu de sociabilité et d'ancrage citoyen. Ce co-pilotage entre acteurs aux cultures différentes a permis de construire une réponse collective face à la hausse de la précarité et à l'inflation. Les acteurs sociaux du territoire (centres médico-sociaux, assistantes sociales) ont également été mobilisés pour relayer l'initiative et accompagner les bénéficiaires, contribuant à faire le lien entre besoins sociaux et alternatives citoyennes (Questionnaire LF/VL, 2025).

- ## Les agriculteurs et autres acteurs du monde agricole

La construction de caisses alimentaires implique un rapprochement avec les producteurs locaux, non seulement pour assurer l'approvisionnement, mais aussi pour ancrer le projet dans les réalités agricoles du territoire. Dans certains cas, des liens de longue date existent déjà, via des marchés de plein vent, des épiceries participatives ou des démarches portées par des organisations du monde paysan (Confédération paysanne, ADEAR , AMAP…). Ces réseaux offrent un terrain fertile pour initier les expérimentations, en capitalisant sur une connaissance mutuelle et une confiance préexistante. Mais ces partenariats restent souvent fragiles ou partiels : les agriculteurs, très sollicités et disposant de peu de temps, participent rarement aux espaces de co-construction. Leurs contraintes (horaires, saisonnalité, fatigue administrative) rendent difficile une implication durable dans la gouvernance. D'où l'importance d'imaginer des formes d'engagement adaptées, respectueuses de leurs temporalités

Canton de Seyne (quand on s'aime) on ne compte pas! : Co-portage par l'ADEAR04 et une association de consommateurs

Dans le Canton de Seyne, l'expérimentation de caisse alimentaire illustre un partenariat original entre habitants engagés et monde agricole. L'expérimentation est portée conjointement par une association de consommateurs qui gère depuis plus de 20 ans un point de vente en agriculture biologique et par l'ADEAR 04, représentant des agriculteurs du territoire. Le dialogue s'est également enrichi de la participation d'un espace de vie sociale et d'un café associatif, permettant la rencontre de publics divers. Cette diversité d'ancrages, dans un contexte de précarité croissante, a permis de croiser les enjeux agricoles, sociaux et citoyens

Caisse d'Alimentation de Lézignan : Pilotage par la Maison Paysanne de l'Aude

À Lézignan, la caisse alimentaire est aujourd'hui portée par la Maison Paysanne de l'Aude, une SCIC reconnue comme acteur fédérateur sur le territoire. L'initiative est née à l'origine de l'Atelier Paysan (à Félines-Minervois) et de l'association Chemin Cueillant (à Azillanet), avant d'être rejointe par d'autres acteurs locaux, illustrant une dynamique collective ascendante. Grâce à cette structuration et à ses liens étroits avec les agriculteurs, la Maison Paysanne a pu conventionner directement des producteurs locaux, et pas uniquement des commerces

L'expérience SSA de VRAC 44 à Nantes : Une structure de pilotage multipartenariale

L'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation portée par VRAC 44 à Nantes s'appuie sur une gouvernance multipartenariale structurée en deux cercles complémentaires. Le groupe resserré, qui se réunit mensuellement, associe habitants et partenaires, ce qui favorise une prise de décision collective et transversale. On y retrouve notamment le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 44), qui apporte son expertise sur la production et l'approvisionnement. Le Kiosque Paysan, très impliqué, facilite le recours aux circuits courts, tandis que Moneko apporte un éclairage en matière de financements alternatifs. En parallèle, un groupe élargi de 60 à 80 structures est régulièrement informé des décisions et projets, via des communications et événements, dans une logique de transparence et d'engagement réciproque (Aresu & Hernandez, CCA44 - Nantes, 2025, entretien). Cette expérience illustre deux enseignements utiles pour d'autres collectivités : d'une part, l'importance d'associer dès le départ les acteurs agricoles au cercle de pilotage pour garantir la pertinence des choix en matière d'approvisionnement ; d'autre part, la nécessité de tenir régulièrement informées les structures locales non directement impliquées dans la gouvernance, afin de renforcer la légitimité et l'ancrage territorial du projet.

• Les organismes de monnaies locales

Dans certains territoires, les porteurs de caisses alimentaires ont choisi de s'appuyer sur des structures déjà existantes gestionnaires de monnaies locales, afin de faciliter la mise en œuvre technique et logistique de la redistribution monétaire. Ces partenariats présentent plusieurs facteurs de succès : ils permettent de s'appuyer sur un réseau préexistant de commerces et de producteurs conventionnés, de bénéficier d'un système de gestion des flux financiers déjà opérationnel, et parfois de compétences internes (salariés ou bénévoles) pouvant contribuer à la coordination du projet (Coste, SSA63 & Soli'doume, 2025 - focus groupe).

"Le partenariat avec la monnaie locale facilite les choses, notamment pour l'achat et le conventionnement, car il existe déjà une démarche structurée et des circuits en place. Cela dit, il reste important de repartir de zéro avec les citoyens pour redéfinir ensemble les critères. Sur le fond, c'est cohérent avec nos objectifs : la monnaie circule localement et soutient le modèle agricole que l'on souhaite défendre."

Ombéline Coste, SSA63 & Soli'doume

Les données recueillies via le questionnaire complété par 32 expérimentations indiquent que 8 d'entre elles comptent une structure gestionnaire d'une monnaie locale parmi leurs partenaires. Bien que ce sous-échantillon reste limité, il semble que les projets ayant mobilisé une monnaie locale aient mis en moyenne 17 mois à atteindre leur phase expérimentale, contre 25 mois pour les projets fonctionnant en euros. Ils bénéficieraient également d'une capacité de conventionnement plus élevée (47,5 points de vente en moyenne contre 14,7 pour l'ensemble des répondants (Questionnaire LF/VL, 2025). Ces écarts, à manier avec précaution, pourraient refléter une insertion facilitée dans les réseaux économiques locaux et un gain de temps grâce à l'infrastructure déjà existante (Coste, SSA63 & Soli'doume, 2025 - focus groupe).

Figure 21_
Nombre moyen de points de vente conventionnés en fonction de la présence d'un organisme gestionnaire d'une monnaie locale parmi les partenaires
(19 répondants à la question fermée "nombre moyen de commerces conventionnés" ; 8 caisses qui comptent un organisme de monnaie locale parmi leurs partenaires)

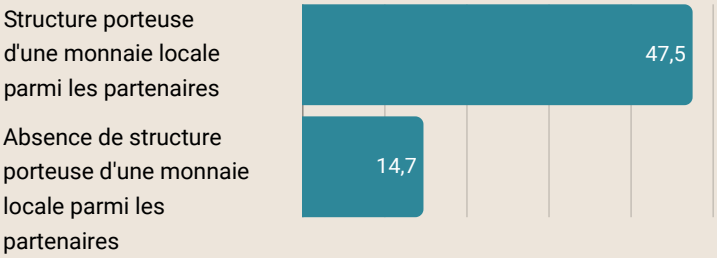

Au-delà de ces avantages, ces partenariats peuvent également permettre d'intégrer de nouveaux questionnements dans le projet. Ainsi, la monnaie locale, en tant qu'outil pensé pour renforcer la circularité monétaire au service de l'économie territoriale, peut alimenter les réflexions sur l'impact systémique du dispositif. Cependant, cela suppose une convergence de visions entre les objectifs portés par la monnaie locale et ceux définis démocratiquement par le comité citoyen de la caisse. À défaut, des tensions peuvent émerger, notamment autour du contrôle sur le conventionnement des structures ou des finalités attribuées à la monnaie (Sevilla & Locuratolo, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier, 2025 - focus groupe) (Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace, 2025 - focus groupe) (Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, 2024).

Un point de vigilance doit être souligné : le recours à une monnaie locale peut, dans certains cas, conduire à une suppression de fait du processus de conventionnement, lorsque les commerces affiliés à la monnaie sont directement considérés comme conventionnés (exemple de l'expérimentation de SSA étudiante du campus bordelais co-pilotée par le CREPAQ et la monnaie locale La Gemme). Une telle configuration limite la capacité du comité citoyen à exercer pleinement son rôle démocratique de définition collective des règles et critères d'accès à la caisse.

“Le partenariat avec la monnaie locale s’est présenté comme une opportunité plus qu’une évidence. La coopération a été riche mais aussi source de tensions : la monnaie locale mettait l’accent sur le contrôle du conventionnement et la circulation économique, alors que nous étions dans une logique de portage collectif. Ces divergences ont soulevé des questions, mais l’approche pourrait être pertinente dans d’autres contextes.”

Manuel Sevilla & Marco Locuratolo, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier

Par ailleurs, certains porteurs de projets ont fait le choix de ne pas mobiliser les monnaies locales afin de préserver la liberté et l’autonomie du comité citoyen dans la définition des critères de conventionnement (Gauthier, CLAC, 2025 - focus groupe), voire de construire leur propre modèle de circulation monétaire adapté aux enjeux du projet (Maulandi, CaissAlim Toulouse, 2025 - focus groupe). Le recours à un outil technique similaire à celui des monnaies locales peut alors être combiné à une gouvernance citoyenne différenciée. Ce processus d’appropriation collective du conventionnement est souvent considéré comme un levier structurant, justifiant de partir de zéro pour favoriser l’engagement et la cohérence du dispositif.

Enfin, la participation d’un acteur porteur d’une monnaie locale implique également un temps d’acculturation pour les membres du comité citoyen, afin de s’approprier les mécanismes spécifiques de fonctionnement de cette monnaie. Ce prérequis peut constituer un obstacle à la bonne compréhension globale du dispositif (Coste, SSA63 & Soli'doume, 2025 - focus groupe).

Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Puy-de-Dôme (SSA63) : Caisse alimentaire locale adossée à une monnaie locale, la Doume

Soli’doume est une des première expérimentations de caisse alimentaire locale à s’être appuyée, en 2021, sur une monnaie locale : la doume, portée par l’association ADML63. Les participants cotisent mensuellement selon une grille indicative basée sur le quotient familial, de manière libre (Solidoume, s.d.b). Le logiciel Kohinos centralise ces cotisations, en calcule la moyenne, puis la crédite à chaque utilisateur en e-doumes, de manière équitable et sans distinction de statut (Solidoume, s.d.a).. Les e-doumes, qui ne sont pas réservées à des usages exclusivement alimentaires, sont utilisables au sein du réseau de partenaires conventionnés et engagés au sein d’une charte éthique commune, permettant ainsi de renforcer les circuits courts et un développement économique vertueux (Associations de clermont Ferrand, s.d).

- ## La grande distribution généraliste

Les liens entre les caisses alimentaires locales et la grande distribution généraliste demeurent exceptionnels : seules deux expérimentations (en Gironde et à Morlaix) ont signalé la présence de 1 à 5 supermarchés conventionnés. À ce jour, aucun hypermarché ne figure dans les réseaux conventionnés. Ce choix semble s'expliquer par une volonté militante : les comités citoyens privilégient le soutien aux commerces indépendants et locaux (Questionnaire LF/VL, 2025).

En revanche, les supermarchés jouent un rôle plus marqué dans les dispositifs de type chèque alimentaire, dont l'objectif principal semble être avant tout la lutte contre la précarité alimentaire. Ces dispositifs s'appuient généralement sur des réseaux de distribution existants et largement accessibles, ce qui permettrait un accès rapide à une offre alimentaire diversifiée. Ils intègrent toutefois rarement, ou de manière plus limitée, une dimension de gouvernance citoyenne ou de démocratie alimentaire forte. Ces différences n'impliquent pas d'opposition frontale mais reflètent des logiques d'intervention distinctes, répondant à des priorités et des temporalités parfois différentes.

Chèque alimentation durable Vital'im - Seine-Saint-Denis : Un dispositif différent qui appelle à une collaboration avec la grande distribution

Lancé en juillet 2024 par le Département de Seine-Saint-Denis en partenariat avec Action contre la Faim, Vital'im est un dispositif de carte prépayée mensuelle créditée de 50 € par personne, avec un bonus pouvant aller jusqu'à 25 € pour l'achat de produits durables (bio, locaux, circuits courts). Développée avec le prestataire UP (spécialisé dans les avantages salariés, comme les tickets restaurant), la carte est acceptée dans une large variété de points de vente : supermarchés, épiceries de quartier, marchés alimentaires ou encore restaurants partenaires, sans distinction de statut (coopératif, solidaire ou commercial). L'expérimentation est complétée par des ateliers de cuisine, animations nutritionnelles et temps d'échanges, organisés avec des partenaires associatifs tels que Makesense ou le Secours populaire (Département de Seine-Saint-Denis, 2025).

Dans le Gers, Mieux Man'Gers pour tous Des cartes alimentation durables adossés au PAT

Dans le Gers, l'expérimentation « Mieux Man'Gers pour tous » est un projet multi-acteurs qui a mis en place un outil visant à faciliter l'accès financier à une alimentation de qualité : les cartes alimentation durable (Millet, 2025). Le partenariat avec la société UpCoop a notamment été développé par la directrice de Gers Solidaire, la structure portant le dispositif puis six structures sociales ont été mobilisées dans le projet afin de sélectionner un groupe de bénéficiaires intéressés . Les cartes déjeuner ont été distribuées à 60 foyers, ce qui représente 110 personnes, sur deux territoires tests, l'un urbain, l'autre rural, sans critères sociaux (Millet, 2025).
Chaque foyer bénéficie d'une carte UpCoop, rechargée mensuellement, avec des achats bonifiés dans une vingtaine de lieux « responsables » : magasins bio, circuits courts, ou artisans locaux. Les bonifications fonctionnent sur le principe du reversement après achat (Millet, 2025). Elles ont été financées par le Département et la sélection des commerces en question s'est fondée sur le travail de recensement de producteurs mené auparavant par le PAT local (Millet, 2025).
Suivie dans son évaluation par le laboratoire toulousain du LEREPS, les achats réalisés dans le cadre du projet ont été analysés par lieu d'achat et les données anonymisées. Un questionnaire a également été envoyé régulièrement aux usagers afin de voir si la carte alimentation durable et les ateliers associés ont permis ou non de changer leurs habitudes alimentaires. Les résultats sont encourageants : sur l'année d'expérimentation, le nombre de consommateurs achetant des produits locaux a augmenté de 18% en 6 mois, et les achats de fruits et légumes bio ont augmenté de 31% (Millet, 2025).

En juin 2025, l'initiative s'est terminée (Mieux Man'Gers pour Tous, 2024). Si la plupart des bénéficiaires ont été satisfaits de l'initiative, certaines limites rencontrées ont été soulevées, parmi lesquelles les difficultés d'accès à l'application pour les personnes âgées, ou le manque d'intuitivité dans la séparation entre le solde et le solde issu des bonifications (Millet, 2025). Mieux Man'Gers pour Tous souligne des retards d'affiliation de producteurs, en lien avec la complexité du processus d'affiliation pour pouvoir recevoir les paiements en carte alimentation durable UpCoop, ce qui a provoqué une insatisfaction/frustration, voire un abandon chez certains producteurs. Certains producteurs ont préféré ne pas utiliser de paiement en carte, lui préférant les espèces (Millet, 2025). De plus, des retardsdans la réception des bonifications, liés à des problèmes techniques, ont pu entraîner une perte de confiance, ainsi qu'un biais dans l'évaluation du dispositif (Mieux Man'Gers pour Tous, 2024).

Concernant l'évolution de l'initiative, Mieux Man'Gers pour Tous souhaite porter la question de la sécurité sociale de l'alimentation auprès de la DGAS et de l'Etat lors de son bilan de retour d'expérience. Concernant l'évolution de l'initiative, le Département du Gers souhaite souhaite capitaliser sur les résultats du projet Mieux Man'Gers pour Tous, notamment en entamant des réflexions auprès de sa DGAS et éventuellement de l'Etat (DREETS), concernant l''intégration de la carte alimentation durable comme un outil pour les travailleurs sociaux à destination des personnes en situation de précarité. Ce nouvel outil social permettrait de garantir une liberté de choix dans les achats alimentaires des personnes usagères de la carte tout en maintenant un système de bonification pour les produits locaux et de qualité, favorisant l'économie locale du territoire. A l'échelle du PAT, l'expérimentation a également souligné le besoin de développer une action centrée sur la démocratie alimentaire et l'implication des citoyens. C'est donc en ce sens que le projet sera poursuivi : ce sont les citoyens qui définiront, en fonction de leurs besoins, le ou les outil(s) à mettre en place sur le territoire pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité (la sécurité sociale de l'alimentation pouvant faire partie de ces outils, mais pas uniquement).

Capture d'écran issue de la plaquette finale du projet qui présente le modèle de bonification.

9. Le financement et la gouvernance des caisses : que retenir des différents dispositifs socio-économiques ?

A. La mise en place d'une caisse alimentaire mobilise des ressources importantes

Le déploiement d'une caisse alimentaire nécessite des moyens financiers et humains conséquents, qui conditionnent sa faisabilité et sa pérennité. D'après les 32 caisses ayant répondu au questionnaire, le budget annuel s'élève en moyenne à 299 110 €, mais la médiane - plus représentative - est de 129 500 €, reflétant de fortes disparités selon les territoires, le nombre de bénéficiaires et le degré de structuration.

Si une part du budget est dédiée à l'abondement de la caisse, une autre part importante couvre les activités d'accompagnement : sensibilisation, démocratie alimentaire, capacitation, animation partenariale, évaluation… Ces fonctions sont centrales dans l'animation des caisses, mais souvent sous-financées. Les coûts humains représentent en moyenne 47 % des charges, mais les focus groupes indiquent que cette part est vraisemblablement sous-estimée, en particulier pour les phases de conception et de co-construction.

Les besoins augmentent généralement au fil du développement. Le passage à la phase d'expérimentation implique d'abonder la caisse notamment pour le financement des rétributions. Cependant, les phases amont, mobilisant de nombreux acteurs dans une logique co-construite, sont souvent plus chronophages et coûteuses en moyens humains.

Le nombre d'expérimentateurs influence aussi les besoins : plus il est élevé, plus la caisse et l'accompagnement à prévoir sont importants. Cela dit, les projets les plus dotés sont souvent aussi les plus anciens et situés dans de grandes villes (ex. Lyon, Montpellier), ayant pu capter plus facilement des financements dès le départ. Le niveau de soutien politique et institutionnel pèse donc tout autant que le nombre de bénéficiaires dans l'explication des budgets.

Figure 22_ Budget global moyen des expérimentations selon leur nombre d'expérimentateurs
(question ouverte, n = 26)

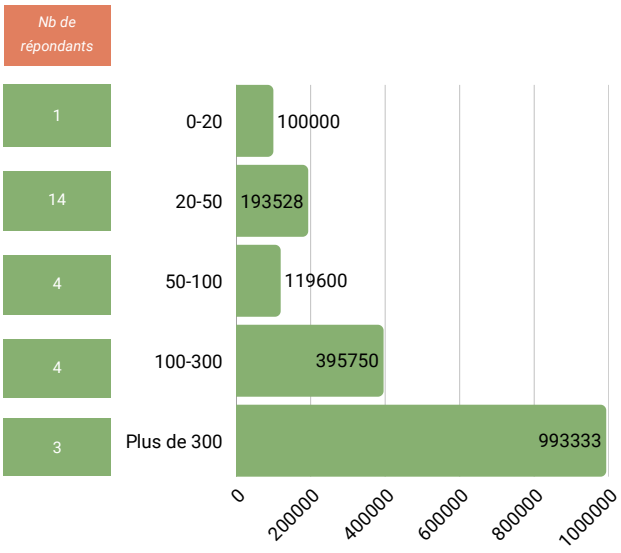

B. Les contributions volontaires ne suffisent pas à couvrir les besoins en ressources

Les caisses alimentaires locales reposent aujourd'hui sur un financement hybride, combinant contributions volontaires, financements publics (État, collectivités) et financements privés (fondations, fonds de dotation, entreprises). Il s'agit bien de contributions volontaires, relevant d'une logique d'entraide locale, et non de cotisations sociales mutualisées à l'échelle nationale.

D'après les 17 caisses ayant répondu à cette question,

- 63 % du budget provient de financements externes (35 % publics, 28 % privés),
- et 37 % de l'autofinancement, principalement via les contributions volontaires.

La nature de la structure porteuse semble influencer la répartition des sources de financement. Selon l'analyse des réponses au questionnaire, il apparaîtrait que les associations spécifiquement dédiées à la SSA miseraient davantage sur l'autofinancement, tandis que les associations d'éducation ou de sensibilisation s'appuieraient plus fréquemment sur des financements publics. Quant aux tiers-lieux, ils sembleraient privilégier davantage de ressources privées. (Questionnaire LF/VL, 2025).

Mais au-delà de la forme juridique ou du type de structure porteuse, c'est surtout la manière dont les contributions volontaires sont pensées, encadrées et accompagnées qui semble jouer un rôle décisif dans la capacité à atteindre un certain niveau d'autonomie financière.

Plusieurs facteurs entrent en jeu :

- le niveau de contribution demandé,
- l'existence ou non de minimas ou de plafonds,
- les modalités d'ajustement selon la situation des foyers (composition, revenus, reste à vivre…),
- ou encore la façon dont les participants sont accompagnés dans leur décision de contribution (Charveriat, Caisse de l'alimentation de Lyon 8, 2025, focus groupe).

Figure 23_ Répartition moyenne des sources financements (17 répondants)

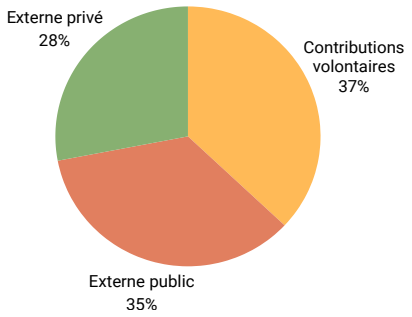

Figure 24_ Part des contributions volontaires, financements publics et privés dans le budget global des expérimentations selon leur nombre d'expérimentateurs
(17 répondants)

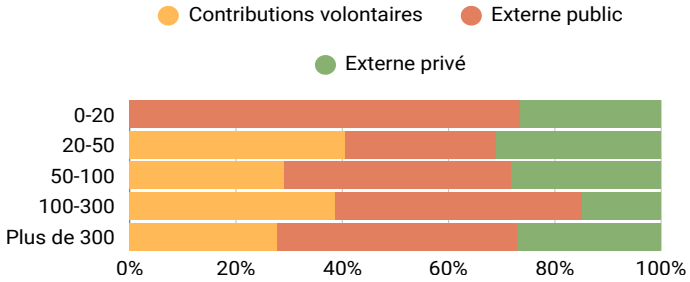

"Plutôt que le format juridique de l'initiative, ce qui influence le plus notre modèle socio-économique — en particulier la part d'autofinancement — ce sont les règles de fonctionnement liées à la contribution : est-ce qu'on adapte les montants selon la composition du foyer ? Est-ce qu'on fixe une contribution minimale ? Prévoit-on un accompagnement ? "

Amélie Charveriat, Caisse de l'alimentation de Lyon 8

Figure 25_ Part des contributions volontaires, financements publics et privés dans le budget global des expérimentations selon leur stade d'avancement
(17 répondants)

NB : Les initiatives "en réflexion" et "embryonnaire" ont renseigné cette question avec les financements envisagés, les autres avec les financements réels (les expérimentations terminées ont répondu vis-à-vis de leur expérience passée). Insuffisamment de réponses au stade "embryonnaire" pour être intégré au graphique.

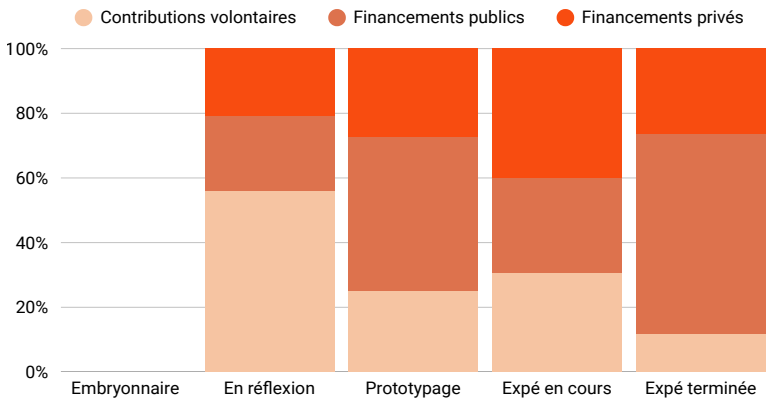

Autre constat : le niveau d'autofinancement ne progresse pas avec le nombre d'expérimentateurs ni avec l'avancement du projet. À l'inverse, les initiatives encore en réflexion envisagent souvent un autofinancement total - un objectif qui tend à être ajusté à la baisse dans les phases opérationnelles. En pratique, aucune des initiatives à un stade de "prototypage" où dont l'expérimentation est en cours ne vise un autofinancement à 100 %. Les porteurs interrogés affichent un objectif moyen de 45 % de contributions volontaires, considérant que les financements publics restent indispensables à l'ambition transformatrice du dispositif (Ferré, « À Table » - Brest, 2025 - entretien).

C. Des expérimentations qui se financent auprès d'opérateurs externes, au gré des opportunités

Puisque les caisses interrogées visent en moyenne 45 % d'autofinancement, elles doivent chaque année mobiliser environ **55 % de financements extérieurs pour assurer leur fonctionnement complet, incluant l'abondement de la caisse mais aussi les actions de sensibilisation, de gouvernance ou de coordination** (Questionnaire LF/VL, 2025).

Ces financements proviennent majoritairement de bailleurs publics mais aussi de fondations ou fonds privés, selon les opportunités disponibles. Cette logique opportuniste rend les caisses dépendantes d'une ingénierie de réponse à appels à projets et suppose une forte réactivité, notamment de la part des associations, souvent plus agiles que les collectivités pour monter des dossiers… à condition de disposer des compétences internes nécessaires. Cela suppose une professionnalisation accrue des porteurs (salariés et bénévoles), qui n'est pas accessible à tous (Questionnaire LF/VL, 2025) (Focus groupe, 2025).

Certaines caisses assument pleinement cette dépendance, qu'elles considèrent comme cohérente avec leur positionnement politique : l'expérimentation locale du droit à l'alimentation justifie un investissement public structurel, et à terme, l'inscription de ces dispositifs dans un cadre national pérenne (via une loi ou une nouvelle branche de la sécurité sociale) (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe) (Ferré, « À Table » - Brest, 2025 - entretien).

Mais cette dépendance soulève plusieurs tensions :

- Elle fragilise les projets en cas de retrait des financeurs (notamment après un changement politique) et elle est source de méfiance vis-à-vis de l'équilibre démocratique si le bailleur devient trop directif.
- Dans un contexte de restriction des financements publics, cette dépendance entretient une logique de mise en concurrence croissante, non seulement entre caisses alimentaires, mais aussi avec d'autres dispositifs essentiels à court terme - aide alimentaire, épiceries solidaires, groupements d'achat. Si une complémentarité des objectifs et des actions peut être envisagée, cette situation révèle surtout l'absence d'une stratégie nationale claire de soutien aux caisses alimentaires, alors même que ces dispositifs classiques ne constituent pas une réponse durable à long terme.

Plusieurs porteurs alertent sur le risque de dévier du projet politique de droit à l'alimentation, en cherchant à se conformer aux logiques d'aide alimentaire déjà existantes pour obtenir des financements.

« On aimerait avoir la garantie qu'on ne pioche pas sur les fonds d'autres structures, comme l'aide alimentaire. Par ailleurs, il y a le risque de formuler différemment le projet pour rentrer dans les cases de financeurs de l'aide alimentaire et donc de détourner les caisses de leur objectif. »

Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)

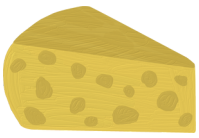

« Il faudrait avoir entre régions une tête de réseau avec une caisse d'investissement, pour soutenir l'émergence des caisses de manière coordonnée et faciliter l'implantation de producteurs. »
Adèle Ferré, « À Table » - Brest

Enfin, si quelques financements privés sont mobilisés, certaines initiatives semblent choisir par volonté d'indépendance de ne pas y recourir (focus groupes, 2025).
Face à ces limites, plusieurs leviers d'action apparaissent :

- La mise en réseau des initiatives (à l'image du soutien apporté par VRAC France à ses antennes locales, notamment par la recherche de financements. Le réseau national contribuant par exemple au financement de l'expérimentation pilotée par VRAC Nantes) ;
- La mutualisation des ressources d'ingénierie ;
- L'implication directe des collectivités dans la gouvernance.

D. La difficulté à mobiliser des publics à revenus plus aisés pour équilibrer les caisses

Une majorité des caisses interrogées (64 %) affichent une visée universelle, cherchant à inclure à la fois des publics en situation de précarité et des participants plus aisés. Ce modèle repose sur l'acceptation, par certains participants, de contribuer davantage que ce qu'ils reçoivent, afin d'assurer la pérennité du dispositif. Parmi les 13 caisses ayant répondu à cette question, la proportion de contributeurs nets varie fortement : elle va de 0 % dans des dispositifs ciblant exclusivement les publics précaires, jusqu'à 60 % dans des expérimentations plus anciennes et militantes, comme celle de Dieulefit. La moyenne se situe aux alentours de 30 %. Cette capacité à mobiliser des contributions excédentaires semble largement liée au mode de construction du dispositif : lorsqu'il est conçu collectivement, les participants s'approprient plus naturellement la logique de solidarité volontaire (Clappier, CCAMPA - Ariège, 2025 - focus groupe) (Gauthier, CLAP - Cadenet, 2025 - focus groupe).

Certaines expérimentations ont également interrogé la question du consentement à payer des expérimentateurs, en développant des outils d'accompagnement. Par exemple, la caisse de Gironde a mis en place une grille d'aide à la décision, basée sur deux critères principaux - les « revenus globaux » et le « reste à vivre ». Cet outil vise à aider chaque participant à situer sa contribution (Collectif Acclimat'action, 2024).

« À Cadenet, ce sont les expérimentateurs eux-mêmes qui ont décidé du mode de participation des habitants. […] Il est important que chacun comprenne qu'il ne s'agit pas d'une cotisation sociale mais d'une contribution volontaire. »
Eric Gauthier, Caisse locale de l'alimentation de Cadenet

« À partir du moment où le fonctionnement a été co-construit, tous ceux qui rejoignent la caisse comprennent… C'est naturel, y compris pour celles et ceux qui cotisent davantage. »
Romain Clappier, Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises

Le profil socioéconomique du territoire joue également. Les caisses implantées dans des contextes plus militants ou plus aisés disposent d'un vivier de contributeurs plus enclins à verser davantage.

D'autre part, certaines initiatives, comme celle de Brest, soulignent alors l'importance d'un ciblage en amont. L'absence de pré-inscription ou de sélection sur la base des revenus lors du lancement a limité la diversité des profils. Pour y remédier, un rééquilibrage est envisagé pour les nouvelles entrées d'expérimentateurs via des appels à candidatures permettant d'assurer une répartition plus équilibrée des contributeurs (Ferré, « À Table » - Brest, 2025 - entretien).
Plus largement, plusieurs acteurs soulignent que ces difficultés tiennent à des freins culturels plus profonds. La logique de contribution volontaire solidaire reste peu ancrée, dans une société habituée à la charité défiscalisée (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe).

La Caisse alimentaire du 14e arrondissement de Paris : Lors de la phase de prototypage menée en juin 2024, le collectif du 14e arrondissement s'est interrogé sur la composition sociale de la caisse : devait-elle refléter fidèlement la population locale ou sur-représenter certains publics prioritaires, comme les familles monoparentales, les étudiant·es ou les personnes sous le seuil de pauvreté ? Ces questionnements ont mis en lumière un point de tension central dans la construction d'une caisse universelle : comment articuler objectifs sociaux et équilibre économique. Une sur-représentation de publics précaires peut fragiliser la soutenabilité financière du dispositif, en l'absence de foyers contributeurs disposés à verser davantage que ce qu'ils reçoivent. Le collectif souligne que la part de publics vulnérables dépendra in fine des modélisations économiques et des financements mobilisables (Mairie du 14e arrondissement de Paris & Auxilia, 2024).

E. La difficulté des financeurs à alimenter des fonds destinés aux rétributions

Les postes liés aux rétributions des expérimentateurs et aux ressources humaines sont parmi les plus complexes à financer. Sur les 32 caisses ayant répondu au questionnaire, 12 signalent des difficultés à abonder la caisse citoyenne, et 10 évoquent des enjeux pour financer les ressources humaines dédiée à l'animation du dispositif.

Certaines structures publiques, bien qu'intéressées par les objectifs poursuivis, se montrent réticentes à financer directement les rétributions. Soit parce qu'elles portent une vision différente (comme la CAF ou certaines structures de prévention santé), soit parce que leurs cadres d'intervention rendent impossible le financement de ce qui s'apparente à des aides financières directes aux habitants (focus groupes, 2025).

Figure 26_ Postes budgétaires les plus difficiles à financer
(32 répondants, choix multiples)

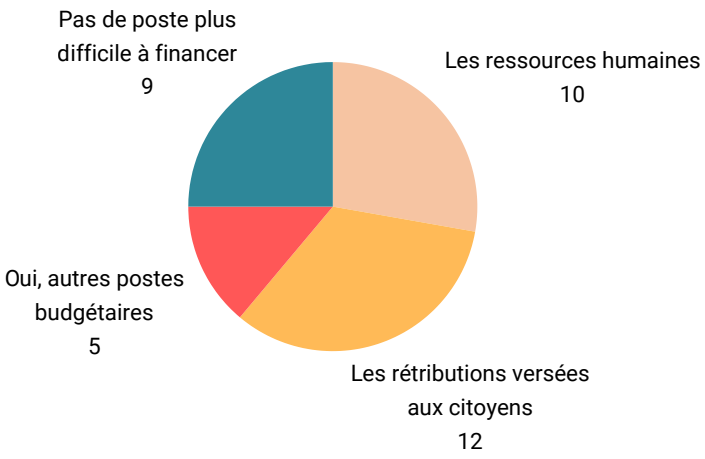

« Nombreuses structures trouvent que ce qu'on fait est bien, mais hors de question de financer des allocations alimentaires. Elles ne sortent pas de leur fonctionnement habituel. »
Eloi Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace

Les collectivités territoriales, elles aussi, se heurtent à des blocages, souvent parce qu'il leur est juridiquement impossible de collecter des fonds pour ensuite les redistribuer individuellement. Ce verrou freine leur capacité à porter elles-mêmes une caisse citoyenne. Cela explique pourquoi les caisses semblent être souvent portées par des associations, dont la souplesse de gestion permet une redistribution plus directe (Bonnin et al., 2024).

« L'abondement d'un fonds de caisse s'intègre parfois plus aisément dans un projet associatif que dans les règles d'attribution des aides publiques d'une collectivité. » ***(focus groupe, 2025)***

Figures 27, 28, 29_ Part de l'autofinancement (en haut à droite), des financements publics (en bas à gauche), financements privés (en bas à droite) dans le budget total des initiatives recensées (si information disponible)

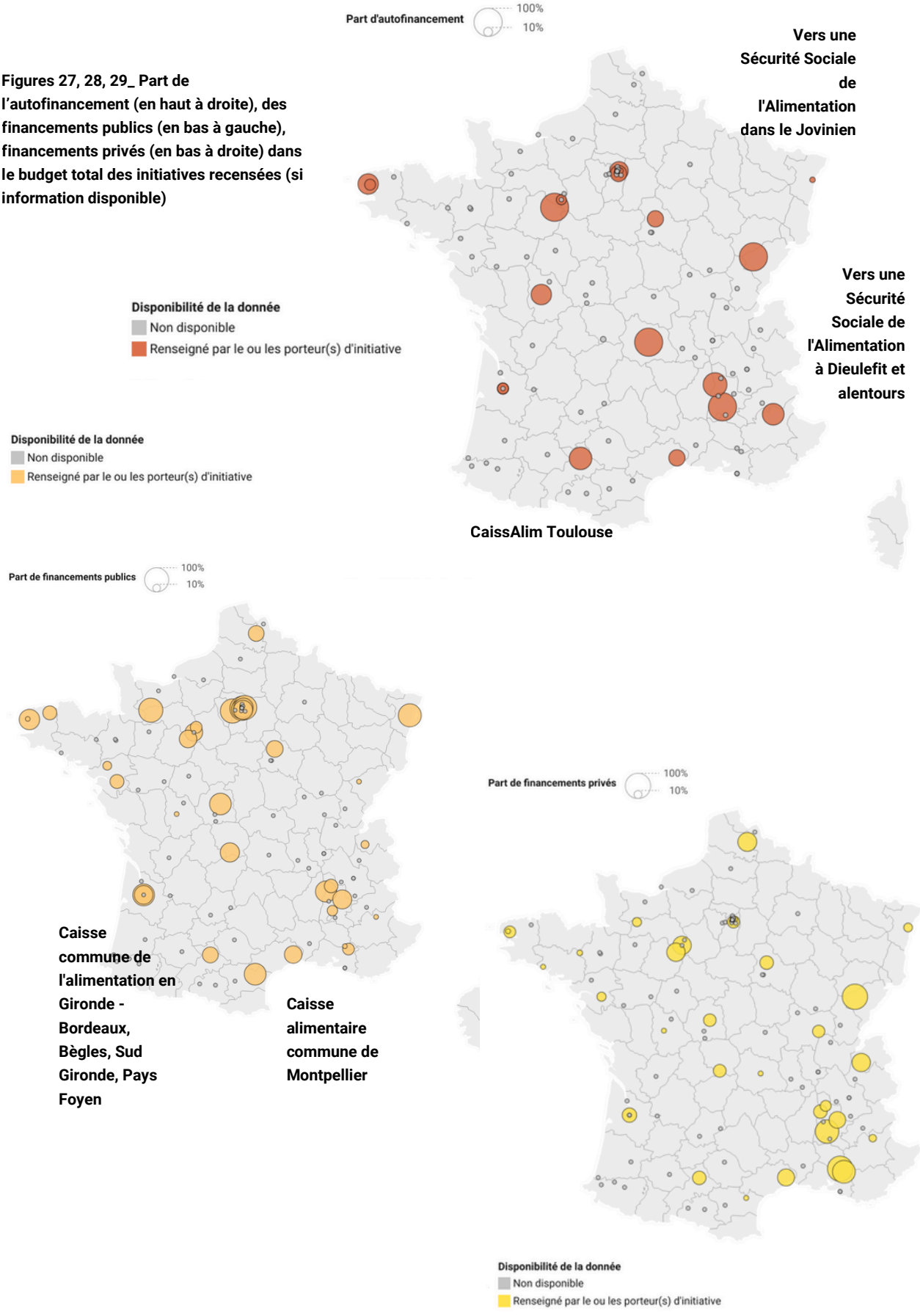

« En milieu rural, certains échelons administratifs, comme les communes, n'ont tout simplement pas la capacité de nous financer. On se retrouve souvent plusieurs porteurs à solliciter le même département, qui selon ses ressources, sera plus ou moins en mesure de soutenir plusieurs caisses. Difficile toutefois d'affirmer que la situation est systématiquement plus compliquée qu'en milieu urbain. »
Violette Burri, Vers une SSA dans le Jovinien

On s'interroge ensemble...

La typologie du territoire impacte les capacités de financement?

Des ressources plus limitées en milieu rural, malgré quelques opportunités spécifiques

Les porteurs de projets implantés en milieu rural soulignent une moindre accessibilité aux financements publics, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour l'investissement. Les petites communes disposent souvent de budgets plus restreints que les villes, ce qui limite leur capacité à soutenir les initiatives alimentaires locales (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe) (Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - focus groupe).

Il a été souligné que les collectivités rurales rencontrent déjà des difficultés à financer les actions prévues dans leur propre Projet Alimentaire Territorial, ce qui rend d'autant plus complexe le soutien aux associations locales porteuses d'initiatives. Cette fragilité budgétaire s'accompagne d'un soutien institutionnel parfois moins outillé : les interlocuteurs publics peuvent se révéler moins experts des dispositifs disponibles (notamment le fonds "Mieux Manger pour Tous", par exemple) (Berlingen, CLAP, 2025 - focus groupe).

Par ailleurs, la concurrence entre porteurs pour accéder aux mêmes guichets, souvent concentrés à l'échelle départementale, constitue un frein à la pérennisation des projets (Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - focus groupe).

Pour autant, certains acteurs parviennent à valoriser leur ancrage territorial comme un levier. Le caractère "oublié" de certains territoires ruraux (ZAR, ZRR) peut ouvrir des opportunités spécifiques de financement, y compris auprès de fondations privées qui développent des enveloppes dédiées à la ruralité (Berlingen, CLAP, 2025 - focus groupe).

Des territoires précaires confrontés à un déséquilibre structurel des caisses

Dans les territoires les plus précaires, les caisses alimentaires peinent à s'équilibrer faute de foyers contributeurs aux ressources suffisantes. La participation volontaire ne couvre pas toujours les besoins, obligeant parfois les porteurs à développer des activités annexes pour abonder la caisse (organisation d'événements, vente de produits alimentaire issu d'un jardin gérée par une association membre du collectif, par exemple) (Questionnaire LF/VL, 2025). Cependant, le classement en zone prioritaire (quartier prioritaire de la ville, par exemple) peut ouvrir des opportunités spécifiques de financement (Mauduit, Collectif pour une SSA 22, 2025 - entretien).

Malgré une forte implication des habitants, certains projets ont dû élargir leur périmètre à des zones plus mixtes - comme le passage à l'échelle intercommunale - afin de diversifier les publics et sécuriser l'équilibre économique (Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe).

"La SSA n'a pas pour but de chercher de l'autonomie économique c'est un projet qui vise une meilleure utilisation de l'argent public "
Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)

F. L'équilibre financier, un objectif secondaire?

Une expérimentation d'abord politique et démocratique

Pour une majorité d'expérimentations, l'objectif d'équilibre budgétaire ou d'autofinancement est secondaire. L'expérimentation vise d'abord à tester un fonctionnement démocratique d'application locale du droit à l'alimentation : comment un collectif peut-il définir des règles d'accès à une alimentation choisie, pilotée localement, et portée par une logique de droits plutôt que de marché. Dans cette optique, les résultats quantitatifs sont relégués au second plan au profit des apprentissages qualitatifs : modalités d'organisation, gouvernance, mobilisation citoyenne, articulation avec les acteurs publics.
Comme le rappelle Nicolas Bricas, chercheur au CIRAD, titulaire de la Chaire UNESCO Alimentations du Monde, vice-président de VRAC France *« le dispositif de cotisation volontaire testé aujourd'hui ne nous dit rien sur le modèle économique d'une cotisation obligatoire, comme celle d'une véritable Sécurité sociale de l'alimentation. »*
La simple mise en mouvement de 20 à 400 personnes constitue déjà une démonstration politique forte, indépendamment de la viabilité immédiate du modèle (Bricas, 2025 - échange courriel) (focus groupe, 2025).

Vers une réflexion élargie sur les effets économiques et les sources de financement

Les expérimentations soulèvent cependant des questions importantes, notamment dans un contexte de raréfaction des fonds publics. Plusieurs porteurs soulignent la nécessité de mieux prendre en compte les effets indirects, notamment en matière de santé : en influençant les pratiques alimentaires, ces dispositifs pourraient contribuer à réduire certains coûts publics, justifiant une priorisation accrue de leur financement (Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace, 2025 – focus groupe). Ces initiatives appellent à des financements intégrant les externalités positives qu'elles génèrent, en miroir des coûts cachés liés à la précarité alimentaire et à ses impacts sociaux et sanitaires. À titre d'illustration, les impacts négatifs du système alimentaire en France s'élevaient à 19 milliards d'euros en 2021, voire 67 milliards si l'on inclut les soutiens publics au secteur (48 milliards d'euros), dont seulement 6 % sont consacrés à des démarches qualitatives (SIQO, commerce équitable, etc.) (Secours Catholique et al., 2024).

> *« Les caisses pourraient durablement changer les habitudes alimentaires et améliorer la santé, réduisant ainsi les coûts associés. Pourtant, la démocratie alimentaire, bien que coûteuse, reste peu valorisée. Il est difficile de comprendre pourquoi des données claires, comme celles sur le juste prix de l'alimentation, n'influencent pas encore les financeurs publics, qui semblent encore peu mobilisés. »*
> ***Eloi Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace***

En parallèle, des pistes de diversification des financements se dessinent. À Brest, le Collectif « À Table! » collecte une partie de la plus-value générée par les commerces partenaires de la caisse (Ferré, « À Table » - Brest, 2025 - entretien). À Montpellier, dans le cadre du projet Terrasol, une caisse commune d'investissement, abondée notamment par les points de vente et d'autres financeurs publics comme privés est en test : elle vise à financer des activités agricoles et alimentaires durables par des prêts à taux zéro (Bonnin et al., 2024). D'autres engagent des réflexions sur de nouvelles pistes de financement : sur le rôle que pourraient jouer les entreprises, défiscalisation des surcotisations citoyennes, ou modélisation de systèmes de cotisation permettant à des salariés de rejoindre la caisse via des cotisations salariales et patronales (focus groupe, 2025)(Bonnin et al., 2024) (FIAN Belgium, 2025).
Enfin, la dépendance aux financements publics soulève plusieurs tensions. Elle impose des obligations de justification, de suivi et d'atteinte de résultats souvent basées sur des indicateurs peu adaptés à la nature qualitative, expérimentale et politique des caisses. Ce paradoxe se traduit par une méfiance ressentie par certains porteurs, malgré leur forte dépendance, face à des exigences chiffrées incompatibles avec des dynamiques encore en construction. Le financement, souvent destiné à un nombre restreint de bénéficiaires, interroge particulièrement au regard des coûts élevés d'animation et des perspectives limitées de changement d'échelle à court terme. Pour autant, cette dépendance est assumée par certains porteurs. Des structures comme VRAC revendiquent leur rôle de palliatif face aux carences des politiques publiques, soulignant que l'enjeu dépasse le simple financement : il s'agit aussi de transformer durablement les logiques d'allocation pour soutenir des approches réellement transformatrices.

Zoom
#8

Initiatives inspirantes - Les réflexions en cours sur les contributions volontaires et la part d'autofinancement

Alors qu'un dispositif de Sécurité Sociale de l'Alimentation à l'échelle nationale impliquerait un système structuré de cotisations sociales obligatoires, les expérimentations locales s'appuient aujourd'hui sur des modalités de contributions volontaires citoyennes.

Si toutes les initiatives partagent le principe d'un accès universel à une alimentation choisie, sans condition de ressources, elles diffèrent sur leur positionnement vis-à-vis de l'autofinancement. Certaines revendiquent une plus grande autonomie financière, y voyant un levier de renforcement démocratique et d'indépendance institutionnelle. D'autres, à l'inverse, assument une dépendance aux financements publics, considérée comme une stratégie politique pour interpeller et transformer les politiques locales d'alimentation et de solidarité.

Dans tous les cas, les structures expérimentatrices mettent en place des mécanismes incitatifs à la contribution, à hauteur des moyens de chacun·e, dans une logique d'entraide et de justice sociale. Certaines explorent également des pistes complémentaires, telles que le reversement d'une part de la plus-value par les commerces partenaires, ou envisagent, à plus long terme, des formes de contributions volontaires des entreprises.

La Caisse commune de l'alimentation de Dieulefit : Vers un modèle à l'équilibre

La Caisse commune de l'alimentation de Dieulefit vise à expérimenter un modèle le plus autonome possible vis-à-vis des subventions publiques. Son budget de fonctionnement serait financé intégralement par les contributions volontaires des expérimentateurs, qui représentent actuellement environ 60 % des ressources. Ces contributions mensuelles varient entre 40 € et 200 €, avec une moyenne d'environ 105 €. Par ailleurs, une piste de financement complémentaire envisagée, encore au stade d'idée, consisterait à associer des entreprises locales, notamment dans une logique de fidélisation des salariés en zones rurales, en facilitant l'accès des employés à une alimentation durable bénéfique à l'ensemble du territoire. Avant de pouvoir atteindre cette autonomie complète, la caisse doit cependant structurer son organisation pour limiter ses frais de fonctionnement. À terme, l'objectif est qu'environ 2 % du budget de la caisse finance un poste à mi-temps dédié à la gestion administrative. Néanmoins, certains coûts, notamment liés à la gestion numérique, restent aujourd'hui des points d'interrogation pour la viabilité économique du modèle.

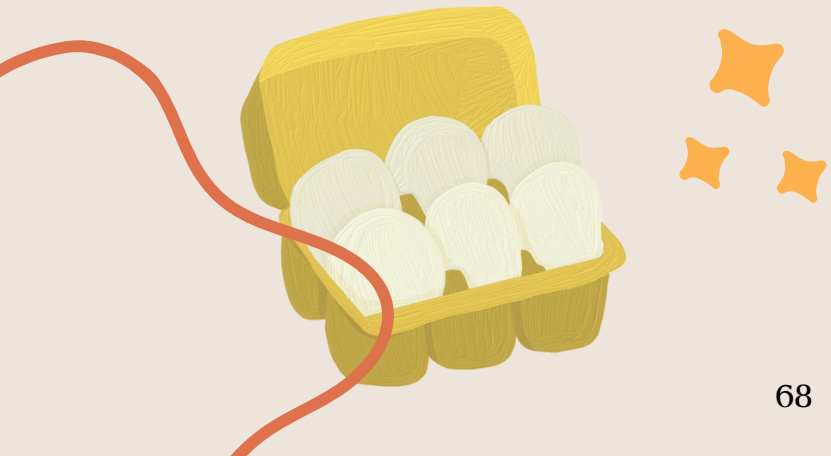

La nourricière - Gentioux-Pigerolles : Une épicerie à prix libre

La Nourricière expérimente actuellement un modèle original basé sur le « prix libre » à l'épicerie de la Bascule, tout au long de l'année. Contrairement aux caisses alimentaires locales, il n'y a pas de contributions volontaires formalisées, car le différentiel de prix, qu'il soit positif ou négatif, est directement intégré à la gestion de l'épicerie sans passage par le client. Implantée sur un territoire marqué par la paupérisation, l'épicerie fonctionne aujourd'hui en déficit. Pour assurer son équilibre financier, les bénévoles de la Nourricière organisent des événements et gèrent un jardin de production locale, dont les ventes viennent compléter les ressources. L'équipe mobilise environ 0,9 équivalent temps plein (ETP) salarié ainsi que 2,15 ETP en bénévolat.

L'objectif est d'animer ce dispositif pendant encore un ou deux ans, avant d'envisager qu'il puisse fonctionner uniquement sur la base du bénévolat ou de contributions volontaires si l'équilibre financier est atteint.

À Table - Brest : Une expérimentation d'autofinancement par la collecte de la plus-value commerciale

L'expérimentation menée par l'association À Table à Brest explore une modalité d'autofinancement fondée sur la mobilisation de la plus-value économique générée par le projet au sein des commerces partenaires. Le principe : les points de vente conventionnés reversent à l'expérimentation une part de la marge commerciale réalisée grâce à l'augmentation de la fréquentation induite par la mise en place du dispositif.

À ce stade, seul le magasin Biocoop, qui concentre la majorité des achats réalisés dans le cadre de l'expérimentation, applique effectivement ce mécanisme de reversement. Ce mode de contribution se heurte cependant à des contraintes méthodologiques, notamment en matière de calcul et de traçabilité de la plus-value attribuable au projet. La recherche de mécanismes de suivi et d'évaluation adaptés est en cours, afin de fiabiliser ce levier potentiel.

Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Jovinien : Un double système de contributions volontaires

Dans le Jovinien, l'initiative de Sécurité Sociale de l'Alimentation s'est construite sur un double système de contributions volontaires. En amont de la caisse, un travail a été fait pour identifier les personnes aux revenus les plus aisés, amenées à sur-cotiser si elles participaient à la caisse. Cette identification est passée par la communication auprès de réseaux militants de la ville et par des permanences sur les marchés, entre les mois de janvier et d'avril. Ces citoyens ont alors pu cotiser ou faire un don, i.e. sans participation à la caisse, en amont du lancement opérationnel. Cette première étape a permis d'évaluer le nombre de participants et le budget potentiel de la caisse. Par la suite, une fois la caisse lancée, les autres citoyens souhaitant participer, ont pu cotiser à leur tour. Les cotisations, pour les non sur-cotisants, sont entre 5 et 25€, pour une rétribution de 50€.
(Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - entretien)

Caisse Alimentaire Commune de Montpellier : Consentement à payer et co-construction d'un guide d'autodétermination

À Montpellier, la Caisse Alimentaire Commune repose sur un principe de contribution volontaire librement déterminée par les bénéficiaires. Ce choix s'inscrit dans un parcours d'engagement citoyen centré sur le développement du consentement à payer : un travail approfondi est mené au sein du comité citoyen pour accompagner les habitant·es dans leur réflexion sur la juste contribution à apporter, en lien avec les ressources et les usages du dispositif.
Pour appuyer cette démarche, un guide d'autodétermination a été élaboré collectivement. Il permet à chaque foyer de se situer de manière éclairée à partir de trois indicateurs : le revenu net mensuel, le budget alimentaire, et le budget disponible une fois les charges fixes déduites. Ce référentiel, enrichi de repères issus des données nationales sur les contributions observées dans d'autres expérimentations, offre un cadre structurant qui vise à renforcer l'équité entre les usager·ères. Une fois le montant de la contribution défini, les participant·es s'engagent à le maintenir pendant une durée minimale de trois mois avant de pouvoir le réévaluer.

Aujourd'hui, les montants de contribution varient de 1 € à 250 € par mois, avec une moyenne autour de 70 €, témoignant de la diversité des situations économiques des ménages et de la capacité du dispositif à susciter une mobilisation différenciée mais solidaire.

La Caisse envisage par ailleurs l'élargissement de son modèle économique à travers un dispositif de dons émanant d'acteurs non bénéficiaires. Toutefois, l'absence de reconnaissance fiscale et le risque de remise en cause par l'administration (via le rescrit fiscal) constituent à ce jour un frein important à la concrétisation de cette piste.

En Gironde, l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation : Autodétermination des contributions volontaires, outil d'aide à la décision et réflexion démocratique sur l'application d'un montant minimal "juste"

L'expérimentation portée en Gironde repose sur un principe d'autodétermination des contributions volontaires, accompagnée d'un outil d'aide à la décision conçu pour guider les foyers dans ce choix (Sécurité Sociale de l'Alimentation de Gironde 2024) . Inspiré par le travail mené à Montpellier dans le cadre de la Caisse Alimentaire Commune, cet outil mobilise plusieurs grilles basées sur les revenus globaux, le budget alimentaire et le reste à vivre (Collectif Acclimatation, 2024). Il propose un processus en trois étapes : calcul du revenu net mensuel du foyer, du budget alimentaire et du reste à vivre ; calcul du nombre de parts dans le foyer ; puis comparaison des montants par part avec une grille de cotisation suggérée . L'objectif affiché est que les contributions volontaires permettent de couvrir 40 % du budget total de la caisse (Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde, 2024).
Ce dispositif s'inscrit dans une logique de responsabilisation collective, tout en offrant des repères concrets pour favoriser une contribution équitable selon les capacités de chacun·e. Un cadre d'indicateurs de suivi a été défini pour en évaluer l'impact : nombre de foyers cotisants, part du revenu mobilisé, montants redistribués, rapport entre cotisation et usage (ibid.). À l'issue d'un débat au sein du comité stratégique, une contribution minimale a été fixée à 10 €/foyer, majorée de 5 €/personne supplémentaire, avec possibilité de révision après trois mois (Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation en Gironde, 2024).

Parallèlement, le collectif expérimente une réflexion de plus long terme sur la soutenabilité économique du dispositif, en étudiant la faisabilité d'une cotisation salariale ou patronale et les cadres juridiques favorisant une gouvernance citoyenne de la caisse (ADEME, 2023).

Caissalim Toulouse : Autofinancement solidaire et adaptation aux capacités contributives

À Toulouse, l'initiative Caissalim repose sur un principe d'autofinancement progressif, fondé sur la contribution volontaire des participant·es selon leurs moyens. Chaque adhérent·e détermine le montant de sa cotisation à partir d'un outil d'autoévaluation, appuyé par une grille indicative co-construite collectivement. Cette grille, conçue dans une logique de justice sociale, propose une orientation tout en laissant une liberté totale sur le montant versé (CAISSALIM Toulouse, s.d. ; Cohen, 2024). Les contributions varient ainsi de 4 € à 230 € par mois, avec une moyenne mensuelle de 65 € par personne.

À ce jour, 25 % des cotisant·es versent un montant supérieur à la valeur des crédits alimentaires qu'ils reçoivent. Chaque participant·e bénéficie, en retour, d'une allocation alimentaire comprise entre 100 et 150 €, identique pour tous au sein d'un même cycle, permettant un accès équitable à une alimentation choisie, via un réseau de producteurs et commerçants partenaires. Ce mode de financement, qui mobilise les principes d'entraide et de responsabilité collective, couvre actuellement 62 % du budget global de la caisse, renforçant la pérennité et l'appropriation locale du projet (CAISSALIM Toulouse, s.d.).

10. Reconnaître le temps long de la démocratie alimentaire

« Il est essentiel de reconnaître le temps de travail que ces projets nécessitent, et d'assumer qu'ils ont besoin de financements publics pour changer d'échelle. On ne pourra pas faire l'économie d'un investissement collectif dans le droit à l'alimentation. C'est tout l'enjeu d'une loi pour créer une nouvelle branche de la Sécurité sociale. »

Bénédicte Bonzi, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)

A. Le temps de la démocratie alimentaire ne correspond pas toujours à celui du politique ni des financeurs

Les caisses alimentaires citoyennes s'inscrivent dans un temps long, qui contraste avec les logiques institutionnelles souvent court-termistes, voire marquées par les calendriers électoraux. D'après l'analyse des résultats de notre questionnaire (32 caisses répondantes), la majorité des initiatives ont émergé entre 2021 et début 2024, avec un pic en 2023-2024. Pourtant, la plupart des démarrages effectifs des flux financiers liés aux caisses sont prévus entre le second semestre 2024 et celui de 2025.

En moyenne, il s'écoule 23 mois entre les premières réflexions et le début des transferts financiers : une temporalité longue, mais nécessaire pour construire des dynamiques de mobilisation citoyenne, de co-construction locale, et poser les bases d'une gouvernance démocratique.

Ce décalage temporel entre le rythme des projets et celui des financeurs fragilise les initiatives : les appels à projets publics sont souvent ponctuels, limités à une année, peu adaptés à des démarches qui nécessitent un investissement progressif, évolutif et soutenu (Ekopolis, 2025).

Figure 30_ Dates de lancement des réflexions et début des transferts financiers dans le cadre des caisses alimentaires
(32 réponses - axe horizontal : nombre de caisses)

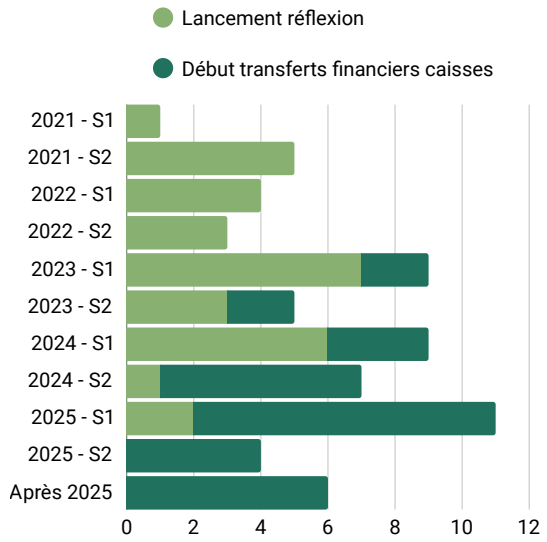

En plus de s'inscrire dans un temps long, le déploiement d'une caisse alimentaire demande une forte capacité d'animation en particulier dans les phases initiales de mobilisation citoyenne, de co-construction et de prototypage. Une fois le dispositif lancé, la charge se stabilise, mais le besoin initial en personnel reste un facteur clé de réussite (Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - focus groupe).

B. Animation de la gouvernance et recherche de financements : des activités particulièrement chronophages

Selon l'analyse des réponses au questionnaire renseigné par 32 caisses alimentaires, **la part moyenne des charges de personnel dans le budget total est de 44,7 %.** Le déploiement d'une caisse alimentaire nécessite ainsi une forte mobilisation en animation et en ingénierie. Dans le cadre du questionnaire nous avons demandé aux répondants d'attribuer une note entre 1 et 5 à différents types d'activités afin d'identifier celles considérées comme les plus chronophages. La moyenne des notes attribuées indique que l'animation de la gouvernance est perçue comme l'activité la plus chronophage (note moyenne de 3,8/5), suivie par la recherche de financements (3,3/5) et l'accompagnement des expérimentateurs (2,8/5).

L'exemple de la **Caisse alimentaire commune de Montpellier** illustre bien ces besoins importants en temps et en ressources humaines : pour la phase 2 du projet, 5,9 équivalents temps plein (ETP) sont mobilisés sur 7 postes, dont 2 ETP entièrement dédiés à la mobilisation et l'accompagnement du comité citoyen et des expérimentateurs (Bonnin at al., 2024).

Figure 31_ Activités les plus chronophages (5 = très chronophage ; 1 = peu chronophage)
(moyenne des notes attribuées par chaque initiative sur un total de 32 répondants)

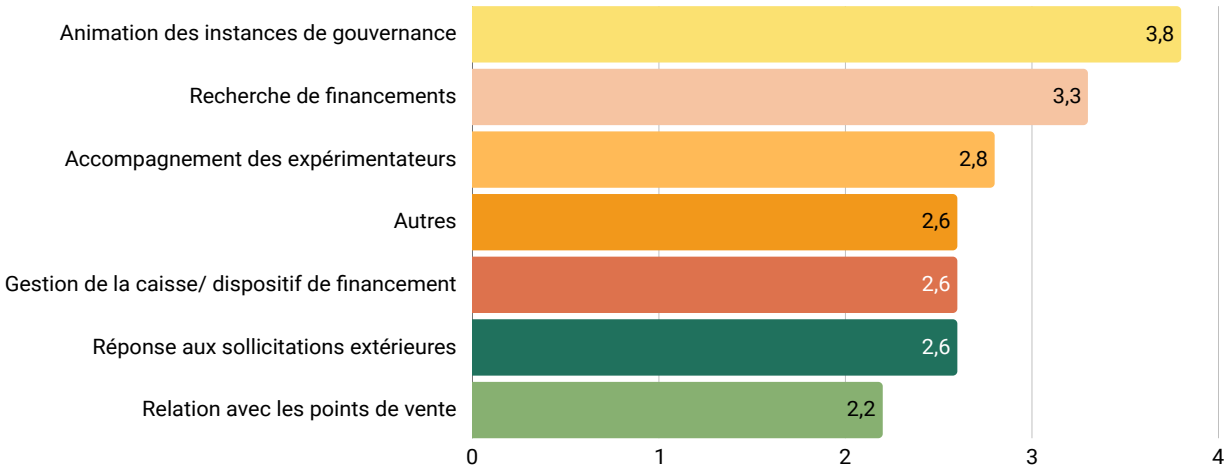

Les premières étapes - mobilisation citoyenne, co-construction des règles de fonctionnement, organisation collective - sont particulièrement exigeantes. Elles demandent du temps, une présence soutenue et des ressources humaines dédiées pour structurer une gouvernance participative et pérenne.

« J'ai l'impression que ce sont les phases de mobilisation citoyenne, de prototypage et de lancement qui demandent le plus de ressources humaines. Une fois que la caisse est lancée, la charge se stabilise. Mais ces premières étapes sont vraiment critiques en termes d'ETP. »
Violette Burri, Vers une SSA dans le Jovinien

La recherche de financements constitue une activité particulièrement chronophage, notamment dans les phases de lancement et de mise en œuvre. Elle mobilise fortement les équipes sur des tâches administratives telles que la rédaction de dossiers, le montage budgétaire, le suivi des versements ou encore les obligations de reporting. Dans le cas de l'expérimentation en Alsace, par exemple, trois ETP sont mobilisés, dont un entièrement dédié à la recherche de financements. Par ailleurs, le recours quasi systématique à des logiques de financement par projet contraint les initiatives à proposer en permanence des éléments d'innovation, au détriment de la continuité et de la consolidation des actions existantes (CESE, 2024). Dans ce contexte, plusieurs porteurs d'initiatives plaident pour des dispositifs de financement plus lisibles, pluriannuels et stabilisés.

« Le temps consacré à la recherche de financements est largement sous-estimé : en 2024, entre 30 % et 50 % du temps salarié y est dédié, avec énormément d'énergie consacrée à la gestion des subventions versées en retard. Sécuriser les financements, par exemple via une convention pluriannuelle d'objectifs, permettrait de réduire cette charge et de mieux tenir les échéances du plan d'action. »
Eloi Navarro, Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace

Par ailleurs, **les frais liés aux ressources humaines (animation, ingénierie, coordination), sont souvent sous-estimés.** Plusieurs caisses témoignent de la difficulté à dimensionner correctement ces besoins (Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe). Cette sous-estimation conduit fréquemment à des heures supplémentaires non rémunérées, voire à une surcharge de travail qui expose les équipes au risque d'épuisement (Bonzi, CAS20, 2025 - focus groupe) (Burri, Vers une SSA dans le Jovinien, 2025 - focus groupe).

« Rares sont les associations où il n'y a pas d'heures supplémentaires non payées, simplement faute de moyens pour rémunérer tout le travail fourni. »
Violette Burri, Vers une SSA dans le Jovinien

« On découvre au fur et à mesure toute la complexité du modèle : son montage, la recherche de financements… Cela s'avère bien plus lourd que ce que nous avions imaginé au départ et donc plus chronophage. »
Justine Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers

Enfin, la diversité des missions à assurer (animation, coordination, gestion budgétaire, lien avec les commerces et les expérimentateurs…) impose le recours à des profils multi-compétences. La plupart des équipes doivent composer avec un effectif limité pour mener à bien l'ensemble de ces activités.

C. Des besoins humains croissants avec l'ampleur de l'expérimentation

Le déploiement d'une caisse alimentaire, quel que soit son périmètre, semble reposer sur des besoins significatifs en ressources humaines. Ces besoins apparaissent toutefois variables selon l'ampleur de l'expérimentation.

Les données disponibles suggèrent que **le temps humain constitue souvent un poste budgétaire central, en particulier dans les expérimentations de taille intermédiaire (20 à 50 foyers), où les charges de personnel tendent à représenter une part importante du budget**. Lorsque le nombre d'expérimentateurs augmente, le budget global progresse mécaniquement (notamment via les contributions volontaires et les rétributions), ce qui semble faire diminuer, en proportion, la part dédiée aux ressources humaines. Ces tendances doivent néanmoins être interprétées avec prudence, compte tenu de la diversité des modèles et des contextes d'expérimentation.

Figure 32_ Nombre d'ETP dédié à l'animation de l'expérimentation en fonction du nombre d'expérimentateurs
(moyenne des notes sur 5 - 30 répondants)

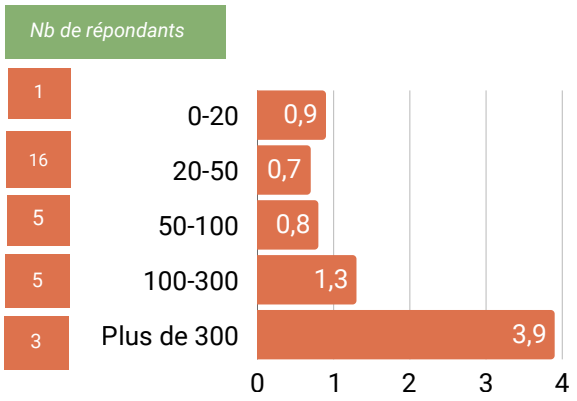

Ainsi, dans les plus grandes expérimentations (plus de 300 foyers), bien que les besoins humains soient plus élevés en valeur absolue (jusqu'à 3,9 ETP contre 0,6 ETP pour moins de 20 foyers), ils ne représentent plus le premier poste budgétaire.

Par ailleurs, l'**élargissement du nombre d'expérimentateurs renforce les besoins d'animation**, tant pour accompagner l'intégration et la formation des nouveaux arrivants que pour gérer les relations avec les points de vente. Plus le réseau s'étend, plus il faut mobiliser de commerçant·es parfois éloigné·es des critères de la charte de conventionnement, ce qui exige un travail accru de sensibilisation.

Figure 33_ Activités considérées comme chronophage selon le nombre d'expérimentateurs
(moyenne des notes sur 5 - 32 réponses)

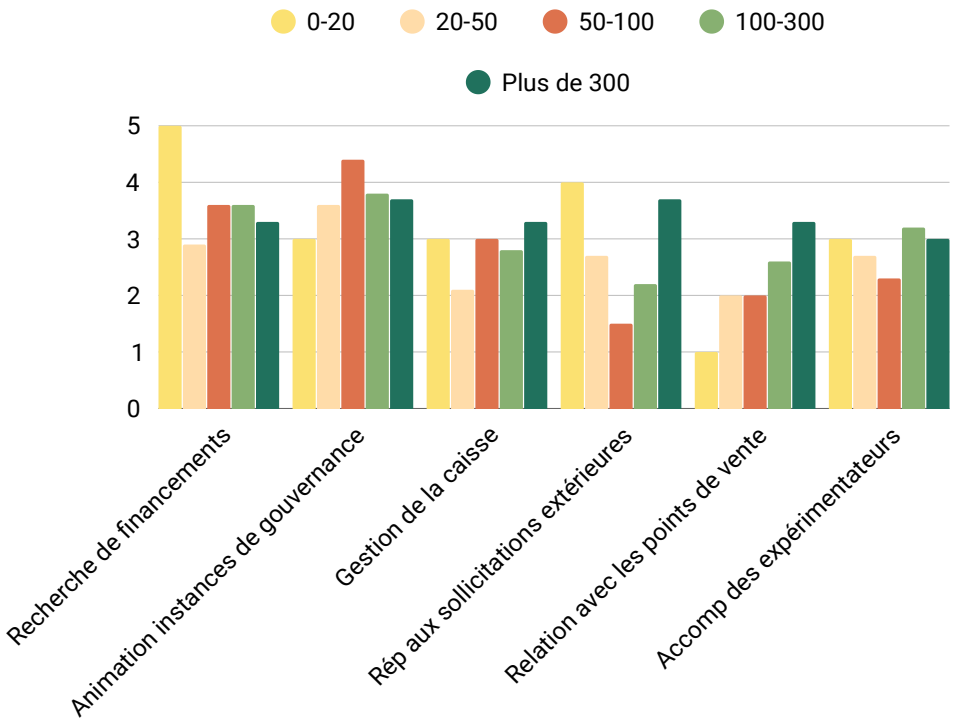

Ce constat met en lumière un double défi : anticiper la montée en charge du travail d'animation à mesure que l'expérimentation s'étend, tout en veillant à maintenir un équilibre budgétaire soutenable pour les structures porteuses.

D. Un pilier indispensable mais fragile : le rôle central et ambivalent du bénévolat

Figure 34_ Nombre d'ETP moyen par niveau d'avancement
(questions ouvertes - 32 répondants)

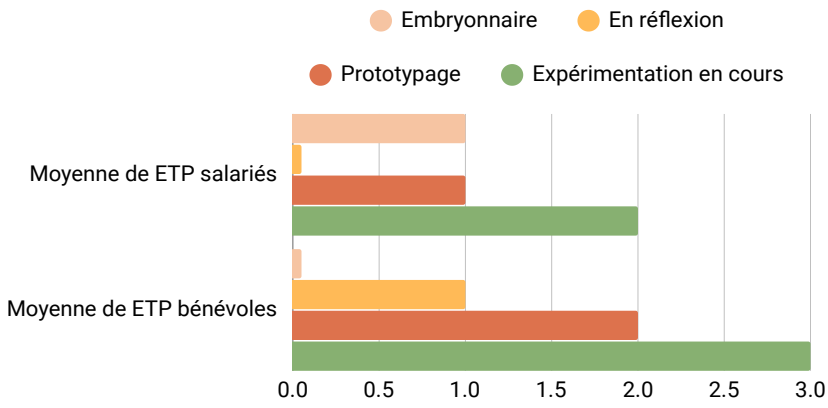

Selon les données issues du questionnaire renseigné par 32 expérimentations de caisses locales de l'alimentation, **le bénévolat constitue une ressource-clé pour leur fonctionnement.** En moyenne, 65 % des équivalents temps plein (ETP) mobilisés sont assurés par des bénévoles. Ce ratio tend à se maintenir, voire à croître à mesure que les projets se développent : le nombre d'ETP salariés augmente, mais moins rapidement que celui des ETP bénévoles.

Le bénévolat joue un rôle déterminant dans la mobilisation citoyenne, qu'il s'agisse de l'implication dans les comités citoyens ou de tâches plus soutenues d'animation et de gestion. Cet engagement est souvent cité comme un facteur de réussite.

Mais cette centralité des ressources humaines semble s'accompagner de certaines fragilités. **Plusieurs initiatives font état de difficultés à mobiliser durablement des bénévoles sur des fonctions de coordination ou de support technique, ce qui peut nécessiter un accompagnement renforcé et des temps de formation**, souvent assurés par les salariés. Certaines tâches, parfois complexes ou émotionnellement exigeantes - notamment dans la relation aux publics expérimentateurs ou dans la gestion comptable - peuvent engendrer une charge mentale et organisationnelle importante, avec un risque potentiel d'essoufflement ou de désengagement. Ces éléments tendent à souligner l'importance d'une montée en professionnalisation sur certains volets, en particulier administratif, logistique et d'animation.

« On assiste à un véritable épuisement des bénévoles. Le manque de temps disponible pour une appropriation démocratique se heurte à l'urgence des enjeux politiques. Cette démarche nécessite du personnel permanent, que nous ne pouvons mobiliser faute de financements. »
(Focus groupe, 2025)

La question de la continuité est également soulevée : les projets sont longs à mettre en œuvre et nécessitent un suivi constant, difficilement compatible avec un **engagement bénévole souvent instabl**e (en raison de parcours professionnels discontinus ou de contraintes personnelles).

« Des salariés sont indispensables pour garantir la continuité des projets, car l'engagement bénévole devient de plus en plus instable dans le temps, en raison de situations de précarité ou de parcours professionnels incertains. »
Clémence Berlingen, Comité Local de l'Alimentation du Perche

Enfin, au-delà du soutien financier, il serait pertinent d'engager une réflexion pour mieux reconnaître la valeur du travail bénévole, en développant des indicateurs qualitatifs permettant de le valoriser dans les bilans politiques et sociaux des projets. Il ne s'agirait plus de considérer le bénévolat uniquement comme un facteur de fragilité économique, mais aussi comme une richesse en soi, révélatrice d'un processus de sensibilisation et d'empowerment citoyen.

Cette reconnaissance peut également s'incarner dans des formes de compensation financière ciblée, comme le mettent en place certaines expérimentations.

À Lézignan, par exemple, un forfait de participation a été instauré pour les membres des comités de pilotage : 20 € pour les petites réunions, 80 € pour les plus importantes. Certaines interventions lors d'ateliers sont aussi rémunérées sous forme de prestation de service, permettant de reconnaître l'engagement, y compris pour les participants non salariés d'une structure (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025).

D'autres initiatives comme la Caisse Sociale de l'Alimentation de Saint-Etienne ont fait le choix de **valoriser l'engagement bénévole sous forme de "cotisation en temps"** : les heures consacrées à l'animation de la caisse ou à la gouvernance peuvent être comptabilisées comme une contribution, au même titre qu'une contribution volontaire financière. Si cette approche permet de reconnaître autrement l'engagement, elle soulève toutefois des débats éthiques : certains y voient le risque d'instaurer une forme de dualité entre ceux qui peuvent contribuer en argent, et ceux qui, faute de moyens, doivent "payer en temps" (VRAC France & Réseau CIVAM, 2025).

E. Des financements insuffisants pour salarier l'animation, surtout en phase amont

Le recours important au bénévolat s'explique en grande partie par le manque de financements adaptés pour l'animation des caisses. Les aides publiques disponibles sont souvent limitées dans le temps, ce qui empêche de sécuriser des postes pérennes, en particulier en phase de lancement. Seules 49 % des caisses ayant répondu au questionnaire déclarent employer au moins un salarié : 25 % en CDI, 14 % en CDD. À l'inverse, 39 % fonctionnent uniquement avec des bénévoles, 20 % avec des stagiaires, et 2 % avec des alternants.

Le recours au salariat s'intensifie lors du passage en phase active : 83 % des caisses en cours d'expérimentation s'appuient sur au moins un salarié employé par une structure partenaire en charge de la coordination, dont 58 % en CDI. Cela semble lié à une meilleure reconnaissance de l'activité par les bailleurs une fois les transferts financiers engagés. Certaines caisses signalent toutefois que les CDI mobilisés sont en réalité des salariés redéployés, déjà en poste ailleurs, ce qui ne reflète pas forcément une embauche dédiée.

Certaines structures publiques, bien qu'intéressées par les objectifs poursuivis, se montrent réticentes à financer directement les rétributions ou les postes liés à l'animation, en raison de visions différentes ou de cadres réglementaires stricts (par exemple la CAF ou certaines structures de prévention santé).

Plus globalement, les collectivités limitent souvent le financement des ressources humaines pour prévenir le risque juridique de requalification de l'association en « service public de fait », qui pourrait les engager directement vis-à-vis du personnel. Elles cherchent aussi à préserver l'autonomie des associations vis-à-vis des pouvoirs publics, tout en respectant les règles encadrant les aides publiques, notamment la distinction entre subventions et prestations (Associathèque, 2025 ; Associathèque, 2025 (1) ; ANCT & MATD, 2023). Ces contraintes rendent complexe la sécurisation financière pérenne des ressources humaines indispensables à l'animation et au fonctionnement des caisses alimentaires.

Figure 35_ Types de contribution à l'animation des caisses alimentaires locales ayant répondu au questionnaire.
Analyse des réponses à la question "Quelles sont les ressources humaines mobilisées pour animer l'expérimentation/l'initiative et les activités associées (au sein de la ou des structure(s) animatrice(s)) ?" (choix multiples)
(32 réponses - Aide à la lecture : "Parmi les 32 caisses répondantes, 25% ont indiqué mobiliser au moins une personne en CDI)

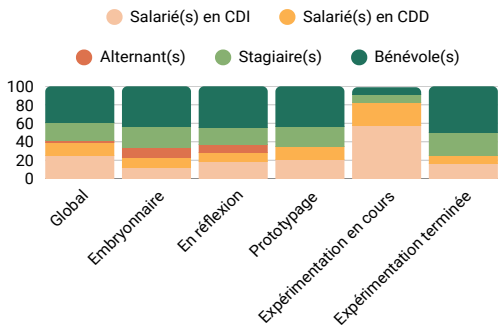

Figures 36 et 37_ Budgets annuels moyens (haut) et nombre d'ETP dédiés (bas), associés aux expérimentations de type caisses alimentaires (n = 26)

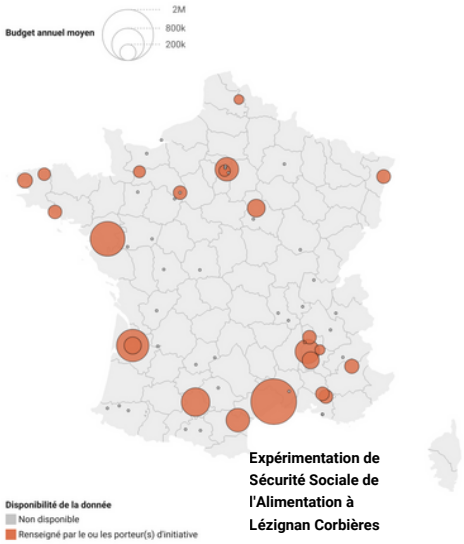

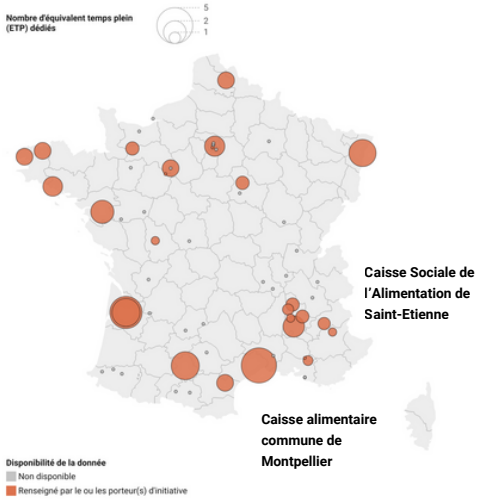

11. Cartographie des financeurs

Comme présenté précédemment, les expérimentations de caisses alimentaires locales reposent en moyenne à 63 % sur des financements extérieurs, publics ou privés, selon les 17 porteurs ayant répondu à cette question. La part d'autofinancement visée reste variable, mais ces apports extérieurs demeurent essentiels pour assurer le fonctionnement global des initiatives (abondement de la caisse, animation, sensibilisation, coordination, etc.).

A. Un recours aux financements publics et privés qui diffère selon la nature du porteur de projet

La nature des financeurs mobilisés varie sensiblement selon le statut de la structure porteuse (figure 37). Les collectivités territoriales, lorsqu'elles sont à l'initiative du projet, s'orientent logiquement vers des dispositifs publics. Les associations, plus nombreuses parmi les porteurs, ont la capacité de mobiliser aussi bien des subventions publiques que des fonds privés, notamment lorsqu'elles bénéficient d'un statut d'intérêt général. Les structures issues du monde agricole ou entrepreneurial tendent quant à elles à solliciter en priorité des financements privés.

B. Parmi les financeurs publics, l'échelle locale semble être la plus souvent sollicitée

Parmi les financeurs publics, on observe une diversité d'acteurs que l'on peut classer selon leur échelle d'intervention (figure 38). Les financeurs locaux — communes et intercommunalités — sont les plus fréquemment sollicités : 20 % des expérimentations ayant bénéficié d'un financement public indiquent avoir fait appel à ce niveau. Suivent les financeurs départementaux (16 %) — conseils départementaux, CAF ou dispositifs tels que le FDVA (Fonds de développement de la vie associative) —, puis les financeurs régionaux, mobilisés via des appels à projets spécifiques ou le budget participatif. Les bailleurs publics nationaux ne concernent aujourd'hui que 8 % des répondants, principalement le Fonds « Mieux Manger pour Tous » (MMPT, Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles), le Programme national pour l'Alimentation (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et ADEME) ou encore la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts.

C. Fondations privées et financeurs publics nationaux : moins souvent sollicités mais principaux contributeurs en volume financier global

L'analyse des montants alloués par les différents financeurs (figure 39) nuance la hiérarchie observée. Si les financeurs locaux restent les plus sollicités, leur soutien dépasse rarement 30 000 € par projet. Parmi les 11 expérimentations ayant communiqué des données chiffrées, les plus gros contributeurs sont les fondations privées ou fonds de dotation, comme la Fondation de France, la Fondation Daniel et Nina Carasso, le fonds Biocoop ou la Poule Rousse.
Les financements publics nationaux arrivent en deuxième position, via des fonds dédiés offrant un soutien pluriannuel (fonds MMPT jusqu'à 3 ans, Banque des territoires - groupe Caisse des Dépôts 2 ans, etc.). Ce classement n'intègre pas le financement exceptionnel de près de 4,4 M€ su 5 ans accordé à la Caisse alimentaire commune de Montpellier dans le cadre de l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires (France 2030).
Les financements locaux et intercommunaux constituent le troisième poste en montants cumulés (409 500 €), devant les financements européens (notamment FSE+) puis régionaux et départementaux. Ces chiffres ne concernent que les 11 caisses ayant répondu au questionnaire et donnent donc un ordre de grandeur indicatif ; une analyse plus complète serait nécessaire pour offrir une vision représentative de l'ensemble des expérimentations.

Figure 38_ Part des financements publics et privés dans le budget des expérimentations de caisses alimentaires, par type de structure
Aide à la lecture : "Les associations dédiées à la SSA indiquent couvrir 36% de leur budget via des financements publics et 55% via des financements privés"

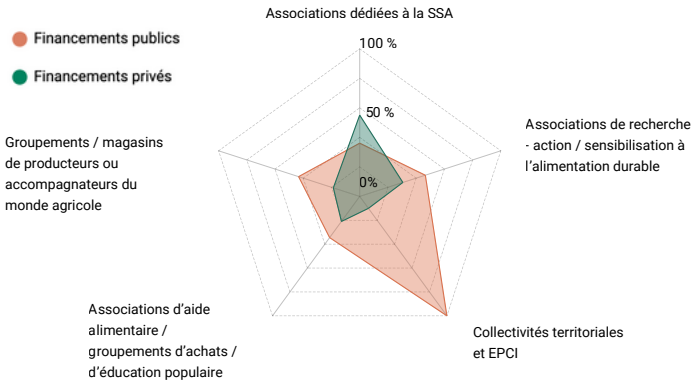

	Nombre de répondants
Associations dédiées à la SSA	8
Associations de recherche - action / sensibilisation à l'alimentation durable	6
Collectivités territoriales et EPCI	1
Associations d'aide alimentaire / groupements d'achats / d'éducation populaire	2
Groupements / magasins de producteurs ou accompagnateurs du monde agricole	3

Figure 39_ Principaux financeurs publics sollicités par les caisses alimentaires (n = 20)
Analyse des réponses à la question suivante : "Qui sont les principaux financeurs publics ?" (choix multiple)
Aide à la lecture : "20% des caisses interrogées sollicitent des financements publics locaux"

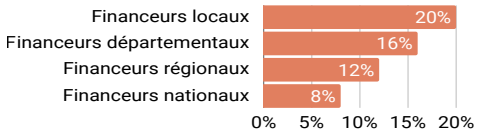

Figure 40_ Montants totaux alloués par les principaux types de bailleurs des expérimentations de type caisses alimentaires locales ayant répondu à la question correspondantes (11 répondants)

Figure 41_ Financeurs publics et privés des caisses alimentaires locales (renseignés par les 32 caisses ayant répondu au questionnaire)

Sommes renseignées à partir des éléments transmis par les 11 caisses suivantes : Brest, Toulouse, Montpellier, Nantes-Pays de Retz, Die, Cadenet, Canton de Seyne, étudiants des campus bordelais, La nourricière, Alsace, Joigny, Gers.

Financeurs publics

- **Européens :** Fonds Social Européen
- **Nationaux :** Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ADEME, Ministère de la Santé et de la Prévention (dispositifs "Programme national pour l'Alimentation", Fonds "Mieux Manger pour Tous"), Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts et Consignations
- **Régionaux :** Conseils régionaux (via dispositifs type "À vos ID", "Pralim", budgets participatifs, appels à projets dédiés, etc.)
- **Départementaux :** Conseils départementaux (via appels à projets, dispositif FDVA, etc.), CAF, CPAM
- **Locaux :** intercommunalités (via les projets alimentaires territoriaux), communes (via CCAS, contrats de ville, etc.)

Financeurs privés

- **Fondations privées & fonds** : Fondation de France, Fondation Daniel et Nina Carasso, Fondation Macif, Fonds de dotation Biocoop, Fondation Carrefour, Fondation du Luxembourg, Fondation Léa Nature, La Poule Rousse (fonds de dotation), Fonds Germes – NEF, BNP Paribas
- **Bailleurs sociaux** : Divers financeurs locaux du logement social
- **Autres dispositifs privés ou hybrides :** Programme POPSU, campagne de dons citoyens, Fédération Française de la Mutualité, AESIO

12. L'évaluation des expérimentations au service de l'apprentissage et de la réplicabilité

Définition

Qu'est ce que le suivi-évaluation?
Le suivi-évaluation est un ensemble **structuré** des **outils**, **méthodes** et **processus** permettant d'apprécier la **mise en œuvre**, les **résultats** et les **effets** d'un projet **au regard des objectifs définis**.
Source: EVAL, Centre de ressources en évaluation. Qu'est-ce qu'un système de suivi et évaluation.

A. Des dispositifs de suivi-évaluation plébiscités mais en cours de construction

Une appétence partagée pour le suivi-évaluation

La majorité des caisses intérrogées sur le suivi-évaluation ont fait part de leur appétence pour la mise en place de ces démarches.
Trois attentes principales semblent émerger quant au suivi-évaluation :

- Certaines initiatives perçoivent le suivi-évaluation comme un moyen de faire évoluer l'initiative en intégrant les retours des citoyens (Chaire Unesco Alimentations du Monde, Caisse du 20ème Paris). Ainsi, le suivi-évaluation est perçu comme une pratique de réflexivité, permettant les critiques et l'amélioration continue.

En particulier, **la caisse de Montpellier** a reçu des retours des bénéficiaires concernant les violences symboliques liées aux points de vente conventionnés en raison des prix, des pratiques sociales, etc. C'est un aspect qui a été mis en exergue par le suivi-évaluation et fait l'objet d'une remise en question. Les violences symboliques viennent du conventionnement avec des lieux habituellement fréquentés par une clientèle appartenant à une classe sociale plutôt aisée et qui véhiculent des normes sociales. Cela fait écho aux "violences alimentaires" désignant l'ensemble des atteintes physiques et psychologiques que l'on peut observer sur les personnes qui recourent durablement à l'aide alimentaire (Bonzi, 2023).

La caisse de Lyon 8 adopte une démarche similaire à travers la constitution d'un comité de suivi composé de laboratoires de recherche, de financeurs et de partenaires, tous invités à prendre du recul sur le déroulé de l'expérimentation et ses perspectives. Autre exemple avec les enseignements de TerritoireS à VivreS où l'expérimentation est conçue comme un outil d'apprentissage collectif : elle sert autant à ajuster qu'à faire récit.

- L'autre ambition à travers le suivi-évaluation est d'affiner la compréhension du fonctionnement des initiatives et de poser un diagnostic

- L'objectif est également de démontrer la réussite des initiatives, de « prouver que ça marche » pour pouvoir, in fine, « appuyer un plaidoyer » ("À Table" - Brest, Caissalim Toulouse, Caisse commune de l'alimentation du Diois).

« Pour comprendre sur quel territoire la caisse évolue »
Amélie Saou, Caisse Commune de l'Alimentation du Diois

L'évaluation est à envisager comme « levier d'influence politique »
- Stéphane Junique, président du groupe Vyv (Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France)

Une mise en œuvre non systématique des systèmes de suivi-évaluation...

La mise en place du suivi-évaluation n'est cependant pas systématique dans les initiatives. Ainsi, parmi les 32 caisses ayant répondu au questionnaire, 25 déclarent avoir mis en place un dispositif de suivi et 23 un système d'évaluation.

Figures 42 et 43_ Mise en place d'un dispositif de suivi (droite) et d'un dispositif d'évaluation (gauche), associés aux expérimentations de type caisses alimentaires

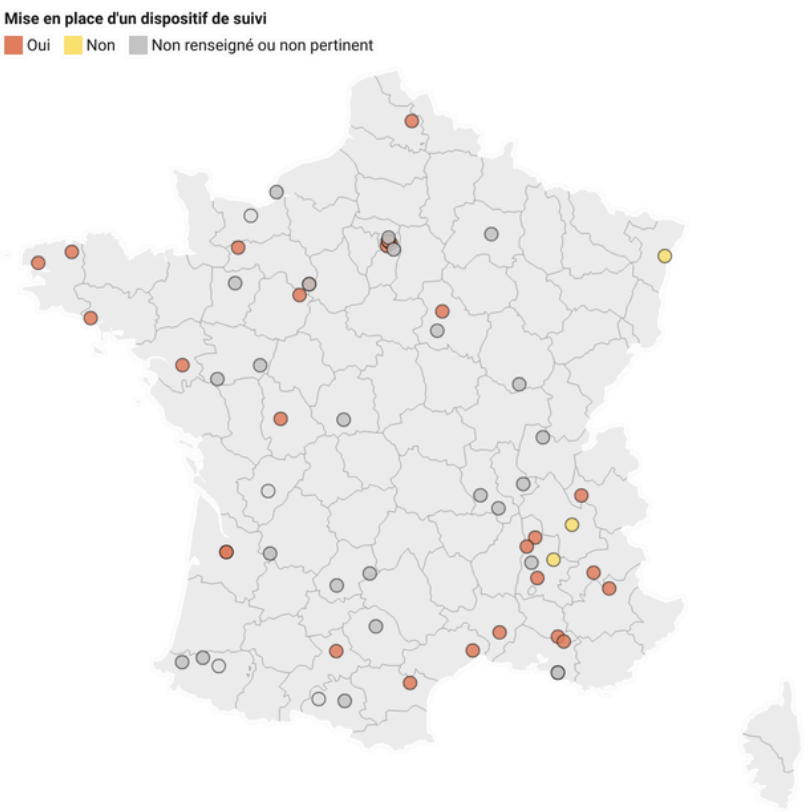

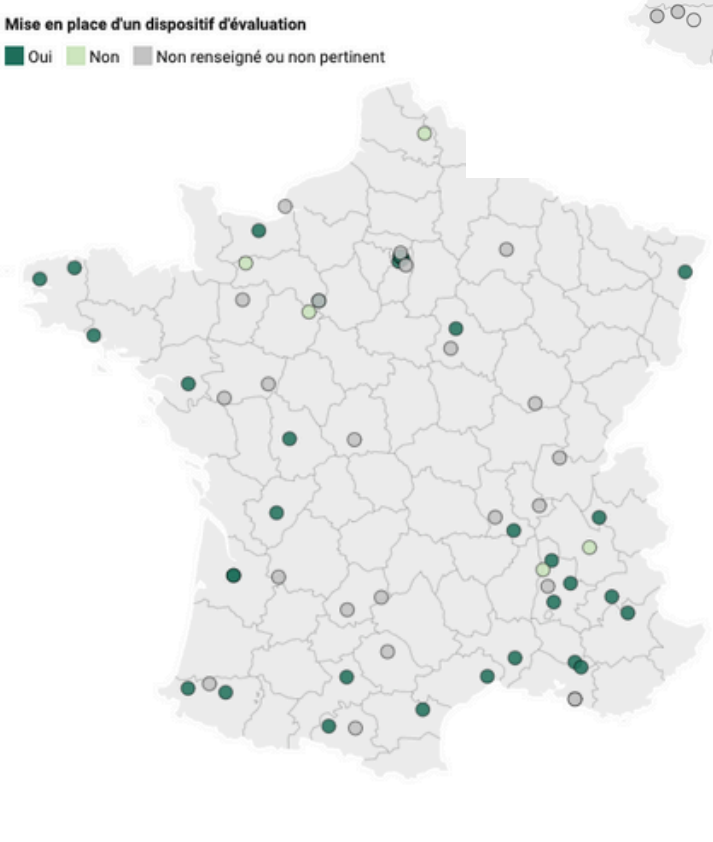

... et une mise en place progressive

Les systèmes de suivi-évaluation semblent être mis en œuvre en cours d'expérimentation, au cours de la phase opérationnelle et sont souvent impensés au cours de la phase de prototypage et de réflexion.
Toutefois, sur les 32 caisses ayant répondu au questionnaire, 29 ont fourni des renseignements quant à leur dispositif de suivi-évaluation:

- 25 sur 29 ont mis en place un système de suivi
- 23 sur 29 ont mis en place un système d'évaluation
- 22 sur 29 ont mis en place les deux et 26 au moins l'un des deux

Figure 44_ Nombre d'expérimentations avec un système de suivi
(Question fermée - 29 répondants)

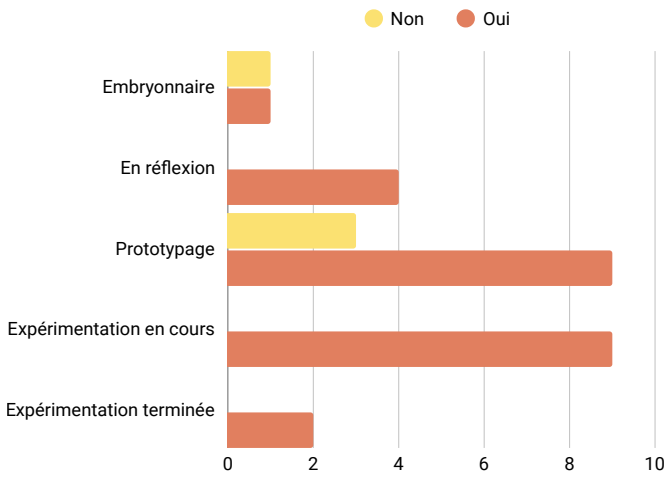

Définition

Qu'est ce que le suivi?

Le suivi est un processus continu qui consiste à surveiller le déroulement d'un programme et qui s'appuie sur les données collectées pour améliorer la mise en œuvre du programme, sa gestion et les décisions quotidiennes le concernant.

[Source: Gertler P.J., Martinez M., Premand P., Rawlings L. B. Banque Mondiale. (2011). L'évaluation d'impact en pratique.]

Figure 45_ Nombre d'expérimentations avec un système d'évaluation
(Question fermée - 29 répondants)

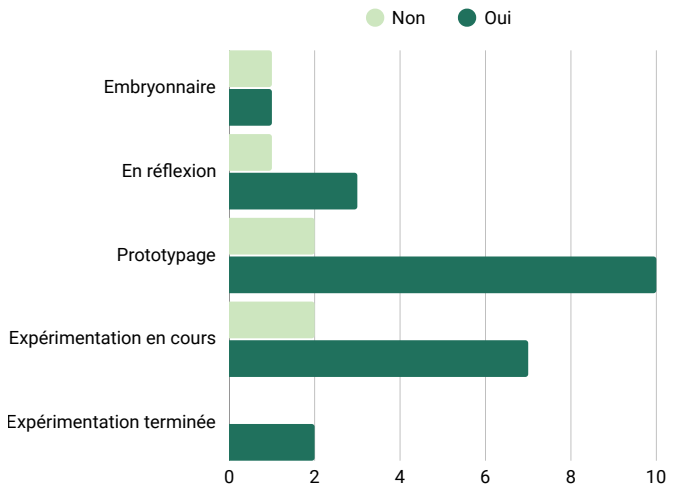

Définition

Qu'est ce que l'évaluation?

C'est une appréciation périodique et objective de projets, programmes ou politiques prévus, en cours de réalisation ou achevés.
Les évaluations d'impact sont un type particulier d'évaluation qui porte sur les questions de cause à effet et qui est structuré autour d'un type particulier de question : quel est l'impact d'un programme sur un résultat donné ?

[Source: Gertler P.J., Martinez M., Premand P., Rawlings L. B. Banque Mondiale. (2011). L'évaluation d'impact en pratique.]

Certaines initiatives, toutefois, anticipent le suivi-évaluation et posent les questions évaluatives et les objectifs du suivi-évaluation pendant la phase de prototypage de l'initiative (De Raymond & Bosredon, 2025, Caisse commune de l'alimentation en Gironde, entretien). Cela est notamment le cas lorsque les expérimentations sont appuyées par des chercheurs : grâce à un partenariat formel ou à travers leur participation au Comité scientifique de l'initiative.

A l'inverse, pour d'autres caisses, le suivi-évaluation n'est pas considéré dans la phase de réflexion et de construction de l'initiative et n'est réellement mobilisé qu'au cours de la mise en œuvre. Cette priorité donnée à l'action et au lancement de l'initiative est notamment justifiée par la volonté de mettre rapidement des activités en place sur le territoire avec et pour les habitants.

Par ailleurs, certaines initiatives ayant des moyens limités et se trouvant sans soutien académique peuvent ne pas voir la plus-value d'une mise en place de recherche-action au regard de ce qui peut être fait par d'autres caisses, beaucoup plus structurées. La collaboration avec d'autres initiatives est une voie adoptée par certaines initiatives pour faciliter la réflexion et construire le dispositif de suivi-évaluation.

B. Des dispositifs de suivi-évaluation très hétérogènes

Des objectifs nombreux non systématiquement traduits dans les questions évaluatives

Notre étude fait ressortir une cohérence entre les objectifs d'évaluation et les piliers de la SSA : universalité, conventionnement organisé démocratiquement et financement basé sur la cotisation.
Cependant, cette volonté n'est pas toujours traduite par des mesures ou indicateurs. En effet, on observe un écart entre les objectifs annoncés par les initiatives et les dimensions intégrées dans le suivi-évaluation.

Figure 46_ Comparaison entre la définition d'objectifs et leur mesure
(Questions fermées - 29 répondants)

Ce graphique a été construit en mettant en correspondant les questions du questionnaire en ligne portant sur les objectifs poursuivis par les initiatives et les dimensions étudiées dans le suivi-évaluation. On observe que certains objectifs sont plus suivis que d'autres.

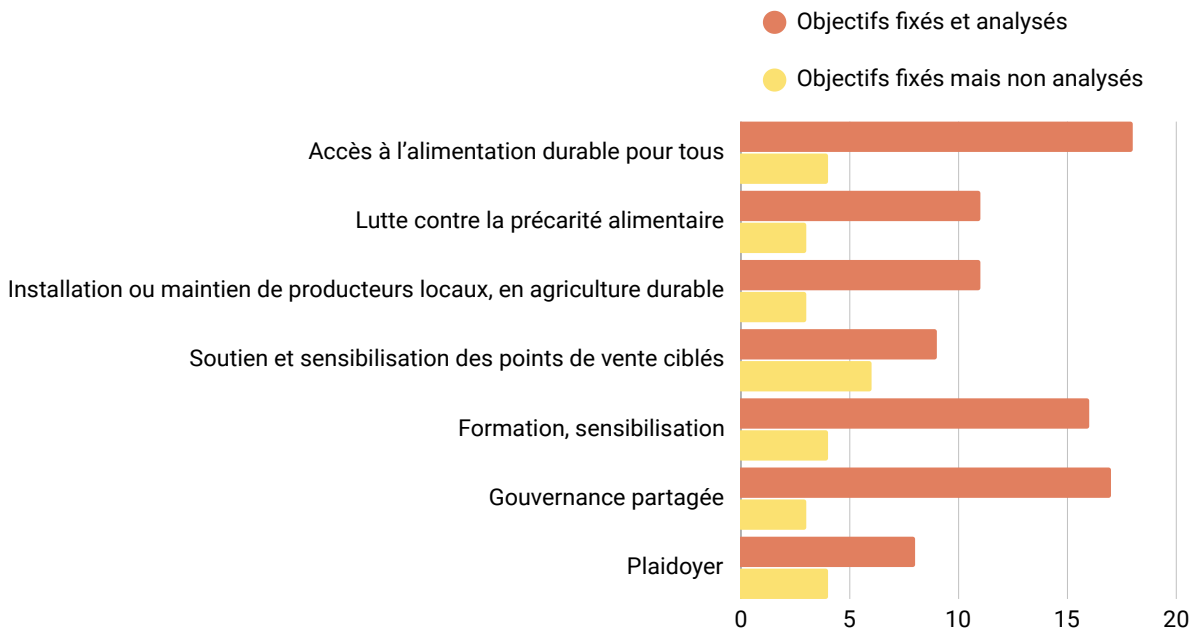

Des outils nombreux mais qui visent parfois à évaluer la mise en oeuvre des expérimentations plutôt que leurs impacts

Les initiatives ont été interrogées dans le questionnaire en ligne quant aux outils mobilisés pour la collecte de données. Sur les 29 caisses ayant fourni des renseignements quant à leur dispositif de suivi-évaluation :

- 26 ont mis en place un système de suivi et/ou d'évaluation
- 25 ont mobilisé au moins un outil de collecte de données
- 17 ont mis en place des indicateurs pour ce dispositif (celles n'ayant pas d'indicateurs sont majoritairement en phase de prototypage ou de réflexion)

Figure 47_ Nombre d'expérimentations avec des outils de collecte de données
(Question ouverte à choix multiple- 29 répondants)

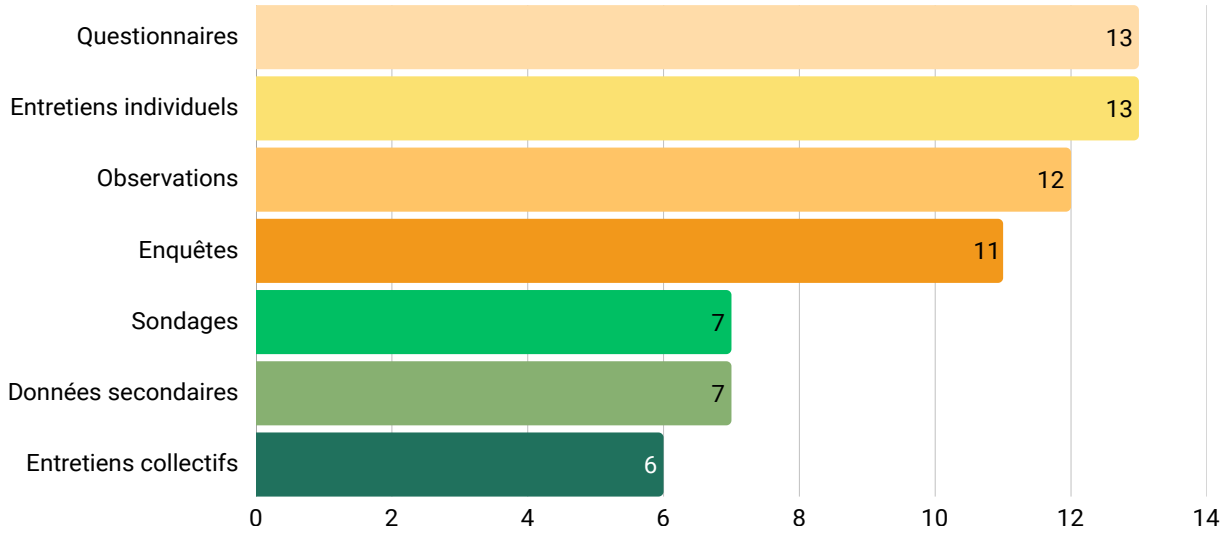

Toutes les 17 initiatives ayant fixé des indicateurs ont mobilisé des outils pour la collecte de données.
Il apparaît également que les expérimentations en lien avec la recherche ou disposant de budget propre pour le suivi-évaluation sont plus enclines à définir des objectifs et des indicateurs : 10 des 15 des initiatives disposant d'un budget dédié ont des indicateurs et ces chiffres sont les mêmes concernant le lien avec la recherche. Cependant ces indicateurs restent plutôt tournés vers le suivi de l'initiative que vers l'évaluation des impacts.

Figure 48_ Lien entre l'identification d'indicateurs et le budget dédié et la recherche
(Questions fermées- 29 répondants)

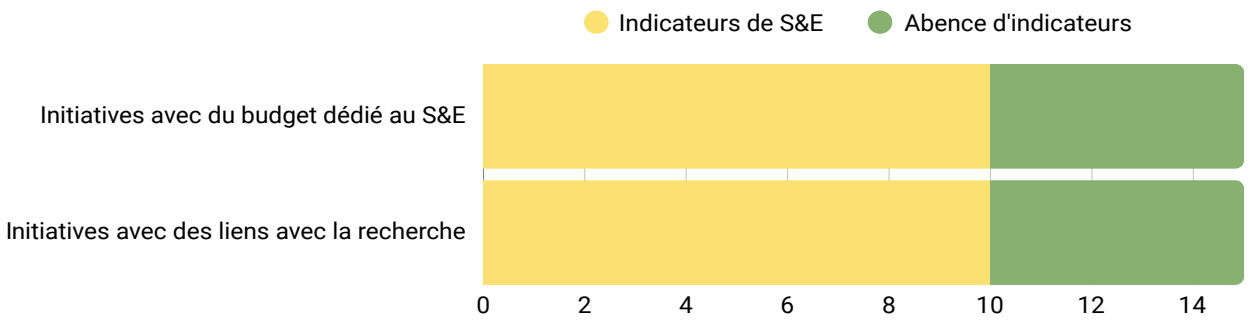

13. Une mise en œuvre des dispositifs de suivi-évaluation dépendante des ressources financières et humaines à disposition

A. Des ressources internes parfois limitées

D'après les informations du questionnaire, sur les 32 caisses interrogées dans le questionnaire, seules 15 disposent d'un budget dédié au suivi-évaluation et autant collaborent avec des instituts de recherche dans cette thématique.

Le manque de moyens pour réaliser le suivi-évaluation a été évoqué lors des Focus Groupes organisés sur ce sujet. Ainsi, la Caisse alimentaire de Flers Agglomération (CLAF) n'a « pas de temps humain officiellement dédié à ce sujet » (Lerche, Caisse Commune Alimentaire de Flers, 2025 - focus groupe). Certaines caisses fonctionnent donc avec les moyens disponibles dans la structure, en s'appuyant notamment sur les membres du Comité de pilotage ("À Table" - Brest) et adaptent ainsi l'envergure du suivi-évaluation aux capacités de leurs membres.

Le manque de temps et de ressources financières pour travailler sur ces sujets sont des éléments qui ont été largement partagés lors de focus groupes ainsi que dans les réponses qualitatives du questionnaire.

Ainsi, la Caisse commune de l'alimentation du Diois a souligné le « manque de temps et de moyens humains » et le besoin de trouver des « personnes ressources » pour travailler sur le suivi-évaluation. Le constat est partagé par Justine de la CLAF qui souligne le besoin d'une « expertise externe » que la caisse n'a pas actuellement (focus groupes).

B. Un appui scientifique qui prend des formes variées

La mise en oeuvre de ces systèmes fait souvent appel à des organismes extérieurs.
Certaines initiatives sont très appuyées en interne avec la présence de chercheurs directement impliqués dans la construction du protocole et dans la réalisation du suivi-évaluation (Paris 20ème, Gironde, Montpellier, Cadenet avec l'association Paroles Vives, Caissalim Toulouse, par exemple).
Dans ces cas-là, les chercheurs contribuent activement à la construction méthodologique, à la collecte de données et à l'analyse.
D'autres font appel à des cabinets d'évaluation externes et travaillent avec eux sur les hypothèses à vérifier et les questionnaires à faire passer (Lyon).
Pour les caisses n'ayant pas accès à la recherche, les méthodologiques adoptées et mises en œuvre par les autres caisses sont des sources d'inspiration. Ainsi, les webinaires de restitution des programmes de recherche sont cités comme des sources pour identifier des thématiques d'évaluation et des outils méthodologiques.

Figure 49_ Organisation du suivi et de l'évaluation
(Questions fermées- 29 répondants)

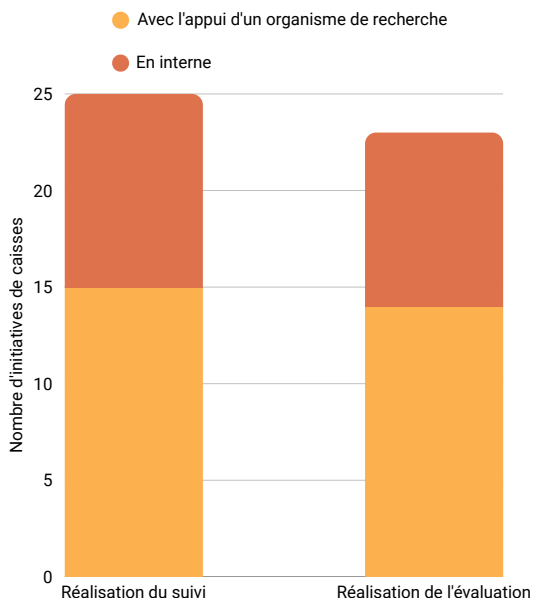

Cependant certaines caisses regrettent que l'intégralité de la méthodologie ne soit pas partagée par ces caisses, par exemple les trames ou guides d'entretiens qui pourraient leur servir de base de départ.
Certaines soulèvent aussi la difficulté de faire intervenir une personne extérieure à l'initiative, issue de la recherche, au cours de la mise en œuvre de l'expérimentation. Elles craignent en effet de rompre le lien de confiance qui a pu être établi et construit avec les participants.

C. Recherche-action et contributions citoyennes, des approches très utilisées à différents degrés

La recherche-action est une approche plébiscitée par les initiatives permettant d'allier expérimentation concrète et recherche sur cet objet.

L'ensemble des méthodes de recherche-action revendique un double objectif de changement concret dans le système social et de production de connaissances sur celui-ci. Elles se démarquent ainsi des recherches conventionnelles (comme l'étude de cas par exemple) en posant le changement de l'objet investi comme objectif à part entière de la recherche .
Florence Allard-Poesi, Véronique Perret. La Recherche-Action. Y. Giordano. Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative, EMS, pp. 85-132, 2003. 〈hal-01490609〉

Certaines initiatives font alors le choix d'impliquer directement les citoyens dans la production de cette recherche ; certains participants étant d'ailleurs demandeurs de cet investissement qui implique une nécessaire montée en compétence. Pour cela, une phase de formation peut être mise en œuvre, qui peut prendre la forme d'une formation-action.

- **La caisse de Cadenet** expérimente cela grâce à l'appui de l'association de chercheurs en sciences sociales ParoleS ViveS et forme depuis 2024 un groupe de 5 participants à la posture d'enquêteur, la problématisation d'un sujet de recherche, la construction d'une grille d'entretiens, le repérage d'un panel témoin, la tenue d'entretien et l'analyse de données. Cette démarche est perçue comme un levier supplémentaire d'ancrage du chercheur dans la démarche et sur le terrain d'expérimentation.

- **La caisse de Nantes et du Pays de Retz** adopte une démarche similaire, collective, pour « coconstruire des apprentissages communs ».

- D'autres initiatives limitent la contribution citoyenne à l'établissement du cadre d'évaluation, l'établissement d'un protocole et d'une démarche scientifique étant entièrement porté par des chercheurs, reconnaissant que l'horizontalisation de la recherche nécessiterait un temps de formation obligatoire des participants (De Raymond & Bosredon, 2025, Caisse commune de l'alimentation en Gironde, entretien).

D. Des échanges et interactions entre initiatives ou avec le collectif inter-caisses qui nourrissent le suivi-évaluation

- **L'initiative de Montpellier** fait référence et de nombreuses caisses s'en inspirent que ce soit pour la mise en œuvre opérationnelle ou pour le suivi-évaluation.
Ainsi, des caisses étudient les questions évaluatives de Montpellier pour les adapter à leur initiative et contexte, tout en reconnaissant que la démarche de Montpellier est complexe et réalisable uniquement avec des financements importants et un soutien important de chercheurs.

Toutefois, les échanges entre caisses sont fréquents et nourrissent la réflexion des initiatives. Ainsi, des initiatives développent des projets de recherche impliquant d'autres caisses : la caisse de Gironde a un projet avec l'Agence Nationale de la Recherche qui implique celle de Montpellier.

E. Les obstacles à surmonter

Différentes limitations ont ainsi pu être identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de dispositif de suivi-évaluation par les expérimentations :

- Un manque de ressources humaines pour passer du temps à construire un dispositif solide et pérenne,
- Un besoin de financements supplémentaires et pérennes pour aller plus loin sur le suivi-évaluation et prendre en compte le temps long de l'impact,
- Un arbitrage parfois en faveur de l'action plus que de la prise de recul,
- Un manque de capacitation et d'expérience des initiatives sur les méthodologies d'évaluation (définir et suivre des indicateurs pertinents, mobiliser différents outils, etc.),
- Un conflit potentiel entre technique et politique, avec des difficultés à se donner des ambitions communes dans un projet pensé comme rassembleur tout en ayant l'ambition de produire des résultats sur un pas de temps contraint, notamment lié à la durée d'expérimentation.

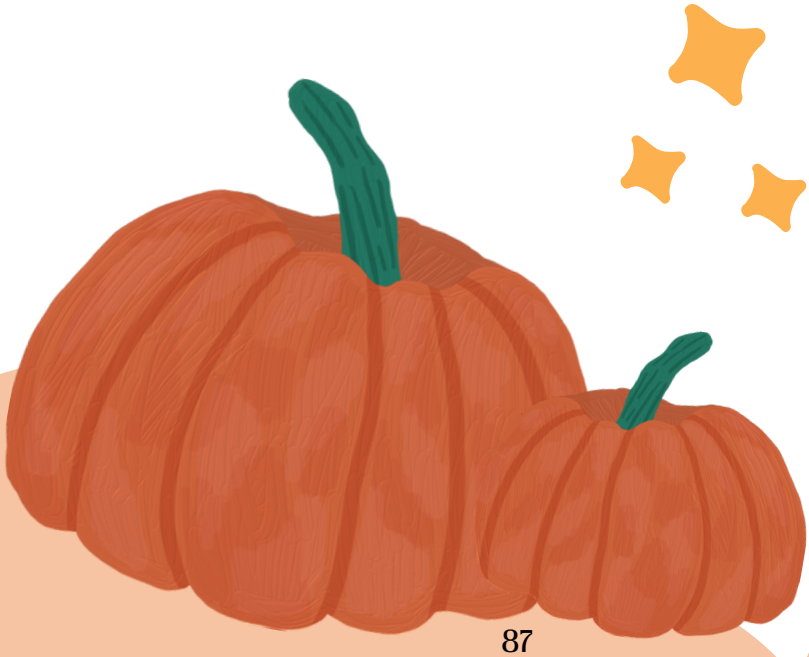

14. La capitalisation des résultats pour l'apprentissage en commun

A. Des initiatives qui s'inspirent les unes des autres

Les caisses alimentaires locales s'inscrivent dans une dynamique d'expérimentation collective, où l'apprentissage par les pairs joue un rôle central.

Selon le questionnaire (32 répondants), 67 % des initiatives de caisse alimentaire déclarent s'être inspirées d'un modèle antérieur pour concevoir ou ajuster leur propre démarche. Plusieurs citent notamment les caisses de Montpellier, Toulouse, Gironde, Cadenet ou Dieulefit, parmi les premières à avoir vu le jour entre 2021 et 2023.

Les échanges entre caisses, fréquents, prennent la forme d'inspirations méthodologiques (85 %) — qu'il s'agisse de la définition du statut juridique, des modèles socio-économiques, de la structuration des parcours d'apprentissage ou encore des conditions d'appropriation politique — et de mutualisation de ressources techniques (33 %), notamment autour d'outils de paiement et de suivi des flux (ex. : MonA, Chéquier Vert, Kohinos, Lokavaluto).

Des visites inter-initiatives, comme celle de la caisse de Montpellier au Groupement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP) à Lyon, renforcent ces dynamiques d'apprentissage croisé et de transfert d'expérience.

Figure 50_ Nature des liens avec les autres expérimentations de type caisses alimentaires
(question à choix multiples, 32 répondants)

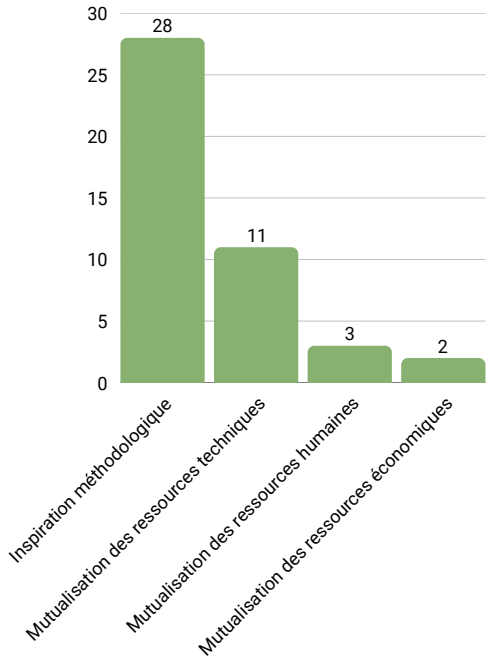

Zoom sur : Des outils techniques mutualisés

Les expérimentations locales collaborent étroitement pour développer des outils communs au service des caisses alimentaires. Cette dynamique de mutualisation s'appuie à la fois sur la mise en place d'unités d'échange et sur la création de solutions logicielles adaptées aux besoins des dispositifs. Concernant les unités d'échange, deux principales options se dégagent : l'utilisation de monnaies locales déjà existantes (numériques ou papier) ou la création d'une monnaie alimentaire dédiée, conçue spécifiquement pour l'expérimentation.

À titre d'exemple, la MonA, "monnaie alimentaire", a d'abord été pensée et expérimentée à Montpellier. Elle est depuis reprise par d'autres territoires, comme Toulouse ou la Gironde, qui souhaitent s'appuyer sur un référentiel commun. Si ces initiatives partagent le même nom de monnaie, elles utilisent toutefois des logiciels de gestion différents : Cyclos à Toulouse (en lien avec la Sol Violette, monnaie locale de Toulouse), et Kohinos en Gironde, un logiciel libre également utilisé par la caisse alimentaire commune montpelliéraine.

En Gironde, des développements spécifiques ont été réalisés pour adapter Kohinos aux particularités du projet local. Ces évolutions ont ensuite été partagées avec Montpellier. Au printemps 2024, les deux territoires ont mené un chantier commun de mutualisation informatique, permettant notamment de mettre en place le paiement récurrent des contributions volontaires par prélèvement automatique sur carte bleue, désormais opérationnel à Montpellier et en Gironde. Un second développement mutualisé, visant à créer un tableau de bord commun aux 2 expérimentations pour le suivi des expérimentations, est actuellement à l'étude (Bonnin et al., 2024).

Ces collaborations techniques témoignent de la volonté des porteurs de projet de construire des communs numériques, mais aussi de renforcer l'interopérabilité entre les caisses. Par ailleurs, des échanges réguliers sont organisés entre territoires pour comparer les différentes solutions de gestion et les modalités de paiement, enrichissant ainsi collectivement les outils au service de la démocratie alimentaire.

B. L'importance des réseaux et des temps d'échange pour partager

Des projets structurants soutiennent les échanges entre initiatives.

Le Collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation, lancé en 2019 par ISF-Agrista, réunit une trentaine d'organisations nationales et locales pour construire une vision partagée de la SSA et produire des outils communs.

Le projet de réseau intercaisses, piloté par le réseau CIVAM et VRAC France, vise quant à lui à renforcer la mise en réseau des expérimentations locales et l'échange d'expériences (auditions ouvertes en ligne, visites croisées, mutualisation d'outils, plaidoyer).

Cependant, le manque de temps et de financements dédiés à la capitalisation limite ces dynamiques, souvent reléguées au second plan face aux urgences opérationnelles (Questionnaire LF/VL, 2025).

Le réseau intercaisses animé par VRAC France et le Réseau CIVAM

Lancé en 2024, le réseau intercaisses est coanimé par VRAC France et le Réseau CIVAM. Il réunit 13 initiatives locales de caisses alimentaires : Montpellier, Lyon (CALIM 8), Cadenet (CLAC), Gironde (Acclimat'Action), Dieulefit, Nantes (VRAC Métropole), Strasbourg, Toulouse, Saint-Étienne, Ariège-Garonne, l'Aude, Solidoume.

Le réseau poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser l'essaimage des expérimentations par l'échange de pratiques et la mise en réseau ;
- capitaliser collectivement sur les retours d'expérience pour mieux documenter ce modèle ;
- construire une boîte à outils à partir des enseignements des projets pionniers ;
- transmettre ces apprentissages aux collectivités, associations et collectifs citoyens intéressés.

Un premier cycle d'échanges a eu lieu fin 2024, avec trois journées dédiées aux porteurs de projets et aux citoyens engagés. La première journée technique a permis d'approfondir plusieurs sujets : fonctionnement démocratique des caisses, outils d'éducation populaire, structuration des financements, relations avec les producteurs, etc. Les deux journées suivantes, plus citoyennes, ont réuni une centaine de participants autour de discussions et d'ateliers, amorçant notamment un travail d'écriture collective d'un manifeste des caisses alimentaires locales.

Un deuxième cycle d'échanges est prévu à l'automne 2025 autour notamment d'auditions ouvertes en ligne autour de 4 caisses communes de l'alimentation (VRAC France, 2024)

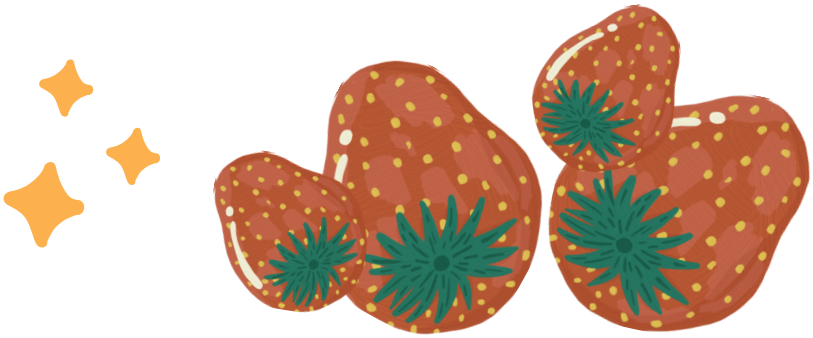

15. Chez nos voisins européens

Zoom sur : La Belgique

La Belgique connaît depuis plusieurs années une **montée en puissance des réflexions et mobilisations autour du droit à l'alimentation**. L'ONG FIAN Belgique joue un rôle central dans ce plaidoyer, en défendant une approche fondée sur les droits humains et en contribuant à structurer la revendication d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation. Une étude réalisée en 2022 par l'Université libre de Bruxelles a conclu à la faisabilité juridique de la SSA (Neven, 2022). Une autre, mandatée par FIAN Belgique et publiée en 2025, en a démontré la faisabilité économique (FIAN Belgique, 2025).

Ces travaux ont contribué à légitimer une proposition de résolution déposée la même année par la sénatrice Farida Tahar et plusieurs parlementaires, visant à instaurer une sécurité sociale de l'alimentation au niveau fédéral. Dans cette proposition, les sénateurs soulignent notamment que le coût de la malnutrition sur le système de santé belge est estimé à au moins 4,5 milliards d'euros par an (entre 2012 et 2017), et suggèrent que le financement d'une SSA pourrait être partiellement compensé par les économies générées dans les domaines de la santé et de l'environnement (Monteverdi, 2022).

En parallèle, plusieurs projets de **caisses alimentaires locales** émergent et expérimentent de nouvelles modalités d'accès à une alimentation de qualité pour tous. Ces initiatives s'inscrivent dans des dynamiques citoyennes, associatives ou universitaires et sont souvent soutenues par le programme régional *Manger Demain* du gouvernement wallon :

- À Bruxelles, la **BEES Coop** a conduit en 2023 un premier projet pilote dans lequel 70 expérimentateurs, en lien avec le CPAS de Schaerbeek, disposaient de 150 euros par mois pour s'approvisionner librement dans la coopérative.
- Toujours à Schaerbeek, la **Caisse Locale de l'Alimentation Schaerbeekoise (CLASS)** réunit, depuis le printemps 2025, une centaine d'habitants cotisant selon leurs moyens, pour bénéficier chaque mois d'un crédit alimentaire dans des commerces choisis collectivement (FIAN Belgique, 2025).
- À l'Université libre de Bruxelles, l'**association étudiante As Bean** teste depuis 2024 une SSA sur le campus : 70 étudiants reçoivent chaque mois 100 euros à dépenser dans un réseau de lieux de distribution défini par le collectif.
- En Wallonie, un projet porté par le **CréaSSALux**, en partenariat avec le CIEP et le CPAS de Martelange, a été récemment renouvelé.
- Enfin, à Liège, la **Ceinture Aliment-Terre Liégeoise** et ses partenaires préparent un projet similaire dans le quartier d'Outremeuse (LaLibre, 2024).

Zoom sur : La Suisse

En 2023, Genève est devenu le premier canton de Suisse à inscrire explicitement le droit à l'alimentation dans sa Constitution. Cette avancée majeure, approuvée par plus de 67 % des votants le 18 juin 2023, traduit une volonté citoyenne et politique forte de garantir un accès digne, durable et universel à l'alimentation. Elle confère un fondement juridique aux initiatives locales qui cherchent à dépasser la logique de l'aide alimentaire, en s'appuyant sur les droits humains et les principes de souveraineté alimentaire (Golay, 2024) (CAPAS, 2023).

Dans le prolongement de cette inscription, un projet de **Caisse genevoise de l'alimentation (Calim)** a été lancé pour deux ans. Elle s'inscrit dans la dynamique portée par la motion M-1773, déposée par le groupe des Verts et adoptée par le Conseil municipal de Genève le 5 février 2025, appelant à expérimenter une sécurité sociale de l'alimentation au niveau local.

Lancée début 2025, la **Calim** est une expérimentation de démocratie alimentaire territoriale reposant sur la création d'un fonds solidaire alimenté par des cotisations volontaires (sans conditions de ressources) et redistribué sous forme de monnaie locale, les Radis (1 Radis = 1 CHF). Chaque membre reçoit 150 CHF par adulte et 75 CHF par enfant à dépenser exclusivement dans un réseau de commerces et producteur·ices conventionné·es, selon des critères de durabilité et de qualité définis par les habitant·es. L'expérimentation est aujourd'hui en cours de déploiement. Les premiers lieux de vente conventionnés ont ouvert en juin 2025, tandis qu'un parcours d'engagement citoyen a démarré, et s'intensifiera à la rentrée avec des formations aux enjeux alimentaires. Deux comités citoyens réunissant 25 à 30 habitant·es chacun (à Meyrin et aux Pâquis) définissent collectivement les modalités du dispositif : ils se réunissent une fois par mois et organisent un repas de quartier mensuel pour renforcer les liens sociaux. Le pilotage du projet est assuré par un collectif de structures engagées dans la transition alimentaire : MAPC, Uniterre, FIAN Suisse, APRES-GE, la Filière Alimentaire des Vergers et la coopérative Équilibre. Le projet bénéficie du soutien de la ville de Genève, de la commune de Meyrin, du canton et de plusieurs fondations privées. L'ambition de cette première phase (2025-2026) est d'atteindre 200 membres d'ici septembre 2025, puis au moins 400 en 2026 (Calim — La Caisse genevoise de l'alimentation, 2025).

Plus largement, le **réseau suisse pour une assurance sociale de l'alimentation** propose la création d'un mécanisme national inspiré de l'**assurance vieillesse et survivants (AVS)**. Financé de manière solidaire par des contributions proportionnelles aux revenus, ce dispositif permettrait à chaque adulte résidant en Suisse de recevoir un chèque mensuel de 80 francs, plus 40 francs par enfant. Ces montants seraient utilisables dans des points de distribution conventionnés, déterminés par des caisses cantonales. **L'assurance sociale alimentaire (ASA)** serait conçue comme un outil universel d'accès à une alimentation durable, s'inscrivant dans une logique de démocratie alimentaire et de sociabilisation des systèmes alimentaires, en rupture avec le modèle caritatif traditionnel (Golay, 2024).

Ce projet de transformation profonde du système alimentaire suisse repose sur un triple constat : une précarité alimentaire croissante, l'impasse du système actuel d'aide alimentaire, et la nécessité de penser l'alimentation comme un droit fondamental garantissant à chacun·e l'accès à une nourriture choisie, saine et durable.

4 idées à retenir

1. Un foisonnement d'expérimentations « inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation » depuis 2021, qui appelle à renforcer la capitalisation et la mutualisation

Depuis 2021, le paysage des expérimentations territoriales s'inspirant de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) s'est considérablement étoffé, avec aujourd'hui au moins **105 initiatives recensées, dont 60 caisses alimentaires sur lesquelles nous avons fait le choix de centrer notre étude**. Ce mouvement, encore récent, a connu une accélération notable en 2024, témoignant d'un intérêt croissant pour ces modèles innovants qui visent un accès universel ou quasi-universel à une alimentation saine, durable et démocratiquement gouvernée.
Ces initiatives se caractérisent par des profils très diversifiés : des tailles variables, de 50 à 500 expérimentateurs (individuels ou foyers) ; une répartition équilibrée entre espaces urbains et ruraux, avec une forte présence dans les territoires marqués par la précarité alimentaire, mais aussi des zones mixtes. Elles bénéficient d'une pluralité de portages, allant d'associations citoyennes aux collectivités territoriales, en passant par des structures agricoles ou sociales.

Cependant, de nombreuses petites expérimentations restent aujourd'hui peu visibles, manquent de ressources ou de relais institutionnels, notamment du fait d'un démarrage récent. Il est donc essentiel de poursuivre la mise à jour régulière de la cartographie des caisses et initiatives, tout en enrichissant la base de données avec des informations clés, pour faciliter la mise en réseau et la mutualisation. Par ailleurs, renforcer les dispositifs de capitalisation collective et financer la mise en lien des acteurs permettraient de valoriser les retours d'expérience et d'optimiser les apprentissages, conditions nécessaires pour structurer durablement cette dynamique en plein essor, sans pour autant figer une vision de "la" caisse alimentaire locale.

2. Des objectifs de caisses alimentaires en co-construction, diversifiés selon les contextes, à clarifier en cohérence avec les ressources disponibles et les attentes des financeurs

Les expérimentations locales de caisses alimentaires reflètent une grande diversité d'objectifs, qui sont co-construits selon les particularités territoriales, les partenaires engagés, les profils des bénéficiaires et les temporalités envisagées. Si la Sécurité sociale de l'alimentation nationale constitue pour certains un horizon politique fort, toutes les caisses ne sont pas pour autant intégrées au sein du collectif SSA national ni inscrites dans une dynamique politique similaire.

Cette pluralité soulève des questionnements importants sur la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens mobilisés. Beaucoup d'initiatives privilégient en phase expérimentale des objectifs de long terme, notamment la mobilisation citoyenne, la gouvernance démocratique locale et le changement des pratiques individuelles. Ces ambitions doivent être relativisées car la construction d'une démocratie alimentaire exige un temps long alors que les moyens et les durées des expérimentations sont limitées et ne permettent pas toujours de les atteindre. Par ailleurs, l'échelle actuelle des initiatives ne permet pas d'illustrer à court terme les impacts potentiels d'une SSA nationale sur la transition agroécologique et alimentaire (structuration de filières agricoles durables ou transformation des régimes alimentaires par exemple). Au-delà de leur échelle et de leur caractère récent, ces expérimentations se font et évoluent dans un système social, économique et politique devant plus largement être transformé (Webb et al., 2020), i.e. ce sera certainement davantage par la reconnaissance et l'application d'un droit à l'alimentation durable à l'échelle nationale voire européenne que pourront être observés des changements dans les territoires.

Une clarification des objectifs à moyen et long terme, des indicateurs de suivi adaptés et une réflexion partagée sur les impacts attendus au niveau systémique doivent guider les décisions de financement. Enfin, il convient d'encourager la complémentarité entre différents dispositifs et politiques publiques aussi bien nationales que loclaes, comme les Projets Alimentaires Territoriaux, et de favoriser une diversité des partenaires pour maximiser les effets d'échelle et la pertinence locale.

3. Des expérimentations qui assument leur dépendance aux financements extérieurs tout en explorant des systèmes hybrides : la nécessité de sécuriser les ressources humaines et l'ingénierie dans la durée

Les postes liés à l'ingénierie, aux ressources humaines et aux fonctions de coordination sont souvent les plus difficiles à financer, d'autant que les contributions volontaires, brique plus ou moins centrale des dispositifs socio-économiques des expérimentations, ne garantissent pas l'équilibre financier. Par ailleurs, le contexte budgétaire contraint et la multiplication des projets conduisant à la dilution des financements disponibles fragilisent la stabilité des initiatives.

Pour relever ces défis, il est essentiel de soutenir les expérimentations sur la durée, en mettant notamment en place des conventions pluriannuelles d'objectifs. Celles-ci permettraient de limiter le temps consacré à la recherche continue de financements et de garantir la mise en œuvre sereine des plans d'action. Les collectivités territoriales ont, à ce titre, un rôle clé à jouer pour sécuriser les ressources financières et veiller à la cohérence ainsi qu'à la transversalité des politiques publiques et des projets de territoire, en particulier dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux.

Parallèlement, il apparaît crucial de financer des études et expérimentations autour de modèles économiques hybrides. Ceux-ci pourraient inclure des partenariats avec des entreprises, des mécanismes de défiscalisation, des contributions volontaires patronales, ou encore la valorisation des externalités positives, au regard des coûts cachés liés aux modes actuels d'alimentation.

Il est aussi nécessaire de soutenir par la mise en place d'une loi d'expérimentation, qui permettrait à ces initiatives de poursuivre leurs travaux et d'évaluer sur plusieurs années leurs impacts.

4. Des dispositifs de suivi-évaluation très hétérogènes et en cours de construction, qui appellent à une mutualisation et une clarification des objectifs réalistes

Le suivi et l'évaluation des expérimentations sont reconnus comme indispensables pour mesurer les avancées, ajuster les stratégies et valoriser les impacts. Cependant, les moyens humains et financiers disponibles varient largement d'un projet à l'autre, ce qui génère une grande diversité de pratiques, parfois peu systématiques ou rigoureuses.

Les premiers retours montrent que les partenariats avec des organismes spécialisés peuvent constituer un levier important. Pour autant, une démarche collective de mutualisation des outils, méthodes et indicateurs serait nécessaire afin de favoriser une capitalisation efficace. Il convient également de définir des objectifs de suivi-évaluation en cohérence avec les ressources disponibles, évitant ainsi des attentes irréalistes qui pourraient peser sur les équipes de terrain.

Cette étape de structuration est essentielle pour accompagner la montée en maturité des initiatives, renforcer la qualité des données recueillies, et permettre aux financeurs de disposer d'informations pertinentes pour piloter leurs soutiens et orienter les stratégies à moyen et long terme.

Ressources bibliographiques

- Acclimat'action. s. d. « Acclimat'action : le collectif ». Consulté le 4 août 2025. https://acclimataction.fr/.
- Action Contre la Faim. (2024). Le Département de la Seine-Saint-Denis et Action contre la Faim officialisent le lancement du chèque alimentation durable rebaptisé Vital'im. Action contre la Faim. https://www.actioncontrelafaim.org/presse/le-departement-de-la-seine-saint-denis-et-action-contre-la-faim-officialisent-le-lancement-du-cheque-alimentation-durable-rebaptise-vitalim/
- Action Contre la Faim. (2025). Vital'im : Lutter contre la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis. Action contre la Faim. https://www.actioncontrelafaim.org/a-la-une/vitalim-lutter-contre-la-precarite-alimentaire-en-seine-saint-denis/
- Actu.fr. (2025). « On peut manger sainement » : une sécurité sociale de l'alimentation testée à Brest. juin 7. https://actu.fr/bretagne/brest_29019/on-peut-manger-sainement-une-securite-sociale-de-lalimentation-testee-a-brest_62726636.html.
- ADEME. (2025). Alimentation durable : définition, enjeux et perspectives. https://economie-circulaire.ademe.fr/alimentation-durable#-alimentation-durable--d%C3%A9finition-enjeux-et-perspectives
- Agence nationale de cohésion des territoires et du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. (2023). Aides d'État. https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat
- Agglomération du Grand Annecy. (2024). Le projet alimentaire territorial (PAT). https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/ameliore-mon-cadre-de-vie/lagriculture-et-lalimentation/le-projet-alimentaire-territorial-pat.
- Agir pour se nourrir (2024). Petit bulletin. https://agirpoursenourrir.fr/index.php/2024/07/30/petit-bulletin-juillet-2024/.
- Agir pour se nourrir (s.d). PRÉSENTATION. https://agirpoursenourrir.fr/index.php/presentation/.
- Agir pour se nourrir. (2024). Pour une démocratie alimentaire à Annecy. https://agirpoursenourrir.fr/.
- Agir pour se nourrir. (s. d). LES MEMBRES DU CONSORTIUM. Consulté le 4 août 2025. https://agirpoursenourrir.fr/index.php/les-membres-du-consortium/.
- Arassus, C. (2025). Vital'Im efficace contre la précarité alimentaire. Seine-Saint-Denis - L'actualité du département. https://seinesaintdenis.fr/actualite/solidarites-sante/Vitallm-efficace-contre-la-precarite-alimentaire/
- Aresu M, Hernandez G. (2025). Caisse commune de l'alimentation de Nantes Métropole et du Pays de Retz. Issu d'un entretien mené en août 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Assemblée nationale. (2024). Proposition de loi, n° 386. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0386_proposition-loi#
- Associathèque (1). (2025). Association et collectivités territoriales - Les subventions. https://www.associatheque.fr/fr/association-et-collectivites-territoriales/subventions.html
- Associathèque. (2025). Association et collectivités territoriales - Charte des engagements réciproques. https://www.associatheque.fr/fr/association-et-collectivites-territoriales/charte-des-engagements-reciproques.html
- Bacrot S. (2025). SSA en est où à Lorient ?. https://www.reseau-coherence.org/archives/6868.
- BASIC (2021). Pour une alimentation saine et durable – Vrai prix, faux prix, rapport pour WWF France. https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-11/20211104_Rapport_VraiPrixFauxPrix_Basic_WWF.pdf
- BAUMER, P. (2023). À Plessé, une association lance un marché solidaire entre paysans et consommateurs. Ouest-France.fr. https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/plesse-44630/en-loire-atlantique-cette-association-lance-un-marche-solidaire-entre-paysans-et-consommateurs-06a47126-7d64-11ee-9e40-5131acac1bc0
- Berlingen C. (2025) Comité Local de l'Alimentation du Perche (CLAP). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Bernard de Raymond A., Bordiec S., Glory D., Jutand M-A. (2024) Des Parcours d'Engagement vers une démocratie alimentaire - Rapport d'enquête. Université de Bordeaux; INRAE; Collectif Acclimat'action.
- Blazy S. (2025). Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA). Issu d'un entretien mené en août 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Bonnin C., Boudet C., Locuratolo M., Scherer P., Vallois K., Vatinel O. (2024). La caisse alimentaire commune de Montpellier - Livret pédagogique pour prise en main politique.
- Bonzi B. (2025) Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Bonzi B. (2023) L'aide alimentaire, facteur de résistance pour une démocratie alimentaire. Pour une sécurité sociale de l'alimentation. De la fourche à la fourchette 2023/3, pages 86-94.
- Borel A. (2025) Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (CLAC). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Bricas N. (2025) Échange courriel avec Let's Food. Juillet 2025.
- Burri V. (2025) Vers une SSA dans le Jovinien. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- CAISSALIM Toulouse. (s. d.). CAISSALIM Toulouse. Consulté le 5 août 2025. https://www.caissalim-toulouse.org/.
- Calim — La Caisse genevoise de l'alimentation. (2025). Site web. https://calim-ge.ch/
- CAPAS - Collectif d'associations pour l'action sociale. (2023). Droit à l'alimentation. https://www.capas-ge.ch/dossiers-capas/droit-a-lalimentation/

- CCAMPA. (s. d) (1). La carte des partenaires de la CCAMPA. Framacarte. Consulté le 4 août 2025. https://framacarte.org/fr/map/la-carte-des-partenaires-de-la-ccampa_206662.
- CCAMPA. (s. d) (2). La souveraineté alimentaire en Ariège. Consulté le 4 août 2025. https://caissalim-ariege-est.fr/souverainete-alimentaire-ariege/.
- Ceinture Aliment-Terre Liégeoise. (2024). Sécurité sociale de l'alimentation et monnaies locales complémentaires, quelles synergies possibles dans les projets pilotes ?. https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2025/04/SSA-et-monnie-locale-Analyse-10-1-3.pdf
- Chaire UNESCO Alimentations du monde. (2025). Webinaire de la Caisse alimentaire commune de Montpellier - 17 juin 2025. https://www.chaireunesco-adm.com/Webinaire-de-la-Caisse-alimentaire-commune
- Chaire UNESCO Alimentations du Monde. (s.d). https://www.chaireunesco-adm.com/Rapports.
- Charveriat A. (2025) Caisse de l'alimentation de Lyon 8. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Chiffoleau Y, Akermann G., Paturel D. et Noël J. (2023). L'alimentation, un enjeu de justice sociale - Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation : économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire. https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2023-n90-lsp08653/1105099ar/
- Clappier R. (2025) Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Clappier R. (2025) (1) Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA). Issu d'un entretien mené en août 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Cohen A. (2025) Caissalim Toulouse. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Cohen S. (2024). Caissalim, La caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine.
- Cohen S. (2024). Du champ à l'assiette, un modèle verrouillé - Pour une sécurité sociale de l'alimentation. L'économie politique, novembre-décembre 2024-janvier 2025, n°104, P.77. https://shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2024-4-page-77?lang=fr
- Collectif Acclimatation. (2024) (2). « Relevé de Décision du Comité Stratégique ». https://docs.google.com/document/d/1D55bHrJxCySrB3aOpBFmpavX4E4_I4Hq_8-s9isG39U/edit?usp=drive_web&ouid=100803050133926464240&usp=embed_facebook.
- Collectif Acclimatation. (2024). Relevé de décision - comité stratégique - 09/02/2024.
- Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation (SSA). (2025). Les trois piliers du mécanisme de SSA. https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/
- Collectif national pour une sécurité sociale de l'alimentation (SSA). (2025) (1). La carte des dynamiques locales. https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/
- Collectif national pour une SSA. (2021). Historique du collectif pour une SSA. https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/historique/.
- Collectif national pour une SSA. (2021). Sécurité sociale de l'alimentation – La Doume. https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/la-doume/.
- Collectif national pour une SSA. (n.d). Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace. https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/mutuelle-de-lalimentation-en-alsace/.
- Conseil Communautaire du Grand Annecy. s. d. « Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du Grand Annecy, Séance du 19 Décembre 2024 : PAT : Subvention 2024 pour le Cri de l'Oeuf, Projet Agir pour se Nourrir ». Consulté le 4 août 2025. https://www.grandannecy.fr/fileadmin/mediatheque/Documents_reglementaires/Conseil/2024/12_19/DEL-2024-310_PAT_Subvention_2024_Cri_de_l_Oeuf_Projet_agir_pour_se_nourrir.pdf.
- Conseil économique, social et environnemental (CESE). (2024). Évolution des modèles de financement des associations. https://www.lecese.fr/sites/default/files/articles/fichiers/CESE_financement_associations_rapport_final_V2.1.pdf
- Coste O. (2025) SSA63 & Soli'doume. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Crosnier M. (2025) Canton de Seyne – "Quand on s'aime on ne compte pas !". Issu du focus groupe organisé enjuin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- De Raymond A. & Bosredon J. (2025) Caisse commune de l'alimentation en Gironde. Issu d'un entretien mené en juillet 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Département de Seine Saint Denis. (2025). Vital'Im efficace contre la précarité alimentaire. https://seinesaintdenis.fr/actualite/solidarites-sante/VitalIm-efficace-contre-la-precarite-alimentaire/
- DREES. (2022). Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/er1218.pdf
- Ekopolis. (2025). Webinaire : NOURRIR LA VILLE #5 - Sécurité sociale de l'alimentation. https://www.youtube.com/watch?v=6581BUsegfs
- ERARD P-E. (2025). "Pouvoir manger sainement et durablement" : Un premier test autour d'une sécurité sociale de l'alimentation à Joigny. L'Yonne Républicaine. https://www.lyonne.fr/joigny-89300/economie/pouvoir-manger-sainement-et-durablement-un-premier-test-autour-d-une-securite-sociale-de-l-alimentation-a-joigny_14667684/.
- Etal Solidaire. (s. d.). Etal Solidaire. Consulté 29 juillet 2025, à l'adresse https://etalsolidaire.org/
- Ferré A. (2025) « À Table » - Brest. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.

- FIAN Belgium. (2025). SSA en Belgique : Modélisation d'une utopie réaliste et transformatrice. https://www.fian.be/IMG/pdf/etude_ssa-web.pdf
- FIAN Belgique. (2025). Rejoignez la CLASS - Caisse Locale d'Alimentation Solidaire de Schaerbeek. https://www.fian.be/Rejoignez-la-CLASS-Caisse-Locale-d-Alimentation-Solidaire-de-Schaerbeek
- FIAN Belgique. (2025). Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : Modélisation d'une Utopie Réaliste et Transformatrice. https://www.fian.be/IMG/pdf/etude_ssa-web.pdf
- France 3 Auvergne-Rhône-Alpes. (2025). "Manger sain sans trop dépenser", c'est tout l'enjeu de la caisse de l'alimentation, une expérimentation citoyenne unique à Lyon. https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/manger-sain-sans-trop-depenser-c-est-tout-l-enjeu-de-la-caisse-de-l-alimentation-une-experimentation-citoyenne-unique-a-lyon-3157851.html.
- Gauthier E. (2025) Caisse locale de l'alimentation de Cadenet (CLAC). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Genty G. (2024). Réseau CIVAM - Animer la démocratie alimentaire - Comment concevoir des parcours d'apprentissage citoyens. https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/guide-technique/guide-animer-la-democratie-alimentaire/
- Gerster C. (2024). 17 projets de justice alimentaire avec Nourrir l'avenir 2024 - Fondation Daniel et Nina Carasso. https://www.fondationcarasso.org/alimentation-durable/17-projets-de-justice-alimentaire-avec-nourrir-lavenir-2024/.
- Gertler P.J., Martinez M., Premand P., Rawlings L. B. Banque Mondiale. (2011). L'évaluation d'impact en pratique.
- Golay C. (2024). Le droit à l'alimentation à Genèse - pour une transition juste vers des systèmes alimentaires durables. https://www.geneva-academy.ch/joomlatools-files/docman-files/Briefing%2024_Web.pdf
- Guillemaud, G. (s. d.). Une épicerie itinérante en milieu rural : Un outil de (...). Chaire UNESCO Alimentations du Monde. Consulté 29 juillet 2025. https://www.chaireunesco-adm.com/Une-epicerie-itinerante-en-milieu-rural-un-outil-de-solidarite-dans-les
- Ingénieurs sans frontières (ISF) - Agrista. (2019). Pour une sécurité sociale de l'alimentation. https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-lalimentation
- INSEE. (2024). Niveau de vie et pauvreté en 2022. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8216285
- L'ELFE. (s. d.). A propos. L'elfe. Consulté 29 juillet 2025, à l'adresse https://lelfe.org/a-propos/
- LaLibre. (2024). Oser prendre la question de l'accès à l'alimentation de qualité à bras-le-corps. https://www.lalibre.be/debats/opinions/2024/10/16/oser-prendre-la-question-de-lacces-a-lalimentation-de-qualite-a-bras-le-corps-5LPOTN365BDR5AKHUJHW4H4F6E/
- Laucolo. (2022). Sur la citoyenneté alimentaire. https://www.laucolo.com/systme-agro/2022/6/17/sur-la-citoyennet-alimentaire
- Le mouvement associatif. (2022). Le kit du partenaire - Mieux connaitre les modèles socio-économiques associatifs. https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2022/12/LMA_kit_asso_partenaire-03.pdf
- Lehousse, C. (2024). Le Département lance un chèque contre la précarité alimentaire. Seine-Saint-Denis - L'actualité du département. https://seinesaintdenis.fr/actualite/solidarites-sante/Le-Departement-lance-un-cheque-contre-la-precarite-alimentaire
- Lerche J. (2025) Caisse Commune Alimentaire de Flers. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Les Popotes (26). (s. d.). La cantine populaire, solidaire et engagée ! Les Popotes. Consulté 30 juillet 2025, à l'adresse https://lespopotes26.com/
- Let's Food. (2024). Bilans des formations à destination des élus des territoires porteurs de PAT entre 2012 et 2025.
- Mairie du 14e arrondissement de Paris, Auxilia. (2024). Compte-rendu - Atelier n°2 du prototypage de l'expérimentation - Expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le 14ème arrondissement de Paris.
- Mangin, G., Lapostolle, D., & Labarre, M. D. de. (2022). La démocratie alimentaire comme enjeu de capacitation territoriale : Étude de cas dans le Tournugeois. Géocarrefour, 96(4), Article 4. https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21274
- Mauduit D. & Mauduit G. (2025) Collectif pour une SSA 22. Issu d'un entretien mené en juillet 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Médias Citoyens Diois. (2024). Die : La cantine des Popotes tous les mercredis… 9h-12h30 à Caracole… | Médias Citoyens Diois. https://mediascitoyens-diois.info/2024/11/die-la-cantine-des-popotes-tous-les-mercredis-9h-12h30-a-caracole/
- Mieux Man'Gers pour Tous. (2024). « Presentation Projet Mieux ManGERS ». août 22. https://docs.google.com/document/d/1n9gmV345OVRTOjgjYLGFNoXVWy8lmGtTzIo1A5Qp-4A/edit?usp=drive_web&ouid=100803050133926464240&usp=embed_facebook.
- Millet S. (2025). Conseil départemental du Gers - Mieux ManGers pour Tous. Issu d'un entretien mené en août 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Monteverdi F. (2022). Un projet pilote de Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ? https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04037085/file/2022_IPAD_Monteverdi.pdf
- Morbihan Tourisme. (s. d.). Car a Vrac - l'Elfe : Épicerie solidaire en Brocéliande - Mauron. Tourisme dans le Morbihan. Consulté 29 juillet 2025, à l'adresse https://morbihan.com/decouvrir/gastronomie-bretonne/degustation-et-vente/car-a-vrac-lelfe-epicerie-solidaire-en-broceliande-mauron-fr-4435421/
- Moreau A. (2025) Caisse Commune Alimentaire de Flers. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Mutuelle de l'Alimentation en Alsace. (2024) Bilan étape et perspectives. https://docs.google.com/presentation/d/146eABd8sNP7-oPc45RbhQ4zhxSIohqDQ.
- Mutuelle de l'alimentation en Alsace. (s. d). Page d'accueil. https://mutuelle-alimentation-alsace.fr/.
- Navarro E. (2025) Pour une Sécurité sociale de l'alimentation – Alsace. Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.

- Neven J-F. (2022). Etude juridique exploratoire de la faisabilité d'une sécurité sociale alimentaire en Belgique. https://www.collectif-ssa.be/wp-content/uploads/2023/02/Centre_droit_public_social_ULB_Etude_SSA_final_decembre_2022_PDF.pdf
- Optim'ism. (2025). Conférence : Concertation et la lutte contre la précarité alimentaire. https://www.optim-ism.fr/2025/05/conference-concertation-et-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire/.
- Paturel D., Ndiaye P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ?. https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on
- PETR Ariège-Pyrénées. (s. d). Caisse Commune Alimentaire. https://www.petrariege.fr/index.php/projet-alimentaire-territorial/caisse-commune-alimentaire.
- Popsu. (s. d.). Tournus - L'alimentation, enjeu démocratique ? https://popsu.archi.fr/ressource/tournus-lalimentation-enjeu-democratique
- Popsu. (s. d.). Tournus | Popsu. Consulté 30 juillet 2025. https://popsu.archi.fr/projet/tournus
- Portail ministériel d'information sur les associations et la politique associative de l'État (Associations.gouv). (2024). Qualifier son modèle socio-économique. https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/lr-autodiag_qualifier-son-mse_v1.pdf
- Pulliat M. (2025). À Lyon, une Sécurité sociale de l'alimentation encore fragile - Rue89 Lyon. https://www.rue89lyon.fr/2025/04/16/securite-sociale-alimentation-continue-chemin-lyon-malgre-incertitudes/.
- Questionnaire LF/VL. (2025). Analyse des résultats du questionnaire diffusé par Let's Fod et Vertigo Lab auprès de 105 initiatives inspirées de la SSA (49 répondants).
- Rigaud L. & Thévenot L.. (2024). À Lyon 8e, les habitants concoctent une caisse aux petits oignons. Les Cahiers du Développement Social Urbain 79 (1): 39-39. https://doi.org/10.3917/cdsu.079.0039.
- SA Finisterra. s. d. « À TABLE ! Expérimentation Brestoise d'une caisse commune alimentaire ». Consulté le 30 juillet 2025. https://www.finisterra.fr/a-table.php.
- Scherer P, Vallois K., Hugues J. (2024). La Caisse alimentaire commune de Montpellier : récit d'une recherche-action de démocratie alimentaire. https://www.chaireunesco-adm.com/No-6-La-Caisse-alimentaire-commune-de-Montpellier-recit-d-une-recherche-action
- Secours Catholique, Réseau CIVAM, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques. (2024). L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète. https://www.civam.org/ressources/thematiques-groupes/alimentation-thematiques-groupes/linjuste-prix-de-notre-alimentation-quels-couts-pour-la-societe-et-la-planete/
- Sécurité Sociale de l'Alimentation de Gironde. (2024). « Rencontre, bilan et compte-rendu des ateliers de la Caisse Commune de l'Alimentation ». Sainte Foy la Grande, septembre 21. https://docs.google.com/document/d/1VkyPwRM4v1BKiSSEWxMeK_M5rb99f6Xg0fvVxHDGkWE/edit?usp=drive_web&ouid=114758298791565124166&usp=embed_facebook.
- Service public. (2025). Déclarer et payer les cotisations et contributions sociales des salariés. https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24013
- Sevilla M. & Locuratolo M. (2025) Caisse Alimentaire Commune de Montpellier. Issu du focus groupe juin organisé en 2025 par Let's Food et Vertigo Lab.
- Soli'doume. (s.d). ADML63 – La Doume. https://adml63.org/solidoume/.
- Solidoume. (s.d). Comment participer. https://solidoume.fr/comment-participer/.
- Solidoume. (s.d). Dispositif mutualiste inspiré de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. https://solidoume.fr/.
- Tikographie. (2022). Soli'doume, le pari d'une sécurité sociale alimentaire adossée à la monnaie locale du Puy-de-Dôme. https://www.tikographie.fr/2022/09/24/solidoume-le-pari-dune-securite-sociale-alimentaire-adossee-a-la-monnaie-locale-du-puy-de-dome/.
- Union nationale des entreprises adaptées (UNEA). (N.d). La capacitation. https://www.unea.fr/la-capacitation
- Van Neste S., Mele P., Larrue C. (2024). Transitions socioécologiques et milieux de vie : Entre expérimentation, politisation et institutionnalisation. https://hal.science/hal-04308876v1/file/Transitions%20PUM.pdf
- Verrier C. (2019). Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique - Chapitre « Education populaire ». https://shs.cairn.info/vocabulaire-des-histoires-de-vie-et-de-la-recherch--9782749265018-page-209?lang=fr
- Ville de Clermont-Ferrand. (s .d). Accompagner le projet Soli'doume | Portail des Associations. https://associations.clermont-ferrand.fr/mission/accompagner-le-projet-solidoume-1.
- Vion A. (2017). Expérimentation sociale : de la théorie à la pratique. Issu de : TSA, revue mensuelle, n°84. https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-03/Ansa_DossierTSA_ExpeSociale_Juin2017.pdf
- VRAC France & Réseau CIVAM. (2025). « Auditions ouvertes » de caisses locales de l'alimentation - Echanges inter-caisses. https://securite-sociale-alimentation.org/auditions-ouvertes-des-caisses-de-lalimentation/
- VRAC France. (2024). Rapport d'activité 2024 - Pour un accès digne de toutes et tous à une alimentation de qualité et durable ! https://vrac-asso.org/wp-content/uploads/2025/06/Rapport-activite-2024-VRAC-France.pdf
- WikiSSA. s. d. « Fonctionnement des caisses locales ». Consulté le 4 août 2025. https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?Fonctionnement.
- Woillez M. (2025) Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (CLAC). Issu du focus groupe organisé en juin 2025 par Let's Food

Acteurs interrogés : Focus groupes et entretiens

Magali **ARESU**, Caisse commune de l'alimentation de Nantes Métropole et du Pays de Retz
Clémence **BERLINGEN**, Comité Local de l'Alimentation du Perche (CLAP)
Camille **BICHINDARITZ**, Caissalim Toulouse
Sebastien **BLAZY**, Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA)
Bénédicte **BONZI**, Caisse Alimentaire Solidaire du 20ème arrondissement de Paris (CAS20)
Amandine **BOREL**, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet
Justine **BOSREDON**, Caisse Commune de l'Alimentation en Gironde
Nicolas **BRICAS**, CIRAD, Chaire Unesco Alimentations du Monde
Violette **BURRI**, Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation dans le Jovinien
Amélie **CHARVERIAT**, Caisse de l'Alimentation de Lyon 8
Romain **CLAPPIER**, Caisse Commune Alimentaire Montagnes et Plaines Ariégeoises (CCAMPA)
Sarah **COHEN**, Caissalim Toulouse
Ombéline **COSTE**, SSA63 & Soli'doume
Mathilde **CROSNIER**, Canton de Seyne – « Quand on s'aime on ne compte pas ! »
Antoine **BERNARD de RAYMOND,** Caisse Commune de l'Alimentation en Gironde
Adèle **FERRÉ**, « À Table » - Brest
Eric **GAUTHIER**, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet (CLAC)
Pascal **GOURDEAU**, Caisse Commune de l'Alimentation 14
Guillaume **HERNANDEZ**, Caisse commune de l'alimentation de Nantes Métropole et du Pays de Retz
Auriane **LAMY**, Chaire Unesco Alimentation du Monde / projet Terrasol
Justine **LERCHE**, Caisse Commune Alimentaire de Flers
Léo **LE TEXIER**, Caissalim Toulouse
Marco **LOCURATOLO**, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier
Daniel **MAUDUIT**, Collectif pour une SSA 22
Gérard **MAUDUIT**, Collectif pour une SSA 22
Edith **MAULANDI**, Caissalim Toulouse
Sophie **MILLET**, Conseil départemental du Gers - Mieux ManGers pour Tous
Laetitia **MILLON**, Caisse commune de l'alimentation de Caen
Myriam **MININNO**, CERES / GRAAL Grenoble
Angèle **MOREAU**, Caisse Commune Alimentaire de Flers
Eloi **NAVARRO**, Mutuelle de l'Alimentation en Alsace
Mathilde **NIZIER**, Caissalim Toulouse
Jean-Christophe **RAMEL**, « À Table » - Brest
Violette **ROCHE**, Caisse Alimentaire des Vallées
Manuel **SEVILLA**, Caisse Alimentaire Commune de Montpellier
Amélie **SAOU**, Caisse commune de l'alimentation du Diois
Mathilde **WOILLEZ**, Caisse Locale de l'Alimentation de Cadenet

Let'S Food

vertigo lab
Décrypter
Révéler
Basculer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts GROUPE

Fondation de France

CaraSo Daniel&Nina
Fondation sous l'égide de la Fondation de France